



**ROSNY**  
SOUS-BOIS

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
L i b e r t é É g a l i t é F r a t e r n i t é

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 3 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 3 avril, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 28 mars 2024 par Monsieur le Maire, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

### **ETAIENT PRESENTS** : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR (jusqu'à 22h – point 10 et à partir de 22h15 – point 12), Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES Adjoints – Mme MAILLOT, M. CAVANNA, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR (jusqu'à 22h15 – point 12), Mme KELOUA, M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. LE FLOCH à M. CAVANNA - M. BAKIR (à partir 22h – point 10 jusqu'à 22h15 – point 12) à Mme LEFELLE - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - M. SALLIOT à Mme ROUSSEL - Mme PAILLOT à Mme MAILLOT - M. DO ESPIRITO SANTO à M. NOBRE – Mme CARBONELL à M. CAREL – Mme BOUZIT (jusqu'à 22h – point 10 et à partir de 22h15 – point 12) à M. PERNES - Mme AWAD à M. CIANI - M. POINSIGNON à M. CAPILLON - M. PARISE à M. ITZKOVITCH – Mme SEBAN à Mme TISSOT - Mme ZERROUR (jusqu'à 22h15 – point 12) à Mme KELOUA - M. DELALANDE à Mme BÖNNER - M. PAUTRE à M. BEAL

### **ABSENTS** :

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Patricia VAVASSORI

#### ***43 Conseillers municipaux en exercice***

***Présents : 30***

***Représentés : 13***

***Absents : 0***

**Début de séance** : 19h35

## **Monsieur le Maire**

Bien je vous propose de débiter ce Conseil. Le quorum est atteint. Mme VAVASSORI, je vous demande faire l'appel s'il vous plaît.

## **Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire. Je suis désolée, je suis un petit peu en retard. Bonsoir Mesdames et Messieurs du public, chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'Administration,

Madame VAVASSORI procède à l'appel et annonce 43 présents ou représentés.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU SAMEDI 2 MARS 2024**

## **Monsieur le Maire**

Le premier point de nos délibérations est l'approbation du procès-verbal du 2 mars dernier. Madame la Députée.

## **Fatiha KELOUA**

Merci Monsieur le Maire. Il est rare que j'intervienne sur les séances précédentes en début de Conseil, mais je voulais revenir sur un point pour lequel, Monsieur le Maire, vous vous étiez exprimé concernant une délibération n 5 — cette expression est claire dans le procès-verbal — sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Ville de Rosny-sous-Bois en 2024.

Pour souligner les efforts fournis par votre équipe municipale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, vous avez affirmé, Monsieur le Maire, comme l'atteste le procès-verbal de la séance, je vous cite : « *Concernant la formulation des offres d'emploi, les profils sont neutres. Pas de référence à un genre spécifique, chaque intitulé de poste porte la mention homme/femme* ». Lorsqu'il vous a été fait remarquer que c'était uniquement la loi, en réalité, et qu'il n'y avait aucune raison à se féliciter ou à s'auto congratuler parce que vous respectez la loi, vous avez ajouté, et ce sont vos mots à nouveau : « *Toutes les villes ne le font pas, mais nous, nous le faisons* ».

Ce sont là bien vos mots et vous les avez dits, je le regrette. J'ai eu le sentiment que vous aviez appris au dernier Conseil municipal ce que vous preniez pour une volonté politique de votre part, mais qui, en fait, n'est pas du tout une volonté politique de la mairie de Rosny-sous-Bois en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais qui est juste la loi depuis 1975.

C'est embêtant, Monsieur le Maire, que vous ne soyez pas au fait de la loi en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement, ce qui est plus grave. C'est également embêtant, Monsieur le Maire, que vous soyez informé d'un manquement à la loi dans d'autres collectivités puisque vous êtes au courant, vous avez dit, je vous cite : « *Toutes les villes ne le font pas* », et que vous ne les dénonciez pas.

Je vous encourage donc, Monsieur le Maire, à dénoncer ces agissements répréhensibles par la loi, afin de ne pas être complice alors même que vous aviez bien précisé que ce n'était pas vos valeurs. Puis, soi-disant, en passant, ne pas être sexiste n'est pas une valeur.

Je vous remercie.

## **Monsieur le Maire**

Je ne vais pas aller plus loin dans la polémique. C'est certain que la Ville le fait. C'est une obligation, bien sûr. Peut-être que certaines collectivités ne regardent pas forcément, ou se disent : « *On préfère embaucher un homme plutôt qu'une femme* ».

C'était dans ce sens-là et ce n'était pas du tout pour dire que nous n'étions pas dans la loi et toutes les villes doivent respecter cette loi. Tout à fait.

Il y a d'autres remarques ? Non, donc je passe au vote.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**43  
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **2. SIFUREP : RESTITUTION DE LA COMPETENCE CIMETIERE ET REVISION STATUTAIRE**

### **Danielle MAILLOT**

Bonsoir à toutes et à tous. Depuis 1905, le Syndicat intercommunal funéraire en région parisienne, SIFUREP, a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire sur le territoire d'Ile-de-France pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes. Lors de son Comité syndical du 5 décembre 2023, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur la restitution de la compétence Cimetière à la ville de Villetaneuse, seule bénéficiaire de ce transfert de compétences et la révision statutaire visant à supprimer ladite compétence.

En vertu de l'article 2.3 des statuts du SIFUREP, le Syndicat est compétent pour exercer la compétence Cimetière conformément à l'article L.2223-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. À ce titre, le SIFUREP assure depuis son Siège Paris 12<sup>e</sup>, la gestion administrative, technique et financière du cimetière communal de la ville de Villetaneuse, seule collectivité à avoir transféré cette compétence.

En 2023, le syndicat a réalisé un bilan fonctionnel de ce cimetière transféré. Ce bilan fait apparaître que la distance géographique entre le Siège du syndicat et le cimetière de Villetaneuse ne crée pas les conditions favorables au bon suivi de cet équipement de proximité. En effet, la structure nécessite une surveillance sur place. Il est donc préférable que la gestion soit assurée par un service de proximité permettant la délivrance d'un service public réactif et de qualité. Dans la mesure où aucune autre ville n'a transféré sa compétence Cimetière et au regard des difficultés rencontrées par le Syndicat pour exercer cette compétence, qui nécessite une proximité avec l'équipement, le Comité syndical SIFUREP a donc délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée.

Ainsi, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par délibération concordante du Comité syndical du SIFUREP et des Conseils municipaux des villes qui en sont membres. Le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit deux tiers au moins des Conseils municipaux des villes du SIFUREP représentant plus de la moitié de la population

totale de celle-ci, soit la moitié au moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population du SIFUREP.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la restitution de la compétence Cimetière exercée par le SIFUREP, ainsi que la modification des statuts du Syndicat.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame MAILLOT. La Ville de Villetaneuse se sépare du service du SIFUREP et nous sommes obligés de passer cela en Conseil municipal. Y a-t-il des questions ? Je passe au vote, prenez vos tablettes pour le point 2.

## **UNANIMITÉ**

### **SUFFRAGES EXPRIMES POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### **3. FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2024**

#### **Pierre MANGON**

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir de 2021 et jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer n'a payé cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes ont perçu la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties, assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près et à neutraliser les situations de surcompensation ou de sous-compensation. Depuis le budget 2021, les villes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, égal à la somme du taux communal auquel s'ajoute le taux départemental existant en 2020, soit 16,29 % pour le département de la Seine-Saint-Denis.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer sur les taux d'imposition des trois impôts locaux : taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non-bâties et sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non-affectés à l'habitation principale.

En application de l'article 1639A du Code général des impôts, les taux de fiscalité directe locale qui s'appliqueront en 2024 sur le territoire communal, devront être votés avant le 15 avril, ce qui est le cas. Conformément au rapport budgétaire qui vous sera présenté plus tard, l'équipe municipale en place réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition. En conséquence, les taux d'imposition 2024 demeurent inchangés. Il est donc proposé aux membres du Conseil de délibérer sur les taux d'imposition 2024 de la façon suivante :



- En fixant le taux d'imposition communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 36,99 % ;
- En fixant le taux relatif de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 22,47 % ;
- En fixant le taux relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non-affectés à l'habitation principale à 27,74 %.

La Commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 27 mars 2024. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON, pour toutes ces précisions. Comme vous pouvez le constater, les taux demeurent inchangés par rapport à 2023. C'est vrai que nous n'avons pas souhaité faire peser encore plus sur les Rosnéens les effets de la crise, que la Ville subit elle-même, donc dans une situation économique déjà compliquée. Nous avons souhaité que les ménages Rosnéens puissent avoir le même taux que les années précédentes. Je les récapitule :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 36,99 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties à 22,47 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non-affectés à l'habitation principale à 27,74 %.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur CAREL.

#### **Pierre-Olivier CAREL**

Mesdames et Messieurs du public, bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis que nous tenions nos engagements de campagne. Nous avons refusé d'augmenter les impôts pendant quatre ans. Nous le faisons encore en cette année 2024. Je me réjouis que nous tenions encore deux années supplémentaires nos engagements. C'est un vote évidemment favorable, conformément à nos engagements de campagne que nous formulerons.

#### **Monsieur le Maire, Président**

Merci, Monsieur CAREL. D'autres interventions ? Non, donc je passe au vote.

**41 voix pour et 2 abstentions (Mme AWAD et M. CIANI)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, , M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
2**

M. CIANI, Mme AWAD

#### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie pour l'ensemble des Rosnéens.

#### 4. PROVISIONS POUR CREANCES À RECOUVREMENT FRAGILISE

##### **Pierre MANGON**

Chaque année, la Ville doit constituer une provision comptable lorsque le recouvrement de créances sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences du comptable public. Ces créances ne sont pas encore irrécouvrables, mais présentent un risque avéré. Dans une logique de sincérité des comptes, il convient d'instaurer une provision comptable pour dépréciation de comptes de tiers pour les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans. Cette dépense prévisionnelle obligatoire constitue une ouverture de crédits budgétaires au compte 6817 et permet de constater la provision pour créances douteuses ou contentieuses.

Selon les normes de l'indicateur de pilotage comptable IPC, cette provision doit être au moins égale à 15 % de ces créances.

S'agissant de Rosny-sous-Bois, en retenant une base de 714 913,19 € au 31 décembre 2022 (soit deux ans à fin d'exercice 2024), la provision à constituer se situe à 107 237 €. Le tableau en votre possession représente l'état des restes à recouvrer de chaque exercice.

Par délibération n°2 du 16 mars 2006, le Conseil municipal a adopté le régime de budgétisation des provisions. Les provisions budgétaires constituent des opérations d'ordre budgétaires entre sections et sont retracées en dépense de la section de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » et en recette de la section d'investissement au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ». La Commission Ressources a été consultée sur ce point lors de sa séance du 27 mars 2004. Il est proposé au Conseil de bien vouloir en délibérer.

##### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. C'est vrai que cela représente un montant assez conséquent, mais nous avons l'obligation de le faire. Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT.

##### **Magalie THIBAUT**

Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. On votera cette délibération, mais c'est plutôt une remarque qu'on a faite en Commission Ressources et qui, je crois, a été partagée. Quand on voit l'évolution entre 2021 et 2022, notamment sur le versant Personnes physiques, c'est une augmentation de près de 50 000 €. Quand on sait que dans ces créances, ce sont, pour une bonne partie, des dépenses liées à la restauration scolaire et au périscolaire, cela confirme la difficulté d'un bon nombre de ménages et de familles actuellement pour payer certaines activités. En tout cas, c'est un indicateur qui doit appeler notre attention, parce que près de 50 000 € d'augmentation, ce n'est pas rien d'une année sur l'autre.

##### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43**

**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**5. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LITIGES ET CONTENTIEUX**

**Pierre MANGON**

En application de l'instruction M57 et du principe de prudence qu'elle préconise, le provisionnement vise à constater une dépréciation ou un risque avéré. L'article L.2321-2 du CGCT, alinéa 29, stipule qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Collectivité, à hauteur du risque financier estimé par celle-ci.

Dans une logique de sincérité des comptes, il convient d'instaurer une provision comptable pour litiges et contentieux pour les créances contentieuses ouvrant un risque mesuré.

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence du plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou une charge. Les provisions pour risques et charges doivent être constituées pour couvrir des risques précis quant à leur objet, mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Cette dépense prévisionnelle obligatoire constitue donc une ouverture de crédit budgétaire en compte 6817 et permet de constater la provision pour créances contentieuses. La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Il apparaît aujourd'hui opportun de constituer une provision pour risques contentieux pour couvrir les risques identifiés dans les secteurs d'activité suivants :

- Contentieux Marchés publics de 400 000 € avec la société UTB ;
- Contentieux Ressources Humaines de 18 000 € avec un agent de la DSI.

Je vous rappelle pour mémoire, la délibération n° 2 du 16 mars 2006, évoquée dans le point n 4. La Commission Ressources a été consultée lors de la séance du 27 mars 2024. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Des questions ? Monsieur BÉAL.

**Éric BÉAL**

Bonsoir mes chers collègues, bonsoir Monsieur le Maire. Sur ce point 5, vous indiquez une provision de 18 000 € pour faire face aux éventuels contentieux Ressources Humaines. Je souhaiterais avoir quelques détails sur ce contentieux. Je pose cette question, car je pense à ce qui peut se passer et à ce qui s'est passé il y a plusieurs semaines à l'école du Pré-Gentil, entre des animateurs du centre de loisirs : des injures, des menaces, des promesses de régler des comptes de la part d'un employé municipal à l'encontre de collègues féminines, etc.

Je n'ai pas les détails, mais ces événements nous ont été rapportés par les parents d'élèves.

Il y a plusieurs sujets de préoccupation sur cette affaire. En premier lieu, il y a la responsabilité qui est la vôtre et par conséquent, un peu la nôtre, en tant qu'élus municipaux. Responsabilité en matière de santé, de sécurité des employés municipaux, une responsabilité partagée par tous les employeurs de France qui sont responsables de la santé et de la sécurité de leurs employés.

Le second sujet est de savoir si vous avez pris des initiatives pour savoir ce qu'il s'est réellement passé entre les agents municipaux, de manière à sanctionner s'il y a lieu et surtout, de faire en sorte qu'une histoire comme celle-là ne se renouvelle pas.

Le troisième sujet est de savoir ce que vous avez dit aux parents parce qu'effectivement, les parents s'inquiètent, à juste titre, de la situation. Une ambiance délétère dans une équipe a forcément une influence désastreuse sur le travail d'animation et potentiellement, sur la sécurité des enfants qui sont avec eux, qui leur sont confiés. Avez-vous pu les rassurer par des mesures précises ? Peut-on savoir lesquelles ?

Enfin, dernier sujet, les agentes féminines qui indiquent avoir été agressées ont-elles bénéficié d'un accompagnement psychologique et d'une écoute à la hauteur de leur inquiétude ? Je rappelle qu'elles ont été jusqu'à se mettre en grève pour se faire entendre, ce qui donne une indication de leur état d'esprit. Je crois que la dernière journée de grève était mardi dernier, le 26 mars, si mes informations sont bonnes.

J'ajoute qu'il nous semble que cette affaire est grave puisqu'elle a conduit des employés à se mettre en grève et si mes informations sont bonnes, ce n'était pas la première fois. Sur toutes ces questions, Monsieur le Maire, pourriez-vous nous apporter quelques précisions ?

#### **Monsieur le Maire**

Le contentieux concerne un ancien chef de service que nous n'avons pas gardé, qui fait l'objet d'une procédure, c'est dans ce cadre-là. Ensuite, concernant le problème que vous soulevez, Madame Lefelle va pouvoir nous donner des éléments puisque hier, avec Madame BAUBRY, elle a eu l'occasion de recevoir l'ensemble des agents concernés par cette affaire. Madame LEFELLE, je vous cède la parole pour nous expliquer ce qui l'en est.

#### **Virginie LEFELLE**

C'est un incident qui date du mois de novembre. L'agent en question, avec qui il y a eu un problème, a été reçu, sanctionné et changé de site. Les agents ne se sont pas mis en grève par rapport à cela, c'était une grève nationale. Tous les agents ont été reçus, on leur a expliqué ce qu'il s'était passé et il n'y a aucun souci. Le sujet a été clos et les parents seront reçus le 23 avril pour qu'on puisse échanger sur cette problématique.

#### **Monsieur le Maire**

L'agent a donc été déplacé.

#### **Virginie LEFELLE**

Et il n'a pas été renouvelé comme prévu, mais sur une durée plus courte, et cette personne est extrêmement surveillée.

#### **Monsieur le Maire**

Pour aller dans votre sens, j'ai signé ce jour un courrier à l'ensemble des parents d'élèves concernant cette situation pour leur faire état de ce qui l'en est, de cette situation et des décisions que nous avons prises et que nous allons prendre dans cette situation difficile.

#### **Salima ZERROUR**

Excusez-moi, mais je suis très surprise et inquiète pour les salariés quand j'apprends qu'on renouvelle un contrat. Ce salarié qui a menacé ses collègues est en CDD et je suis surprise qu'on renouvelle le contrat de cette personne, alors qu'il y a eu des menaces et avec des



témoins. Votre obligation de protection, je me demande où elle est. Déplacer quelqu'un, c'est déplacer le problème, ce n'est pas une sanction. Renouveler le contrat de quelqu'un qui est en CDD, qui est menaçant et qui met en danger ses collègues, je ne comprends pas votre démarche. C'est de l'impunité. Quel message vous envoyez aux autres en disant : « Vous pouvez menacer vos collègues, on vous déplacera » ? On déplace le problème, donc on attend qu'il menace ailleurs ? Et pour les personnes qui sont en poste et qui ont été menacées, ils ont pris cette décision de manière encore plus violente et pour eux, c'est la double peine. Je trouve ça extrêmement grave.

#### **Monsieur le Maire**

Je pense qu'il faut avoir tous les tenants et les aboutissants de cette affaire. Je suis un peu surpris qu'on demande le départ d'un agent en Conseil municipal, sachant que professionnellement, c'est quelqu'un qui a certainement des qualités. Après, nous sommes dans un contexte où tous les jours, je reçois des demandes de personnes qui ne se supportent plus entre voisins. Je pourrais vous donner le nombre d'altercations, le nombre de difficultés qu'il peut y avoir actuellement.

Je crois qu'il y a actuellement une atmosphère un petit peu délétère où personne ne supporte rien. Ce n'est pas du tout pour justifier l'altercation qui s'est passée, parce que c'est inadmissible, c'est intolérable, bien sûr. Après, un Conseil de discipline, nous l'avons en tête et nous en parlerons, mais pour l'instant, cette situation, nous l'avons déplacée, nous l'avons mis sur un autre centre où, pour l'instant, il travaille à peu près correctement. En tout cas, la situation va s'arranger le mieux possible pour cet agent.

#### **Salima ZERROUR**

Je me permets de vous alerter. Quand il y a deux Rosnéens, deux voisins, qui se disputent, vous êtes le Maire de la Ville. Mais là, vous êtes en situation d'employeur et l'employeur qui ne sanctionne pas... Parce que déplacer quelqu'un, ce n'est pas une sanction. D'une part, la victime s'est fait remonter les bretelles et la personne qui a agressé se retrouve renouvelée. Je ne comprends pas du tout la démarche parce que, je vous le répète, on est sur un CDD, on renouvelle le CDD d'un agent qui a agressé. Cela veut dire que s'il agresse encore une collègue dans quelques mois, votre responsabilité est encore doublement engagée. Votre obligation de santé et de sécurité, c'est du pénal, Monsieur le Maire.

#### **Virginie LEFELLE**

Je reviens sur les faits. Le mot « agression » que vous utilisez est un peu fort. C'est un échange musclé qu'il y a eu entre certains collègues. Il a été sanctionné, l'agent s'est excusé. J'ai échangé avec les différents agents, il y a eu un souci avec une directrice et le problème a été réglé. J'ai discuté avec les autres agents qui ont été témoins et ils ont totalement compris et ils étaient soulagés de savoir que la personne n'était pas sur le même site qu'eux. C'est quelqu'un qui travaille très bien, donc on n'a plus aucun problème avec cet agent.

#### **Salima ZERROUR**

Dans le travail, ça n'existe pas, un échange musclé, ça s'appelle « une agression ». Une agression verbale, c'est une agression.

#### **Monsieur le Maire**

Il est en observation pendant six mois avec des rapports réguliers de la hiérarchie.

Le contentieux dont Monsieur BÉAL évoquait la ligne, c'est un autre contentieux avec un ancien directeur de service. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, nous passons au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43  
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**6. FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 – EXERCICE 2024**

**Pierre MANGON**

En application de l'article 106 III de la loi N° 2015-9941 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Ville de Rosny-sous-Bois a délibéré le 16 novembre 2023 pour adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Ce référentiel budgétaire et comptable introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale fixée à l'occasion du vote du budget de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est confiée et la fongibilité exercée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. La Commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 27 mars 2024. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Cela permet en effet plus de souplesse dans les décisions budgétaires. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

**41 voix pour et 2 abstentions (M. CAREL et Mme CARBONELL)**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**43**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0**

**2**

M. CAREL, Mme CARBONELL

## **7. DISSOLUTION DU FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS – INTEGRATION D'UN BONI DE LIQUIDATION AU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

### **Pierre MANGON**

Par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France en date du 21 décembre 2022, le syndicat mixte ouvert Forum Métropolitain du Grand Paris, créé en 2020 et auquel la Ville de Rosny-sous-Bois a été membre, a été dissous. Il comportait 674 adhérents et notre participation était de 0,5 %. Le boni de liquidation, c'est-à-dire les disponibilités (ou trésorerie) restant à l'issue des opérations de clôture de ce syndicat, détaillées dans l'arrêté préfectoral susmentionné, doit être réparti entre les membres.

Il convient d'intégrer la part de ce boni de liquidation reversé à la Ville de Rosny-sous-Bois, soit 519,76 € au bilan de la commune par opération d'ordre non budgétaire en section d'investissement, comme acté par les services de la Direction départementale des Finances publiques. Le compte de gestion de l'exercice 2023, présenté par Madame Audrey OSIFRE, trésorière par intérim, mentionnera expressément l'impact de la reprise de ce boni de liquidation sur le résultat d'investissement de clôture. La Commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 27 mars 2024. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Monsieur ITZKOVITCH ?

### **Ivan ITZKOVITCH**

Une petite remarque dans le cadre de cette délibération. On est à Rosny-sous-Bois et je voudrais rappeler que ce Forum a été créé par Claude PERNÈS à l'époque, donc je pense que ça aurait été plutôt intéressant de le rappeler. Vous êtes toujours prompt à rappeler l'héritage de Claude PERNÈS en vous l'attribuant et *dont acte*. Ce forum a été créé par Claude PERNÈS avec Bertrand DELANOË en 2001, suite à la conférence métropolitaine. Alors on dissout comme ça, d'un claquement de doigts, mais il faut se rappeler que c'est ce forum qui a porté sur les fonds Bâtissons la métropole du Grand Paris.

Aujourd'hui, évidemment, il ne sert plus à grand-chose, mais je pense qu'il aurait été de bon aloi, et c'est pour ça que je me permets de le faire, de rappeler que c'est notamment grâce à Claude PERNÈS que ce Forum a vu le jour, avec Bertrand DELANOË qui était maire de Paris à l'époque. Il faut quand même le souligner et être un tout petit peu chauvin quand on est Rosnéens.

### **Monsieur le Maire**

J'avais dû le rappeler lorsqu'il y a eu la dissolution. Merci, Monsieur ITZKOVITCH, de le rappeler à nouveau. D'autres interventions ? Monsieur CAREL.

### **Pierre-Olivier CAREL**

Je voudrais également rappeler, après ce que vient de rappeler notre collègue, Yvan ITZKOVITCH, qu'en tant que membre du Bureau du Forum Métropolitain, il y a un petit détail qui n'a pas été présenté par notre collègue Pierre MANGON, c'est l'assassinat politique projeté par la mairie de Paris qui a refusé, via la parole d'Anne HIDALGO, de continuer à financer le Forum Métropolitain, alors que cette instance était la seule qui permettait d'avoir un site d'études pour les communes. La dissolution du Forum Métropolitain aujourd'hui apporte une perte d'influence, une perte de capacité à se faire entendre de la part des Collectivités territoriales que sont les mairies. C'est extrêmement regrettable de constater aujourd'hui, malheureusement, la dissolution du Forum.

Je rejoins notre collègue Yvan dans ce qu'il a dit. C'était une création de la part de Claude PERNÈS qui avait une vision d'utilité de la part des communes et je regrette profondément aujourd'hui que nous ayons été dans l'obligation de voter, lors du dernier Bureau du Forum Métropolitain auquel je participais, la dissolution de cette instance qui était la préfiguration, non seulement de la Métropole du Grand Paris, mais également la capacité pour les communes de pouvoir continuer à exister dans le système des établissements publics territoriaux. Cela devrait faire l'objet d'un certain nombre de réflexions, de débats, dans la mesure où nous avons un fléchage de la désignation au suffrage universel direct des conseillers à la Métropole du Grand Paris, mais pas dans les EPT.

Le Forum Métropolitain avait pris une position qui allait dans le sens de la désignation du fléchage des conseillers métropolitains, en réfléchissant à une coordination avec les EPT et malheureusement, aujourd'hui, la disparition du Forum Métropolitain ne permettra pas de continuer à porter cette réflexion. Merci.

### **Monsieur le Maire**

N'oublions pas que Madame HIDALGO est première vice-présidente de la MGP, au bout du compte, malgré cette disparition du Forum Métropolitain. D'autres interventions ? Nous passons au vote.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**43**

**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL



## 8. REPRISE DES RESULTATS 2023

### Pierre MANGON

L'article L.2311-4 du Code général des Collectivités territoriales, dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

A noter que le compte de gestion de l'exercice 2023 fait apparaître une particularité. Suite à la liquidation du syndicat mixte Forum Métropolitain du Grand Paris, vu au point précédent, un boni était dû à la Ville. Aussi convient-il d'intégrer la part de ce boni de liquidation reversé à la Ville de Rosny-sous-Bois, soit 519,76 €, au bilan de la Ville par opération d'ordre non budgétaire en section d'investissement.

Une reprise anticipée des résultats est proposée lors du vote du budget 2024 et se présente ainsi :

- Déficit de la section d'investissement : 12 834 010 €;
- Intégration du boni de liquidation excédentaire (Forum Grand Paris) : 519 € ;
- Excédant de la section de fonctionnement : 11 104 624 € ;
- Solde positif des reports d'investissement : 600 886 €.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter : un excédent de 18 203 544 €, dont le résultat de l'exercice 2023 en excédent pour 11 104 624 €, et dont le résultat reporté de l'exercice antérieur en excédent pour 7 098 919 €.

Besoin réel de financement de la section d'investissement, avec un déficit de 11 412 582 €. A ces 11 412 588 € de déficit, je déduis les soldes des restes à réaliser de 600 816 € qui représentent la différence entre le report que sont les dépenses d'investissement engagées non mandatées pour 7,29 M€ et les recettes d'investissement restant à réaliser pour 7,89 M€. Le déficit réel de financement s'élève donc à 10 811 696 €.

Le résultat final positif s'élève donc à 7 391 848 €.

En conclusion, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de 18 203 544 € sur le budget 2024, comme suit :

- Au compte de 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 10 811 696,12 €
- Au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : 7 391 848,06 €

La commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 27 mars 2024. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Des questions ? Non, nous passons au vote.

**36 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43  
36**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN,

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
7**

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **9. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE**

### **Monsieur le Maire**

Cette présentation du budget primitif 2024 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 2 mars dernier. Il aura permis à l'ensemble du Conseil municipal d'aborder le contexte national, la stratégie financière et les principales orientations de la majorité municipale pour l'élaboration du budget 2024. Ces orientations consistent en la poursuite des politiques prioritaires que sont l'éducation, le cadre de vie et le lien social.

### **Pierre MANGON**

En effet, grâce à une reprise anticipée du résultat de fin d'exercice 2023, nos dépenses d'équipement atteignent les 24,3 M€. Ce budget traduit donc les choix politiques de notre majorité municipale, fidèle à nos priorités électorales de 2020 et ce, de nouveau, sans recourir au levier fiscal conformément à nos engagements de campagne.

### **Virginie LEFELLE**

En 2024, et comme depuis juillet 2020, la Ville de Rosny-sous-Bois livrera tous ses efforts pour offrir aux petits Rosnéens et à leurs équipes pédagogiques des conditions optimales d'enseignement. Ainsi, plus de 19 M€ d'euros seront mobilisés pour nos écoles. À ces 19 M€, s'ajoutent 12,14 M€ au chapitre 012, affectés au secteur de l'éducation et du périscolaire. En effet, les agents œuvrant au quotidien pour le bien-être des élèves rosnéens représentent 27,43 % de la masse salariale.

### **Patricia VAVASSORI**

Concernant le cadre de vie, pour la troisième année consécutive, l'amélioration du cadre de vie et l'embellissement des espaces publics seront la deuxième grande priorité de la majorité municipale. Ainsi, plus de 11 M€ seront mobilisés pour le cadre de vie, auquel s'ajoutent 9 M€ affectés au secteur des espaces publics, du développement urbain et du foncier. Les agents œuvrant au quotidien à la préservation de notre cadre de vie représentent 10,96 % de la masse salariale.

### **Pierre MANGON**

Un Rosny plus respectueux, plus humain et plus solidaire, ces valeurs constituent un axe primordial de notre politique communale. L'accompagnement de chacun de nos concitoyens est une priorité.

### **Victorio RICCARDI**

Bonjour à tous. Comme l'a annoncé Monsieur le Maire lors des vœux à la population, le Centre administratif Philibert Hoffmann sera entièrement dédié à la police municipale, avec près de 400 000 € inscrits au budget 2024. 2024 sera l'année dédiée aux travaux d'urgence rendus nécessaires pour remédier aux lourdes dégradations subies pendant les émeutes et à l'étude programmatique de restructuration de cet équipement. La police municipale, dont les moyens humains et matériels ont déjà été significativement accrus depuis 2020, recevra cette année une nouvelle dotation de 100 000 € pour l'entretien et le renouvellement de ces équipements. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Dans ces temps difficiles, beaucoup d'actions contribuent à tisser du lien entre les habitants. Depuis 2020, la municipalité développe les politiques sectorielles que sont l'éducation, la culture, les sports, les loisirs pour permettre aux Rosnéens de s'épanouir au mieux, en toute sécurité et en toute solidarité, faisant toujours de Rosny-sous-Bois une Ville où il fait bon vivre.

### **Christine PROVOST**

L'action sociale demeure pour notre majorité un enjeu essentiel dans un contexte économique extrêmement contraint pour les ménages. C'est ainsi que nous renouvelons notre soutien au CCAS en 2024 avec l'inscription d'une subvention à hauteur de 3,20 M€. Pour les seniors, nous engagerons un demi-million d'euros pour d'importants travaux au sein de la résidence Camille Barroy. Enfin, nous renouvelerons l'organisation du banquet des seniors et la distribution des colis de Noël. Nous continuerons, via le CCAS, à proposer des activités de qualité au sein du Club Timbaud. Merci.

### **Catherine VENTURA**

L'enveloppe dédiée aux subventions s'élèvera à 1,86 M€, marquant une nouvelle fois le soutien de la Ville de Rosny-sous-Bois au tissu associatif local, partenaire majeur de la cohésion sociale. Les validations des demandes des subventions restent, bien sûr, conditionnées aux exigences liées à la critérisation des attributions. Les temps forts mis en œuvre, tels que la Journée du Bénévolat ou le Forum des Associations pour promouvoir l'action bénévole, demeurent essentiels et seront ainsi de nouveau organisés en 2024.

### **Monsieur le Maire**

La municipalité s'est engagée en 2020 à ne pas recourir au levier fiscal, tout en déployant une politique ambitieuse d'investissement et en préservant la qualité du service public rendu aux Rosnéennes et aux Rosnéens. Depuis la fin de l'année 2022, Rosny-sous-Bois a dû, comme l'ensemble des collectivités territoriales, faire face aux incidences découlant du contexte économique national particulièrement tendu. Malgré ces coûts en évolution, pesant sur l'équilibre du budget primitif 2024, il est construit sur des orientations politiques fortes, celles pour lesquelles les Rosnéens nous ont fait confiance en 2020 et celles que nous poursuivrons.

Le budget primitif 2024 s'élève, en tenant compte des opérations réelles et des opérations d'ordre, en dépenses et en recettes, à 145,33 M€, après reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2023.

### **Pierre MANGON**

Pour mémoire, le budget primitif 2023, arrêté par voie préfectorale et suivant les recommandations de la CRC, affichait déjà une reprise anticipée du résultat de l'année antérieure et s'élevait à la somme de 146,08 M€. Le budget primitif 2024 présente donc une baisse de 756 993 € par rapport au BP 2023. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 93 422 144,06 €.

A noter que le volume exceptionnel des mouvements d'ordres (en dépenses, chapitre 42), cette année, s'explique par l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 imposant la règle du *prorata temporis* pour les dotations d'amortissement.

Cela se traduit concrètement par la réalisation, en 2024, des écritures d'amortissement des dépenses d'investissement concernées, acquises à la fois en 2023 et en 2024. La section d'investissement, quant à elle, s'établit en dépenses et en recettes à hauteur de 51 905 795,59 €.

L'épargne brute dégagée s'élève à 3 727 470 €. Rappelons qu'il s'agit ici du budget primitif et que, par conséquent, il est prudent en dépenses et en recettes, c'est-à-dire que nous indiquons les estimations hautes en dépenses et les estimations basses en recettes.

La stratégie financière du budget 2024 : Notre stratégie financière s'articule autour de cinq axes, tout à la fois structurants et essentiels, à savoir :

- Maintenir un niveau d'investissement ambitieux ;
- Ne pas augmenter le taux d'imposition des ménages ;
- Mobiliser l'ensemble des sources de financement disponibles ;
- Rechercher des marges de manœuvre afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Poursuivre le plan de sobriété énergétique.

Pour rappel, le budget primitif 2023 a été arrêté par voie préfectorale, actant un choix unilatéral de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de réduire significativement l'emprunt d'équilibre proposé dans le projet du budget initial 2023. Des coupes discrétionnaires ont été appliquées par chapitre, essentiellement sur la base des réalisés des exercices antérieurs, coupes qu'il a fallu rétablir à l'occasion de décisions modificatives.

La comparaison BP 2023 / BP 2024 apparaît donc peu efficiente. Il est plus instructif de comparer le BP 2024 à l'ensemble du budgété 2023. Le budgété 2023, c'est le BP plus les deux DM effectuées en juin et en septembre. C'est ce à quoi nous nous emploierons pour la suite de cette présentation.

Le budget de fonctionnement 2024. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 85,96 M€, soit une hausse de plus de 673 000 €, soit 0,79 % par rapport au budgété 2023. Pour rappel, ce budgété 2023 consiste en l'ensemble des inscriptions au BP et par les décisions modificatives. De manière générale, la Ville a redoublé de prudence dans les prévisions de recettes budgétaires émanant de la CAF et de la Préfecture puisque, actuellement, le contrat de Ville est en cours de redéfinition.

Afin de répondre à des enjeux en termes de pollution visuelle et lumineuse, le règlement local de publicité intercommunale (RLPI), adopté par le territoire Grand Paris Grand Est, a diminué les services publicitaires sur la Ville de Rosny-sous-Bois, entraînant une baisse des recettes issues de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) de 20 000 €, soit -6,5 %.

Le contexte de tension sur le marché immobilier nous incite à la prudence avec une inscription au BP 2024 d'une baisse des droits de mutation, à titre onéreux, à hauteur de 300 000 €, soit -16,67 € par rapport au budget 2023.

En 2023, la Métropole du Grand Paris a versé une dotation exceptionnelle de 32 000 €, ce qui explique une baisse de 1,98 sur la nature 73 211, attribution de compensation au budget 2024. En outre, la Ville de Rosny-sous-Bois étant en point de bascule quant à l'attribution du Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France, nous n'inscrivons au budget 2024, et par prudence, que 50 % du budget 2023.

### **Monsieur le Maire**

Nous constatons, malgré les effets d'annonces gouvernementaux, une baisse de -43,1 K€ des dotations et participations de l'État. Quand, dans le même temps et pour simple exemple, les causes exogènes des charges de personnel, directement imputables à des décisions gouvernementales, augmentent de +75,7 K€.



## **Pierre MANGON**

Comme vous pouvez le constater à l'écran, les produits des services du domaine et des ventes diverses restent stables avec une très légère augmentation de +0,53 %. Les atténuations de charges, en 013, enregistrent une augmentation de 58,30 K€, soit +13,56 %. Les autres produits en compte 75 de gestion enregistrent une augmentation significative de 156 860 €, soit +24,04 €.

## **Monsieur le Maire**

Dans un contexte inflationniste inconnu depuis près de 40 ans, les dépenses de fonctionnement progressent de 905 731 M€ entre le budgété 2023 et le BP 2024, pour s'établir à 82 234 M€. Cette évolution s'élève donc à 1,11 %, respectant ainsi la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, fixant l'évolution maximum à 2 %. Le BP 2023 ayant été touché par les coupes de la CRC, la comparaison avec 2022 amène à une hausse de 4,39 M€, soit +5,64 % sur deux ans, bien en dessous de l'augmentation du coût de la vie qui augmente de +9,82 % sur cette même période.

## **Pierre MANGON**

Comme l'indiquait Monsieur le Maire, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,11 % entre le budgété 2023 et le BP 2024. Plusieurs raisons expliquent cette évolution à la hausse :

- Une augmentation de 1,41 % de la subvention d'équilibre du CCAS ;
- Une augmentation de 6,53 % de nos versements compensatoires dans le cadre des délégations de services publics (Opalia : +5,53 % ; le multi-accueil Portes de Rosny : +12,05 %) ;
- Une augmentation de 36,66 % du contrat TITUS et de +26,04 % du marché de restauration scolaire ;
- Une augmentation des contributions obligatoires (participation à la BSPP, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le Fonds de compensation des charges territoriales, entre autres) de +12,95 % ;
- Une augmentation du coût de la dette théorique afin de répondre aux besoins en investissement et pour répondre aux hausses des taux des contrats conclus à taux variables.

Conformément aux prescriptions formulées par la CRC lors de nos échanges dans le cadre du budget 2023 et par les services du Trésor public, la Ville de Rosny-sous-Bois poursuit son engagement dans des démarches de fiabilisation de ses comptes et de ses processus financiers et comptables, en inscrivant des provisions pour lesquelles on a délibéré plus tôt.

Le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 nous impose, pour cette première année d'exécution, d'inscrire les amortissements pour les années 2023 et 2024. Ainsi, la nature 6811 enregistre en 2024 une augmentation de 100 % pour s'établir à 4,74 M€.

## **Monsieur le Maire**

Représentant 53,83 % des dépenses réelles de fonctionnement, la masse salariale de la Ville de Rosny-sous-Bois atteindra 44,26 M€ en 2024. Cette année 2024 marque le maintien de la proportion de la masse salariale en section de fonctionnement, malgré un contexte extrêmement contraint avec l'accumulation de l'impact en année pleine des mesures nationales déployées depuis 2022. Ces mesures nationales se décomposent comme indiqué dans le tableau. Notons que les 822 239 € d'augmentation, liés aux causes exogènes, sont 7,65 % plus élevés que les 760 807 euros d'évolution entre le budgété 2023 et le BP 2024, portant le témoignage d'un véritable effort de maîtrise de la masse salariale.

### **Pierre MANGON**

Les dépenses d'investissement : En 2024, la Ville de Rosny-sous-Bois inscrit plus de 24,30 M€ pour ses dépenses d'équipements, soit un niveau toujours ambitieux.

### **Sabah BAKIR**

Les opérations du plan Écoles représentent à elles seules plus de 13,60 M€ dans ce budget, soit près de 56 % des dépenses d'investissement en 2024 et se répartissent ainsi :

- Élémentaire Mermoz : 7,50 M€ ;
- Rénovation Maternelle Bois-Perrier : 3,30 M€ ;
- Enveloppe thermique et acoustique de l'Élémentaire Félix Éboué : 1,30 M€ ;
- Acquisitions foncières : 710 500 € ;
- Entretien/équipement des écoles et accueils de loisirs : 322 500 € qui profiteront à l'ensemble des groupes scolaires, comme indiqué par Monsieur le Maire lors du DOB ;
- Mobilier pour le groupe scolaire Françoise Dolto : 20 000 € ;
- Élémentaire Mondor, remplacement bloc sanitaire : 169 000 € ;
- Études, travaux et équipements des offices : 180 000 € ;
- Aires de jeux dans les écoles : 50 000 €.

### **Patricia VAVASSORI**

Les opérations liées au cadre de vie représentent, quant à elles, plus de 5,50 M€ dans ce budget, soit près de 23 % des dépenses d'investissement de 2024 et se répartissent ainsi :

- Voirie, réseaux divers, feux tricolores et études compris : 1,97 M€, cette enveloppe comprenant la réfection des rues Hussenet et Frères Lumière ;
- Plan Lumière et enfouissement des réseaux : 1,40 M€ ;
- Abords des stations de métro : 1,71 M€ ;
- Espaces verts et abords des bâtiments municipaux : 47 000 € ;
- Projets urbains : 367 000 € ;
- Plan Nature et aménagements cyclables : 55 000 €.

### **Victorio RICCARDI**

Les dépenses liées à la sécurité des biens et des personnes s'élèvent à 1 081 818 € et se répartissent ainsi :

- Mise en sécurité du centre administratif Hoffmann, devenant un poste à usage exclusif de la police municipale ;
- Mise en sécurité des bâtiments communaux et sécurité du patrimoine bâti ;
- Nouveaux équipements pour la police municipale ;
- Participation obligatoire à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

### **Monsieur le Maire, Président**

Les plus de 4 M€ d'autres investissements laissent une large place au lien social avec des investissements dans le domaine de la Petite enfance, du handicap et des seniors, de la culture, de la jeunesse et des sports et enfin, pour la mise en œuvre de relations plus qualitatives avec les usagers. Sans oublier les enjeux écologiques avec une enveloppe dédiée aux études pour des travaux en termes de transition écologique des réseaux d'énergie.

## **Pierre MANGON**

La Ville de Rosny-sous-Bois finance près de 50 % de ses investissements par ses ressources propres au stade BP : 11,79 % par son autofinancement et 36,82 % par ses recettes d'investissement. Afin de limiter le recours à l'emprunt, il est également fait usage du résultat de fin d'exercice 2023 pour achever le financement des investissements. C'est ainsi que l'emprunt théorique ne concourt qu'à hauteur de 28 % aux besoins de financement de cette section.

Nos efforts, en termes de recherche de marge de manœuvre, nous permettent d'envisager des produits supplémentaires en session et en cofinancement. Toutefois, faute d'engagement juridique formel, l'inscription de ces produits fera l'objet d'une décision modificative après délibération du Conseil municipal et signature des actes notariés afférents.

La Ville inscrit près de 8,87 M€ d'emprunts théoriques pour équilibrer le budget primitif 2024, soit une évolution de près de 2 M€ de l'endettement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette atteint les 81,59 M€, soit une évolution de 3,55 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'encours progressera à due concurrence et dépasserait de peu les 94,46 M€ si l'enveloppe d'emprunt 2024 était souscrite dans sa totalité. L'endettement de la Ville reste donc en dessous du seuil des 95 M€. Soustraction faite du remboursement du capital prévu en 2024, l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élèverait donc à 87,53 M€ :

- État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 81,59 M€ ;
- Solde du prêt contracté en 2022 : 4 M€ ;
- Emprunts souscrits au budget 2024 : 8,87 M€ ;
- Remboursement 2024 du capital : 6,93 M€ ;
- Rappel en encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 87,53 M€.

La Ville de Rosny-sous-Bois a, depuis des années, diversifié ses prêteurs et optimisé ses conditions de financement. La répartition de l'encours de dette est très variée, considérant qu'elle se décompose en six principaux prêteurs. La répartition de la dette par type de risque se décompose, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

- Prêts à taux variables : 35,95 % ;
- Prêts à taux fixes : 64,05 %.

La Ville présente désormais une dette intégralement classée 1A (produits non risqués), selon les critères de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette représente 81,59 M€, avec une capacité de désendettement de la Ville qui s'établit à 6,88 années.

## **Monsieur le Maire**

Un grand merci, Monsieur MANGON, pour cette présentation, mais aussi pour tout le travail que vous avez pu faire avec la Direction des finances, ainsi que l'ensemble des Directions et les élus délégués. C'est un effort important qui a été fourni afin de proposer ce budget ambitieux, sincère et équilibré, répondant aux orientations politiques de notre majorité municipale. Un grand merci à vous tous.

Je vous propose maintenant de faire vos remarques et nous passerons ensuite au vote.  
Madame THIBAUT.

## **Magalie THIBAUT**

Merci, Monsieur le Maire. On a eu l'occasion, lors du débat d'orientations budgétaires du mois dernier, au nom du Groupe Rosny Écologique et Solidaire, de nous exprimer sur vos orientations budgétaires et de vous faire part de certaines propositions, particulièrement dans les trois priorités que nous jugeons importantes : l'éducation, les solidarités et l'écologie. On vous avait aussi fait part de notre inquiétude quant à la dégradation de la santé financière et à la situation que vous laisserez à la fin de votre mandat.



Encore une fois, il ne s'agit pas de nier les difficultés auxquelles est confronté l'ensemble des collectivités pour construire un budget, mais notre analyse porte sur la stratégie financière et les choix politiques que vous êtes amené à faire pour 2024.

Dans ce budget prévisionnel, vous confirmez la dégradation de la santé financière de notre Ville, avec notamment un autofinancement en baisse et une dégradation de la dette. La sonnette d'alarme étant tirée, vous optez pour un rétropédalage en matière de stratégie financière puisque vous commencez à être au pied du mur. Vous faites donc le choix de revoir à la baisse les investissements et la qualité du service rendu à la population, malgré ce que vous cherchez à vouloir nous faire croire.

Ce qu'on peut déjà dire aux Rosnéens, c'est qu'il ne va pas se passer grand-chose de nouveau dans notre Ville en 2024, tant les nouveaux projets sont inexistantes. En quoi consiste le rétropédalage en matière de stratégie financière ?

La première indication, et non des moindres, c'est que vous nous présentez un budget prévisionnel 2024 en baisse par rapport à celui de 2023. C'est assez inédit dans la gestion d'une collectivité et c'est rarement le signe d'une bonne vitalité pour la collectivité en question, d'autant plus que vous avez décidé, pour bâtir votre budget, d'effectuer une reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023. C'est effectivement une possibilité offerte aux collectivités, on ne le nie pas, mais il faut aussi considérer que ce n'est pas sans risque, car si les prévisions financières réalisées à ce jour ne s'avéraient pas exactes, à l'occasion notamment du vote sur le compte administratif en juin, alors vous devrez passer une modification budgétaire.

La deuxième indication, c'est que vous décidez de diminuer le budget dédié aux investissements de notre Ville de près de 3 M€ entre 2023 et 2024, et vous recourez par conséquent beaucoup moins à l'emprunt. Les investissements programmés en 2024 se concentreront sur le strict minimum, c'est-à-dire aux opérations quasiment obligatoires dans notre Ville, notamment sur les établissements scolaires et des projets que l'on connaît déjà depuis de nombreuses années. Les conséquences seront les suivantes : moins de travaux dans la maintenance de nos écoles ; moins de travaux pour notre cadre de vie ; et moins d'accompagnements notamment pour les politiques sportives et culturelles, mais j'y reviendrai un peu plus tard.

Vous évoquez également la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Jusqu'ici, rien d'anormal et c'est même une nécessité dans toutes les collectivités, mais c'est bien les choix que vous avez faits qui nous posent question et sur lesquels on est profondément en désaccord.

Le premier choix que vous faites et que vous ne dites pas dans la présentation de votre rapport, c'est que vous avez décidé de diminuer de près de 300 000 euros l'enveloppe financière dédiée aux associations, puisqu'elle passe de 2,10 M€ en 2023 à 1,80 M€ en 2024. Pour nous, c'est un point dur que nous jugeons inacceptable, d'autant dans la période actuelle de crise sociale. Le budget dédié aux associations devrait être sanctuarisé. Même si la disparition de l'association Art Équestre et Attelage peut expliquer une baisse de 50 000 €, cela n'explique pas la baisse globale de l'enveloppe. Si l'on compare d'une année sur l'autre, on voit bien qu'il y a des diminutions de subventions pour certaines associations, mais si l'on prend en compte ne serait-ce que 250 000 € de diminution, ce n'est pas rien pour le secteur associatif de notre Ville. D'ailleurs, la Ville pourrait être proactive pour sanctuariser cette enveloppe et, par exemple, réfléchir à lancer un appel à projets à destination des associations pour renforcer des actions de lien social ou encore, des actions autour de la transition écologique.

Autre point qui nous paraît important, c'est que vous manquez de transparence sur les choix que vous avez réalisés ou que vous comptez faire. Je vais prendre l'exemple de la tarification des activités municipales de la rentrée 2024. Ne voyant pas d'indication dans ce domaine, j'ai posé la question en Commission ressources, à savoir quelle était la position de la majorité sur l'évolution de ces tarifs, notamment ceux de la restauration scolaire ? On m'a indiqué, et je dois le reconnaître en toute transparence, que les élus de la majorité n'avaient pas encore tranché à ce sujet. Je vous avoue ne pas comprendre comment vous pouvez ne pas avoir tranché sur ce sujet, alors que vous nous présentez votre BP 2024.



Que se cache-t-il derrière, Monsieur le Maire ? Encore une fois, cela révèle une instabilité chronique à prendre des décisions et à les assumer clairement auprès de la population. Je me permets donc de vous poser la question ce soir. Les tarifs de la cantine vont-ils augmenter à la rentrée 2024, au-delà de l'inflation ?

Je terminerai mon propos sur le choix de vos priorités municipales pour 2024 et sur lesquelles nous sommes en profond désaccord. En matière d'éducation, pour nous, vous n'allez pas assez loin dans l'ambition. Comme je le rappelais, rien de nouveau si ce n'est la poursuite des investissements déjà engagés précédemment. Pire, après trois ans de réflexion et près de 430 000 € engagés l'année dernière pour des études sur le devenir du groupe scolaire du Pré Gentil, nous constatons qu'aucune extension, ni projet nouveau de ce groupe scolaire n'est à l'étude. Que d'argent public dépensé pour vous aider à prendre une décision, Monsieur le Maire !

Vous évoquez également un projet ambitieux sur le futur PEDT, mais vous ne donnez aucune indication en termes de budget. Alors, je vous repose la question : avec quels moyens allez-vous accompagner ce nouveau PEDT ? Nous vous le répétons d'une année sur l'autre, porter une ambition forte dans le domaine de l'éducation, c'est aussi penser à un projet pédagogique qui place l'égalité des chances au cœur de son action en lui donnant des moyens.

Sur le sujet du cadre de vie, nous constatons une baisse affectée au secteur de la voirie, notamment en termes d'investissement, mais également sur les espaces verts. La seule nouveauté, c'est le projet d'aménagement des abords de la station de métro, ainsi que la restructuration de la gare SNCF Rosny Bois-Perrier, qui sont effectivement indispensables, mais nous regrettons le manque d'ambition qui ne s'accompagne pas autour d'un investissement plus important en matière de mobilité douce, et c'est assez surprenant.

Vous vous étiez engagé l'année dernière sur les questions de transition écologique, à engager des crédits d'études pour élaborer un plan Nature. Où en êtes-vous ? Comme trop souvent, vous lancez des études, donc vous engagez de l'argent public, sans engager derrière d'actes concrets pour les concrétiser. À ce titre, il aurait été judicieux de prévoir un budget bien plus conséquent sur la rénovation énergétique de nos bâtiments et équipements municipaux. C'est aussi cela, penser sur le long terme et permettre à la Ville de générer des économies. Pour notre Groupe, le plan actuel de sobriété énergétique que vous avez engagé paraît bien maigre et insuffisant pour permettre à la collectivité de bénéficier de réelles économies et baisses, notamment sur les factures énergétiques.

Sur la troisième priorité, l'humain et le lien social, vous mélangez tout un tas de sujets qui n'ont pas réellement de sens, et vous n'apportez aucune réponse à des enjeux et des sujets qui concernent les priorités de nos Rosnéens. Je repose la question. Aujourd'hui, il n'y a toujours rien de prévu sur le devenir de la clinique Hoffmann, ni sur le devenir de la crèche Lucien Piron. Pourtant, sur le budget 2023, des crédits avaient été engagés pour des études. Vous vous êtes empressé de les annoncer lors de votre cérémonie des vœux et pour autant, cela ne se concrétise pas dans le budget prévisionnel 2024.

Enfin, comme nous l'avions souligné dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et dans un souci de cohérence, ce BP confirme bien votre volonté d'augmenter une fois de plus le budget dédié à la vidéoprotection du Centre Hoffmann, avec une augmentation de près de 500 000 €. Sur les deux dernières années, c'est une augmentation de près d'un million d'euros. De notre point de vue, ces augmentations successives d'une année sur l'autre sont trop importantes et déséquilibrées par rapport aux autres politiques publiques municipales, d'autant que notre Ville fait partie des collectivités les mieux équipées par ce dispositif.

Pour nous, la politique de la sécurité doit reposer sur trois piliers : la répression, la cohésion sociale et la prévention, et c'est bien là qu'un déséquilibre important apparaît dans notre collectivité. Vos propos, dans ce budget, sont d'ailleurs bien révélateurs d'une pensée très dogmatique sur cette thématique. Je donnerai deux exemples qui auraient mérité une attention plus importante en 2024.

La jeunesse, et je le répète souvent, les grands oubliés de votre mandat. Alors que nous avons évoqué au débat d'orientations budgétaires, la saturation des services municipaux en direction de la jeunesse, rien n'est proposé. Pire, vous osez écrire dans le document du budget, la phrase suivante : « *Les émeutes du début de l'été 2023 nous ont rappelé que la jeunesse ne devait pas être oubliée. C'est ainsi que les crédits Contrat de Ville sont préservés en vue d'accompagner l'action d'associations œuvrant en faveur des jeunes des quartiers* ». Cette phrase nous choque. Vous avez besoin qu'il y ait des émeutes pour vous rappeler qu'il faut s'intéresser à la jeunesse et ensuite, c'est le lien direct entre émeute et jeunes, je pense qu'ils apprécieront. Du coup, on se pose la question : s'il n'y avait pas eu les émeutes, est-ce que vous seriez revenu sur les contrats de Ville et les finances des contrats de Ville ? Parce que c'est hallucinant de devoir écrire ça dans un rapport d'orientations budgétaires et dans un budget prévisionnel.

Que dire également de votre désintérêt pour les clubs sportifs ? Le budget consacré, en 2024, au sport, notamment sur le volet Investissement, n'est que de 170 000 €. Ce secteur se voit amputé, en matière d'investissement, de la moitié de son budget qui n'était déjà pas très important l'année dernière (370 000 €). On a bien compris que le sport n'était pas votre priorité, mais il s'agit d'œuvrer pour assurer un minimum, c'est-à-dire assurer la maintenance et l'entretien de notre patrimoine sportif. On peut aussi rappeler que les équipements sportifs sur notre Ville, et globalement sur notre Département, sont déjà assez insuffisants et notre responsabilité, c'est d'assurer l'entretien de ces équipements sportifs. Vous vous étiez d'ailleurs engagé à la réalisation des travaux sur le gymnase Lavoisier. Il n'en sera encore rien cette année. Pourtant, le gymnase est dans un état déplorable. Comment le SOR handball va-t-il pouvoir continuer à s'entraîner et à recevoir des compétitions dans de telles conditions ?

Je pourrais également vous parler de la démocratie locale, mais vous avez fait choix de diminuer le budget global pour les Conseils de quartier, on en a parlé précédemment. Ce budget reflète, selon nous, une gestion de la Ville qui se fait au coup par coup, une politique de saupoudrage et de divertissement qui n'a servi que de trompe-l'œil depuis trois ans. C'est d'ailleurs vous qui le dites dans votre document budgétaire où vous jugez l'élaboration de ce budget comme laborieux. Je cite : « La phase de préparation budgétaire de l'exercice 2024 a été laborieuse ». Outre le fait que je ne m'explique pas comment on peut, une nouvelle fois, écrire ces propos dans un document rendu public, il marque assez justement, de notre point de vue, votre bilan depuis trois ans : laborieux.

Le budget que vous proposez reflète aujourd'hui l'image d'une ville au point mort, gérée par une municipalité déjà à bout de souffle. C'est un véritable crève-cœur pour les élus municipaux que nous sommes, alors que notre Ville regorge d'initiatives citoyennes et qu'elle a énormément d'atouts. Votre manque d'ambition n'aura pour effet que de faire perdre en attractivité notre Ville et nous le regrettons vivement. Pour toutes ces raisons et sans grande surprise, notre Groupe votera contre ce budget prévisionnel 2024, merci.

### **Monsieur le Maire**

Je connaissais votre conclusion. En tout cas, sachez que nous ne manquons pas de souffle, je ne manque pas de souffle, quoique vous en disiez. Au contraire, je pense que les ambitions, nous les avons, avec les moyens que nous avons présentés. Je pense que nous n'avons pas à rougir de ce budget qui nous conforte dans notre volonté d'être à l'écoute, quoique vous en pensiez, des Rosnéens et des services, même si en effet, il peut y avoir certaines difficultés. Je ne suis pas un sportif, vous le savez bien, mais je défends le sport. Je pense que Madame REGNAULD pourra nous faire état de tout ce qui va être fait dans le sport.

En tout cas, en ce qui concerne la solidarité, je pense que Madame PROVOST, vous pourrez aussi confirmer que la Ville reste solidaire. Les associations, nous aurons l'occasion d'en discuter tout à l'heure. Un effort, c'est un effort partagé par l'ensemble des Rosnéens, par nous tous. Ce n'est pas un budget qui arrive à bout de souffle, bien au contraire. Je pense qu'il est stable, nous l'avons travaillé ensemble. En effet, un budget ne se fait jamais dans une facilité évidente. Il a été fait avec l'ensemble des élus et je les en remercie ce soir.

Je ne reprendrai pas toute la déclinaison de ce que vous avez pu dire, parce que je sais que nous ne serons pas l'accord, donc nous aurons l'occasion, au fur et à mesure des Conseils municipaux prochains, d'en reparler ensemble.

Monsieur ITZKOVITCH, vous aviez levé la main.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Une explication de vote pour le Groupe URAM. Je vais, à ce titre, vous révéler deux secrets soigneusement gardés par l'URAM depuis quelques jours.

Le premier, c'est que nous allons voter contre ce budget.

### **Monsieur le Maire**

Ça, on le savait, ce n'est pas un secret.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Le deuxième secret, c'est que quand nous avons préparé ensemble, avec les élus, mais aussi les adhérents de l'URAM, notre position sur ce budget, samedi matin, nous avons eu un petit manque d'inspiration sur notre ressenti sur ce budget global. L'année dernière, nous avons trouvé une expression imagée qui avait fait beaucoup rire Monsieur MANGON, celle de manger la grenouille.

Cette année, il fallait qu'on innove un peu et on a été en panne d'innovation, d'inspiration, mais entre-temps, le week-end de Pâques est passé et à cette occasion, je me suis essayé à la pâtisserie. J'ai fait un gâteau pour Pâques et j'ai raté le gâteau, je ne suis pas très doué en pâtisserie. Pour sauver le gâteau raté, je suis allé chercher une boîte de sucre Daddy pour saupoudrer et cacher la misère. Là, j'ai eu une révélation. Je me suis dit que si l'on avait pu sponsoriser le budget de la Ville de Rosny-sous-Bois de la majorité de Monsieur FAUCONNET et de Monsieur CAREL en 2024, ça aurait dû être le budget Daddy. Le petit pot rose, sucre saupoudré. Pour être très sérieux avec ça, c'est la raison essentielle de notre vote contre aujourd'hui.

La raison essentielle, c'est qu'on vous l'a dit au DOB. On s'est abstenu au DOB, on a essayé de dire qu'un débat d'orientations, c'est pour proposer des choses. Donc, on vous laisse le bénéfice du doute. Peut-être qu'en quelques semaines après le DOB, vous alliez nous écouter. On vous a dit au DOB : « Attention, à force de ne pas faire des choix, ça pèse sur votre fonctionnement et votre investissement ». Ne pas faire des choix et serrer la ceinture en disant : « On va faire des économies en grattant par-ci par-là et en saupoudrant les économies », on n'arrive à rien. Il faut que vous fassiez des choix. Donc, on s'est abstenu en disant qu'on vous laisse ce bénéfice du doute et en espérant que dans les arbitrages que vous alliez faire, que vous avez fait ces dernières semaines, vous alliez prendre en compte ce que nous vous demandions lors du débat, puisque c'était bien le débat d'orientations, on ne va pas répéter ce qu'on a dit.

Quand on a découvert ce document, on a vu que vous n'aviez pas écouté. C'est votre droit, c'est vous qui êtes aux affaires. Mais Madame THIBAUT l'a très bien dit, finalement, ce sont un peu les Rosnéens, *in fine*, qui payent les pots cassés de cette politique de saupoudrage. Pourquoi ? Je vais vous le démontrer. Il y a peut-être, sur les 40 pages du rapport que vous avez présenté, deux pages qui sont extrêmement flagrantes, que ce soit pour le fonctionnement ou l'investissement. Pour le fonctionnement, c'est la page 27. Vous avez un tableau, qui est d'ailleurs plutôt bien fait et qui résume les dépenses en fonctionnement des différents secteurs de politique publique. Vous allez tous me dire : « Mais évidemment, on a besoin de ça, on a besoin de ça, on a besoin de ça ». Oui, tout est bien dans l'absolu, sauf que faire un choix, une priorité, c'est ne pas faire quelque chose, pour continuer à faire quelque chose de bien et bien le faire. Madame THIBAUT a raison. Évidemment, on peut continuer à tout faire, mais quand on continue à tout faire en serrant la ceinture, on fait tout mal.



Donc, on vous a dit au DOB : « Vous ne choisissez pas, votre niveau de fonctionnement est trop important et du coup, une capacité d'autofinancement qui est en baisse. » C'est une situation extrêmement inquiétante. Je crois que c'est la première fois, je ne pense pas faire d'erreur, qu'on est en épargne nette négative dans un budget. Je n'ai jamais vu ça dans un budget, une épargne nette négative. Je ne sais pas si vous pouvez imaginer ce que cela signifie comme message que vous envoyez sur la santé financière de la Ville.

Pour en revenir aux différents secteurs, évidemment, il y a des secteurs, comme l'éducation, où la Ville a une compétence obligatoire qu'elle doit exercer, notamment dans le cadre des écoles et également, de tout ce qui est périscolaire. Mais dans cette liste, bien évidemment, vous allez devoir faire des choix et vous avez encore 2 ans – un exercice budgétaire entier – pour le faire et vous ne le faites pas ici. Ce qui constitue le nerf de la guerre, ce sont les dépenses de fonctionnement des différents services, ce ne sont pas les dépenses de personnel. C'est là où on est dans le dur de la masse salariale et qu'on dépense beaucoup d'argent, c'est normal. C'est toujours comme ça dans toutes les communes, y compris dans les entreprises.

Là, on voit une liste à la Prévert d'une quinzaine de secteurs que vous détaillez et qui, à peu près, sauf l'éducation que je mets à part et j'ai expliqué pourquoi, on est toujours autour de 1, 2, 3, 4 millions et on arrive *in fine* quand même à 44 M€. Si ça, ce n'est pas du saupoudrage, je ne sais pas ce qu'est le saupoudrage. En matière de fonctionnement, c'est du saupoudrage incontestable.

On fait tous de la politique, mais à un moment donné, vous parliez de sincérité. J'ai bien vu votre rapport : cumuler le fonctionnement et l'investissement pour dire qu'en cadre de vie, en éducation, on met 25 M€. Non, l'investissement et le fonctionnement, ça ne se cumule pas et présenter ça, comme on disait quand on était à l'école, en mélangeant les cacahuètes et les bananes, on ne les additionne pas. Donc, présenter un budget où on additionne le fonctionnement et l'investissement, c'est assez insincère et assez malhonnête intellectuellement. Je pense que si on rentre dans le détail de ce budget, on voit très bien que ce que vous dites ne résiste pas aux faits.

Ensuite, ce saupoudrage n'est pas réservé au fonctionnement. Il est encore plus présent en matière d'investissement. Madame THIBAUT l'a dit et je le répète, la conséquence, c'est quoi ? Outre l'éducation que je mets de côté, puisque c'est un secteur consommateur en termes de dépenses, mais finalement, on n'est qu'à 50 %, il reste encore 50 %, une fois qu'on a fait des travaux et construit des écoles. Avec 50 % d'un budget de 24 M€, on fait des choses, mais vous, vous ne faites rien. Vous ne faites rien parce que si on regarde les tableaux des pages 34 et 35, encore une fois, on a le saupoudrage. On peut dire tout ce qu'on veut : « Le saupoudrage, ce n'est pas nous, on doit faire face à la crise et on doit faire des rénovations, il y a des émeutes, etc. ». On invoque tout un tas de facteurs exogènes, mais il y a aussi des facteurs qui sont les résultats de vos propres choix. Je prends deux exemples parce que je voudrais qu'on voie que je ne suis pas en train de propager des fake news, je suis en train de prendre les faits qui sont les faits que vous présentez vous-même.

Dans les investissements, donc le saupoudrage, à chaque fois, on est toujours autour de 300, 500, 700 M€ et on a des lignes comme ça qui dépendent directement de vos choix. J'en prends deux pour exemple. La ligne « crèches », vous consommez de l'investissement : 900 000 € d'investissement Crèches. On sait tous ce que c'est, c'est la coque de la crèche Coteaux Beauclair. On vous a dit, depuis deux ans : « Attention, vos choix de reprendre en régie une coque avec un investissement en propre de la Ville, sont dangereux, car avec 3 M€, vous n'avez pas ouvert la crèche encore ». Ce n'est pas neutre pour la Ville, quand on a un budget de 25 M€, de mettre quasiment 1 M€ ou 1,50 M€ par an sur une crèche dont on avait d'autres possibilités de gestion, comme dans le cadre d'une délégation de service public avec un achat par un prestataire privé, certes, mais aujourd'hui, le nombre de crèches qui fonctionnent comme ça et qui fonctionnent bien, montre que c'est un système qui fonctionne et en tout cas, qui permet – au-delà du jugement qu'on peut avoir sur le fonctionnement – aux collectivités d'éviter de consommer trop d'investissements. On vous l'a dit, vous nous avez dit : « Circulez, il n'y a rien à voir ».



Aujourd'hui, on le retrouve dans votre budget, 900 000 €, et on va le retrouver encore, à mon avis, pendant deux ans, parce que je crois qu'on est à peu près à 2 M€ si mes calculs sont bons sur les deux dernières années et on a encore quelques millions à arriver, puisque vous avez mis 3,50 M€. A mon avis, à 4 M€, vous n'aurez pas encore ouvert la crèche.

Encore une fois, ce sont les Rosnéens qui en sont les premières victimes, qui ont besoin de place en crèche pour faire garder leurs enfants. Madame THIBAUT citait l'exemple des sportifs. Évidemment, une fois qu'on saupoudre, on ne peut pas tout bien faire, donc on doit faire des choix. Vous avez fait le choix, par exemple, du gymnase Lavoisier puisque visiblement, il n'est pas dans vos champs d'investissement. Oui, parce qu'une fois qu'on a consommé tout, deux et deux, ça fait quatre, il faut bien faire des choix, donc votre choix, il est très clair, c'est de saupoudrer.

Deuxième exemple sur le saupoudrage, parce que c'est quand même très important : les 740 000 € que vous inscrivez sur l'investissement Handicap et Seniors. On s'est un peu renseigné, on a fouillé dans la maquette parce que ce n'était pas très clair sur ce dont il s'agissait réellement. On s'est rendu compte qu'il s'agissait notamment, pour la grande majorité, un peu plus de 500 000 € de travaux pour la résidence Camille Barroy. Mais ça, c'est un choix que vous faites. Vous avez rétrocedé, repris à la SEMRO, en fin 2023, cet établissement. La moindre des choses, quand on reprend un établissement en propriété, c'est d'exiger du propriétaire une remise en état. Non, vous ne le faites pas. Vous récupérez un bâtiment totalement hors d'usage où il faut mettre 500 000 € d'investissement. Encore une fois, ce sont les pensionnaires seniors de cette résidence qui en sont les premières victimes, parce que quand on reprend un établissement en gestion ou une voirie, on exige une remise en état pour reprendre quelque chose qui ne nécessite pas d'aggraver encore la charge d'investissement de la Ville.

On ne peut pas toujours dire que c'est la faute des autres ; que c'est la faute de la guerre en Ukraine ; à l'augmentation des prix de l'énergie. Non, il y a des causes qui vous sont totalement imputables dans ce saupoudrage. Si on vous le dit, ce n'est pas pour polémiquer, pour dire quelque chose parce qu'on n'a rien à dire, c'est pour vous dire que tout ça, *in fine*, ce sont les Rosnéens les premières victimes. Ce sont les parents d'élèves ; ce sont les usagers des structures sportives et culturelles ; ce sont les usagers de l'Hôtel de Ville aussi parce que quand il faut faire des travaux et qu'on doit les répartir sur trois, quatre, cinq années, parce qu'on n'a pas les moyens budgétaires de le faire en une année, ce sont les usagers qui trinquent.

Si on vote contre ce budget, ce n'est pas pour contester vos choix politiques, puisque vos choix politiques, ce sont les vôtres, ils vous appartiennent. Vous avez été élu par les Rosnéens démocratiquement, donc on n'a même pas à les critiquer. C'est pour cela qu'on ne partage pas la position du groupe RES qui est de toujours vous dire que vous auriez dû faire ça. Non, vous avez été élu, les Rosnéens ont choisi et validé votre projet, donc c'est normal que vous le réalisiez. Nous, ce qu'on vous dit, c'est que sur la forme, vous faites un choix, celui du saupoudrage qui, là, nous dérange. A la limite, sur le fond, vous avez le droit d'avoir vos priorités qui ne sont pas forcément les nôtres et à la limite, on peut être d'accord avec certaines de vos priorités, mais dans la forme, vous ne vous donnez pas les moyens de les exercer, vos priorités, de les financer et ça, ça nous inquiète beaucoup. Madame THIBAUT l'a dit, on l'a dit au DOB, la situation budgétaire de la commune devrait vous inquiéter. J'ai l'impression qu'en réalité, ça ne vous inquiète pas, que vous allez continuer à saupoudrer parce que vous ne nous écoutez pas.

Vous comprendrez aisément que ce vote contre n'est pas un vote de posture, ce n'est pas un vote de blocage, c'est un vote qui, j'espère, vous fera réagir en disant : « L'année prochaine, on essaiera de réfléchir à ce que nous a dit la modeste opposition URAM et peut-être qu'on va réfléchir à : « non, on ne peut plus rendre ce service, on ne peut plus investir dans cela ». C'est dur, il faut l'expliquer, ce n'est pas évident. On sait comment sont parfois les citoyens, ils sont exigeants, mais je pense que si vous n'avez pas ce courage politique et ce courage budgétaire, vos prochains budgets seront catastrophiques et vous allez vraiment terminer le mandat dans

une situation financière qui ne sera pas digne d'une ville aussi évoluée, aussi attractive et aussi fiscalement riche que la Ville de Rosny-sous-Bois.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur ITZKOVITCH mais je ne suis pas aussi pessimiste que vous. Je crois que Monsieur MANGON avait une conclusion à apporter.

### **Pierre MANGON**

Non, deux remarques. La première, budget laborieux, bah oui. Il y a 34 955 communes en France. Je pense qu'il y a, à peu près, 90 à 95 % des communes qui, cette année, vont présenter un budget laborieux. Pourquoi ? Entre les baisses de l'État et tout, je suis désolé, comme tous les Conseillers, on est abonnés, on reçoit tous les jours les feuilles de l'AMIF et de l'Association des Maires de France. À longueur de journée (il y en a deux par jour), on parle des difficultés qu'ont les communes pour boucler leur budget. Je suis désolé, mais je pense que la Ville de Rosny-sous-Bois n'est pas plus mauvaise que les autres. Elle ne fait pas exception.

C'est vrai qu'on peut encore augmenter l'emprunt. Pourquoi pas ? On peut aussi augmenter les impôts. Effectivement, un point de taxe foncière rapporte 900 000 €, donc on aurait pu augmenter les impôts fonciers de 5 ou 6 % et ça nous aurait rapporté de l'argent. On n'a pas fait ce choix et effectivement, notre budget a été laborieux à réaliser et l'on n'en a pas honte.

Je voudrais aussi rappeler, à propos de la capacité d'autofinancement et de l'épargne nette, que si elle n'apparaît pas à un niveau optimum, il est important de rappeler plusieurs éléments essentiels. Nous sommes en phase BP et non pas en phase CA. Le BP, fidèle au principe de prudence budgétaire, retranscrit des estimations hautes en dépenses et des estimations basses en recettes. Il affiche traditionnellement des niveaux d'épargne nets à des niveaux beaucoup plus bas qu'en phase CA.

Je vous donnerais deux chiffres. En 2023, le BP : 636 379 €. En prêts et compte administratif 9 626 587 €. Sur le fait que l'épargne nette soit négative en phase BP, c'est assez habituel, y compris à Rosny-sous-Bois. Je me rappelle qu'en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2020, c'était le cas. Le niveau d'investissement est historiquement élevé, notamment pour répondre aux compétences obligatoires de la Ville de Rosny-sous-Bois, suite à un manque évident d'anticipation par le passé. A titre d'exemple, le budget alloué en 2024 au plan Écoles est plus élevé que l'enveloppe globale d'investissement de 2014, 2016, 2017 et 2018. Voilà ce que je voulais dire.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Nous avons voté le budget de GPGE la semaine dernière et je peux vous dire qu'il a été âpre aussi à faire. Ce n'est pas que la Ville de Rosny, mais je pense que toutes les institutions, comme le Conseil départemental, je le sais, a eu aussi ces difficultés et l'a fait aussi courageusement. Ce n'est une évidence pour personne. Ce n'est pas pour trouver une excuse à cela, mais c'est pour dire qu'en effet, toutes les collectivités, communales, territoriales, ont eu ces difficultés aussi face à elles, à affronter.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Monsieur MANGON, vous avez invoqué des... J'aimerais que pour la bande, ce soit très clair. Vous savez, mentir n'est possible que si la règle est de dire la vérité. Je souhaiterais que vous répétiez les chiffres sur le budget du plan Écoles. On va les vérifier, parce que de nous dire qu'en une année... J'ai peut-être mal compris ou vous vous êtes mal exprimé, c'est possible, mais qu'on n'ait pas de malentendu. J'aimerais que vous répétiez les chiffres pour la bande et on va les vérifier.

Sur l'épargne nette, je vous crois, même si je ne suis pas intimement convaincu que vous ayez raison sur toutes les années, mais on verra. Sur le plan Écoles, j'aimerais que vous répétiez les chiffres parce que je pense que ce sont des chiffres qui sont faux.

On va les vérifier et si jamais ces chiffres sont faux, on ne manquera pas de le dire à la prochaine validation du PV parce qu'à un moment donné, j'ai été transparent sur les chiffres que j'ai utilisés, ce sont les chiffres de votre rapport, donc j'aimerais que vous le soyez aussi.

Donc vous dites que le montant d'investissement du plan Écoles de cette année, à lui seul, est supérieur à trois ans d'investissement sous notre mandature, on ne va pas se cacher les mots. C'est ça que vous dites, Monsieur MANGON ?

**Pierre MANGON**

C'est pour chacune de ces années.

**Ivan ITZKOVITCH**

Pour chacune des années 2016, 2017, 2018 ? Allez-y, je n'ai pas bien compris votre point. Je voudrais être sûr, pour la bande, qu'on soit bien clair parce que nous, on va vérifier. Je veux juste qu'on soit d'accord sur les chiffres. On avance des chiffres, il faut être sûr.

**Monsieur le Maire**

Pour chacune des années citées, les dépenses d'équipements étaient inférieures à 13,60 M€. Je pense que Monsieur MANGON n'est pas un menteur, loin de là.

**Ivan ITZKOVITCH**

Non, non. Juste qu'on soit sûr sur les chiffres qu'on utilise, ce n'est pas une question de mensonge.

**Monsieur le Maire**

Ce sont des chiffres qu'il n'a pas frelatés.

**Ivan ITZKOVITCH**

Monsieur MANGON, vous confirmez ? Parce que c'est Monsieur le Maire qui confirme vos propos, mais vous ne les confirmez pas.

**Monsieur le Maire**

Si, il a confirmé.

**Pierre MANGON**

Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, donc je ne les confirme pas.

**[Échanges croisés]**

**Ivan ITZKOVITCH**

Ah bah, non mais attendez ! Vous invoquez des chiffres. Mais comment pouvez-vous invoquer des chiffres que vous n'avez pas sous les yeux ?

**Pierre MANGON**

Au prochain Conseil, on l'évoquera.

**Ivan ITZKOVITCH**

Non, non, non, non !!!!

A chaque fois, vous reportez sine die, vous nous dites : « au prochain Conseil, on vous répondra ». Je veux que vous répétiez ce que vous avez dit ! Vous invoquez des chiffres, vous invoquez ce que vous n'avez pas sous les yeux !

**Pierre MANGON**

Ce n'est pas vrai ! Je n'ai jamais rien reporté d'un Conseil sur l'autre.

**Ivan ITZKOVITCH**

Alors vous inventez ! Vous inventez des chiffres !

**Pierre MANGON**

Ce n'est pas vrai ! Je ne vous permets pas de dire ça !

**Ivan ITZKOVITCH**

Eh bien moi, je me le permets ! C'est vous qui venez de dire que vous ne les aviez pas sous les yeux Monsieur !

**Pierre MANGON**

Je vous apporterai le chiffre, mais je ne vous permets pas de dire que je suis un menteur ! Ça je ne l'admets pas !

**Ivan ITZKOVITCH**

Vous n'êtes pas un menteur, mais vous invoquez des chiffres que vous n'avez pas sous les yeux.

**Pierre MANGON**

Je n'admets pas ce que vous venez de dire ! Je ne l'admets pas !

**Ivan ITZKOVITCH**

Mais je m'en fiche que vous ne l'admettiez pas ! Je m'en fiche !

**Pierre MANGON**

Et moi je m'en fous de ce que vous pensez !

**Ivan ITZKOVITCH**

Très bien. Mais moi je reste poli Monsieur et je vous dis que vous invoquez des chiffres que vous n'avez pas sous les yeux. Vous les sortez et c'est tout !

**Monsieur le Maire**

Je pense que Monsieur MANGON est loin d'être un menteur, vous le connaissez depuis des années.

**Ivan ITZKOVITCH**

Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai demandé confirmation des chiffres.

**Monsieur le Maire**

Monsieur MANGON a pris la mouche, je le comprends bien. En effet, il faut le respecter, vous le savez bien. Les chiffres qu'il a, il ne les a pas inventés. La bande reflètera justement, puisque c'est enregistré, vous pourrez écouter et avoir les chiffres.

**Ivan ITZKOVITCH**

Je pense que Monsieur MANGON s'est emmêlé dans les chiffres, c'est pour ça. Donc je préférerais qu'on les répète pour ne pas qu'il y ait de malentendu.

**Monsieur le Maire**

Il s'est peut-être emmêlé dans les chiffres, mais vous connaissez l'intégrité de Monsieur MANGON et vous savez très bien qu'il n'a pas inventé des chiffres.

**Ivan ITZKOVITCH**

Oui mais l'intégrité fait que, dans un débat sain, chacun a les mêmes chiffres.

**Monsieur le Maire**



Absolument, bien sûr.

**Pierre MANGON**

On vient de me donner le chiffre, en BP 2016 : 8,40 M€.

**Ivan ITZKOVITCH**

Sur quoi précisément ?

**Deux intervenants**

En dépenses d'équipement.

**Ivan ITZKOVITCH**

En matière scolaire ?

**Plusieurs intervenants**

Ah non !

**Ivan ITZKOVITCH**

Vous avez parlé de matière scolaire sur le plan Écoles. Non mais en fait, vous êtes en train d'embrouiller tout le monde, vous n'avez pas dit cela tout à l'heure, vous avez parlé du plan Écoles, Monsieur MANGON.

Quand on avance des chiffres, il faut être sûr de ces chiffres. Ce n'est pas de votre faute, on vous les a transmis, les chiffres, et je vous prie de m'excuser si vous avez pris la mouche. En tout cas, quand on avance des chiffres, il faut être sûr de ces chiffres, parce que, quand on nous parle du plan Écoles alors qu'on vient de nous sortir des dépenses d'équipement qui n'ont rien à voir, excusez-moi, mais ce n'est pas correct et ce n'est pas de votre faute, visiblement.

**Sabah BAKIR**

Monsieur ITZKOVITCH, j'ai un chiffre qui est exact. C'est l'année prochaine...

**Ivan ITZKOVITCH**

Je vous parle des chiffres invoqués par Monsieur MANGON.

**Sabah BAKIR**

On va parler de réalité. Si l'on ne vote pas le budget aujourd'hui, j'ai 700 élèves qui resteront sur le carreau. J'ai deux écoles à livrer.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BAKIR, je reprends la parole. Le niveau d'investissement est historiquement élevé, notamment pour répondre aux compétences obligatoires de la Ville, suite à un manque évident d'anticipation par le passé, ce que Monsieur MANGON a dû dire. À titre d'exemple, le budget alloué en 2024 au plan Écoles est plus élevé que l'enveloppe globale d'investissement des années 2014, 2016, 2017 et 2018.

**Ivan ITZKOVITCH**

Je vous le dis et sans vérifier les textes, c'est totalement faux. C'est totalement faux. On va sortir les textes avec les paroles de Monsieur MANGON, avec le PV du Conseil municipal. Malheureusement, je crains que Monsieur MANGON, et je peux le dire parce que je sais que ce n'est pas quelqu'un qui ment, a été un peu induit en erreur.

**Monsieur le Maire**

Nous en reparlerons ensemble. Madame THIBAUT.

**Magalie THIBAUT**

Oui, oui, c'est assez étonnant parce qu'il me semble que sur les années précédentes, vous aviez tous voté la même chose, mais certains ont la mémoire courte. J'attendais une réponse sur les tarifs des activités municipales pour la rentrée 2024. J'insiste, mais j'aimerais connaître vos intentions.

**Monsieur le Maire**

Dans l'immédiat, ce n'est pas prévu.

**Magalie THIBAUT**

Qu'est-ce qui n'est pas prévu ? D'augmenter ?

**Monsieur le Maire**

L'augmentation des tarifs. Pour l'instant, on n'a pas eu cette réflexion entre nous. À ce jour, il n'y a pas eu de réflexion à ce propos.

**Magalie THIBAUT**

D'accord. Il n'y a pas de réflexion, donc vous n'avez pas tranché encore ?

**Monsieur le Maire, Président**

Voilà. Il n'est pas prévu dans l'immédiat une augmentation de ces tarifs.

**Magalie THIBAUT**

Juste pour finir sur le terme « laborieux », Monsieur MANGON, encore une fois, on ne nie pas les difficultés que les collectivités peuvent avoir pour élaborer le budget. Je ne suis pas dans votre cabinet, mais vous voyez l'image que cela donne aussi aux habitants. Quand on s'est présenté en 2020, on savait déjà, peu importe qui allait gagner, que si l'on s'apprêtait à avoir les responsabilités que vous avez aujourd'hui, ce n'était pas la même situation que les collectivités d'il y a vingt ans. À un moment donné, il faut aussi donner une vision plus positive à ses habitants que d'écrire : « Notre budget est laborieux ». Excusez-moi, il vous reste encore la moitié du mandat à faire, je trouve que ce n'est pas très approprié et que cela ne donne pas une vision très dynamique de la gestion de notre Ville.

**Monsieur le Maire**

Laborieux, c'est le travail, c'est dans ce sens-là. Reprenez l'étymologie. « Laborieux », c'est justement parce que cela demandait beaucoup de travail, donc les élus avec les équipes, avec les Directions. En effet, un travail laborieux comme l'a été celui de GPGE. D'autres interventions ? Monsieur CAREL.

**Pierre-Olivier CAREL**

Chers collègues, mesdames et messieurs, mon intervention ne sera pas très longue, car nous avons déjà eu l'occasion de débattre en profondeur lors du rapport d'orientations budgétaires, il y a un mois.

Tout d'abord, un élément de contexte national. Il est évidemment de tradition de se plaindre, lors de chaque budget annuel, des choix du gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales. Je citerai donc quelques chiffres. Entre 2023 et 2024, la Dotation Globale de financement a augmenté de 640 M€, soit une évolution historique après treize années de baisse ou, au mieux, de stabilité de cette dotation.

Je citerai également la pérennisation du fonds Vert de 2 Mrd€ pour accélérer la transition écologique des territoires et notamment à destination des communes. Enfin, l'élargissement de l'assiette du FC TVA aux aménagements des terrains de sport, ce qui était demandé de longue date par l'Association des Maires de France.

Il y a donc des points largement positifs dans la loi de finances 2024, je ne m'étendrai donc pas plus longtemps sur le sujet, car ce qui nous préoccupe, ce sont les choix du Conseil municipal de Rosny-sous-Bois.

Le rejet massif du budget en 2023 était un signal d'alerte particulièrement fort et devenu nécessaire. Celui-ci n'a malheureusement pas été entendu. Si quelques améliorations ont bien été enregistrées, comme la reprise anticipée du résultat ou des ajustements en investissement, l'essentiel n'est toujours pas pris en compte.

Le projet de budget 2024 confirme les craintes que les élus du Groupe « Mieux Vivre Rosny » n'ont cessé de soulever depuis bientôt quatre ans. L'absence de débat et de vote d'un plan pluriannuel d'investissement, ainsi que d'une trajectoire financière indispensable pour savoir où nous allons et avec quels moyens. Une progression très forte de l'endettement qui passe de 60 M€ en 2018 à 84 M€ en 2024, étant désormais très dangereusement vers le seuil d'alerte, mettant en danger la capacité d'investissement de la commune pour les années à venir et sans pour autant avoir permis de respecter pleinement les engagements de campagne de 2020, pourtant socle de la fusion. Enfin, un autofinancement qui s'effondre en raison du dérapage des dépenses de fonctionnement avec trois chiffres pour l'illustrer.

Le premier chiffre, la masse salariale qui passe, en cinq ans, de 37 à 44 M€ (+16 %), sans que l'on ne voie d'amélioration du service public et ne semble tenir que par le gel des 220 postes vacants actuellement, ce qui nuit fortement à l'attractivité de la commune, à commencer par la vacance du poste du Directeur général des services après quatre départs en trois ans.

Le deuxième chiffre, le retard de paiement des entreprises travaillant pour la Ville, qui s'accroît de 240 000 € en 2022 à 256 000 € supplémentaires en 2023. Comment ne pas y voir une interrogation sur la perte de crédibilité de la collectivité ?

Enfin, le troisième chiffre, c'est le doublement inexplicable des heures supplémentaires entre 2021 et 2023, et qui nous inquiète fortement pour le quotidien des agents en poste qui donnent beaucoup par dévouement à la mission de service public, mais qui ont aussi leurs limites.

En un mot, la situation financière de la Commune est intenable à brève échéance et nous attendons désormais les conclusions définitives du rapport de la Chambre régionale des Comptes dans quelques semaines, pour être fixé sur la situation réelle de la commune et ce, d'autant plus que notre engagement en 2020 était une diminution de la constructibilité de la commune. Vous demandez pourquoi ? Parce que nous avons constaté que tout Rosnéen acquérant son logement sur la commune ne contribue qu'à hauteur de 30 % des besoins fiscaux, pour les équipements publics nécessaires pour le quotidien de l'ensemble des résidents du quartier, mais au-delà, pour tous les habitants de la commune.

Se pose donc la question du financement du patrimoine actuel des Rosnéens et au service de tous les Rosnéens : voirie, bâtiments municipaux, écoles, sans vouloir appeler évidemment la nécessité de besoins en équipements publics nouveaux, notamment dans les quartiers, au vu de la hausse permanente de la population.

Au-delà de la nécessaire bonne gestion administrative de la collectivité depuis quatre ans, je n'ai eu de cesse de demander le respect de notre parole auprès des Rosnéens et plus précisément de tous ceux habitant les quartiers de Rosny : Pré Gentil, Bois-Perrier, centre-ville, Rosny Sud, Plateau d'Avron et Boissière, qui nous ont fait confiance et se reconnaissent dans le mieux vivre ensemble.

Nous n'aurons de cesse de le faire pour le développement de notre Ville et pour la qualité de vie de ses habitants, car nous sommes attachés au rôle de l' élu local qui est un rôle de proximité, un rôle d'écoute, un rôle d'action, mais surtout un rôle de confiance vis-à-vis des habitants. C'est pour cela que le vote du budget est un acte grave et réfléchi.

C'est la décision qui donne les subventions aux habitants, aux associations et aux écoles ; qui donne aux agents municipaux les moyens de travailler ; qui fixe les investissements pour une ville solidaire, écologique et agréable à vivre. Quelques illustrations des interrogations que nous nous posons : refaire les bulles de tennis en pression positive quand on a promis un terrain en dur, est-ce bien tenir nos engagements ? Ne rien voir dans le budget 2024 sur le bien-être animal alors que cela a toujours été une attention particulière pour les chats errants, est-ce bien cela tenir nos promesses ? Ne disposer de moyens que pour refaire une seule rue, est-ce bien acceptable quand la plupart des chaussées commencent à dépasser le stade de la dégradation avec nids-de-poule ? Je ne parle même pas du City Stade au Pré Gentil et de l'ancienne crèche Lucien Piron à la Boissière ; de la transformation de la clinique Hoffmann en centre médical ; du centre commercial du Bois Perrier ; et des commerces au Plateau d'Avron et du deuxième terrain synthétique au stade Letessier ; de la reprise en main financière et administrative de l'AGG, etc.

J'ajouterai que les Rosnéens regrettent également que l'année des JO de Paris 2024, la Ville ne mette pas en place un plan d'animation dans chacune des écoles pour éveiller nos enfants aux valeurs du sport et de l'olympisme, comme le fait la grande majorité des communes de la région et plus près de nous, des communes du département.

Pour certains ici, je ne fais que me répéter en boucle depuis quatre ans. Pour moi, la parole est un engagement sacré et nous continuerons notre engagement politique avec détermination jusqu'à ce que toutes nos promesses de campagne soient concrétisées. Il est clair que l'opposition va voter contre ce budget et à entendre les propositions de la part de Madame THIBAUT et de Monsieur ITZKOVITCH, c'est clair, mais quelques petites remises à l'heure des pendules sont parfois nécessaires. Prenons par exemple la constitution de la réserve foncière de Grand Pré.

Une deuxième étude est aujourd'hui nécessaire et nous en parlerons tout à l'heure dans une délibération, car les hypothèses de travail ne tenaient pas financièrement la route. L'abandon du projet du village vertical en a été la première illustration. La seconde est encore plus d'actualité avec un premier projet de bilan de ZAC prévisionnel qui laisserait une ardoise financière monstrueuse à la Ville et ce, sans même imaginer des espaces verts de taille suffisante ou encore des services publics, culturels ou sociaux de proximité.

Aujourd'hui, ce n'est plus une épée de Damoclès au-dessus des finances de la Ville, mais bien une enclume. Aucune collectivité ne peut se permettre une telle charge financière. Quant aux apprentis sorciers qui gèrent le Département, c'est la faillite politique dans la responsabilité, ô combien importante de l'éducation de nos enfants. Quand la Ville apporte son soutien à la création du quatrième collège, le Conseil départemental rejette les trois propositions de terrains parfaitement adaptés, pour se concentrer sur un terrain au Plateau d'Avron, peu accessible en transport en commun pour les collégiens, et surtout, situé en terrain instable du fait de la proximité des carrières. Résultat : une ville de 50 000 habitants et probablement de 60 000 dans les dix ans à venir, va voir les parents continuer à manifester légitimement contre des classes surchargées dans les trois collèges existants et des bâtiments délabrés à Camus et Langevin Wallon et ce, malgré le plan d'État qui alloue 20 M€ par an au Département, depuis 2019 et pour dix ans, pour rénover et construire ces collèges dans le Département.

Et que dire de l'idée géniale de construire 350 logements sociaux supplémentaires au Pré Gentil ? Constat : une faillite totale dans la gestion financière et politique des socialistes.

Chers collègues, je rappelle que voter contre le budget, c'est voter contre les subventions aux associations et aux écoles. Je rappelle également que voter contre le budget, c'est voter contre le plan Écoles qui est d'abord et avant tout un plan de rattrapage sur les dernières années.

Alors que chacun prenne ses responsabilités, nous prendrons les nôtres comme nous l'avons toujours fait depuis le début du mandat et comme nous le ferons à chaque fois que nécessaire. Je vous remercie.



## **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur CAREL. Madame THIBAUT et après, nous passerons au vote.

## **Magalie THIBAUT**

Si vous me permettez, je vais quand même répondre parce que je suis interpellée sur le sujet du quatrième collège. Monsieur Pierre-Olivier, quand on essaye de faire de la politique politicienne, il faut avoir les bonnes infos. Il faut aussi lire les courriers, parce que je sais qu'en ce moment, vos habitudes, c'est d'aller dans des réunions, venir vingt minutes, aller déblatérer beaucoup d'inepties et puis partir, parce que l'intérêt que vous portez réellement à la réunion, finalement, est un peu remis en cause.

Sur la question du quatrième collège intercommunal qui fait partie du plan Éducation du Département, je voudrais remettre en exergue plusieurs choses. Effectivement, la Ville a fait des propositions de terrain sur lesquelles Emmanuel CONSTANT a répondu à Monsieur le Maire en 2021. Vous l'avez vu, le courrier ?

## **Pierre-Olivier CAREL**

Je vous rappelle que je n'ai plus de délégation depuis plus d'un an, donc un certain nombre de documents ne m'est pas parvenu.

## **Magalie THIBAUT**

Alors informez-vous quand vous vilipendez de fausses informations, parce que sur les terrains qui nous ont été proposés, on a très bien expliqué pourquoi ces terrains ne pouvaient pas être aujourd'hui constructibles pour un quatrième collège intercommunal. D'ailleurs, la réponse qui a été faite à Monsieur le Maire, la même a été faite aux maires de Villemomble et de Neuilly-Plaisance, en l'occurrence. Le courrier, je l'ai, je vais vous le faire lire tout à l'heure.

Il y avait effectivement plusieurs propositions qui ont été soumises au Département. Il y avait notamment le terrain qui est l'ancien entrepôt d'Alinéa et qui coûtait plusieurs millions d'euros, alors que toutes les collectivités connaissent très bien la règle sur la construction des collèges publics et c'est le cas dans toutes les communes de Seine-Saint-Denis, de droite et de gauche. C'est la mise à disposition d'un terrain à l'euro symbolique et le Département construit, ce sont les règles. On a construit dix collèges sur les dix dernières années dans des villes de droite et de gauche. Excusez-moi, mais pourquoi est-ce qu'à Rosny, c'est impossible, alors que dans d'autres villes, comme Livry-Gargan par exemple, c'est possible ?

Effectivement, le terrain au niveau du Plateau d'Avron, Emmanuel CONSTANT, dans le courrier, l'explique très bien. Il explique que ce terrain n'est pas possible, en tout cas en termes de constructibilité, pour de nombreuses incertitudes, notamment sur la question de la qualité du sous-sol et de la constructibilité des sites. Monsieur Emmanuel CONSTANT finit sa lettre en disant qu'il faut effectivement qu'on puisse se remettre autour de la table pour échanger.

Je finirai mon intervention aussi en vous précisant, ce que j'ai fait à plusieurs reprises, notamment au collège Albert Camus, que les trois collèges de la Ville ont, ou vont bénéficier des rénovations et qu'on ne vous a pas attendu pour penser l'extension de la capacité dans les collèges, parce que la rénovation prévue au collège Albert Camus – et je crois, Monsieur le Maire, que vous avez une présentation des trois projets qui ont été soumis – est une rénovation programmée à 26 M€ et dans cette rénovation, on a pris l'initiative d'avoir une extension capacitaire de 100 places supplémentaires au vu des difficultés. 2027, c'est la fin de l'opération, mais les travaux vont commencer puisque le lauréat a été choisi.

Expliquez-moi, car vous vilipendez des propos qui sont faux pour faire votre politique politicienne sans d'ailleurs, aujourd'hui, nous dire si c'est l'élu de la majorité ou de l'opposition qui s'expriment.

**Monsieur le Maire**

Je voudrais simplement rappeler aussi que la Ville de Villemomble a fait une proposition pour un collège entre les villes de Rosny-sous-Bois, Villemomble et Neuilly-Plaisance. À ce jour, nous n'avons pas de retour, donc peut-être que, là aussi, il n'y a pas de constructibilité possible par rapport au projet que Villemomble a pu présenter au nom de nos trois collectivités.

**Magalie THIBAUT**

C'est le foncier d'Enedis ?

**Monsieur le Maire**

Oui je crois que c'est le foncier d'Enedis.

**Magalie THIBAUT**

Emmanuel CONSTANT vous répond dans le courrier. Je l'ai là, si vous voulez, je le publierai.

**Monsieur le Maire**

Je veux bien, parce qu'à ce jour, ça n'a pas été plus loin. On ne va pas parler de nos collèges, parce que ce n'est pas l'objet du débat. Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Oui, on a été interpellé aussi. A titre liminaire, comme Madame THIBAUT, quand on fait un débat, on le fait sur des éléments concrets qu'on a. Sinon, c'est de la polémique politicienne.

Je ne suis pas d'accord souvent avec Madame THIBAUT, mais on débat sereinement parce qu'on n'est pas d'accord, mais sur les bases des mêmes éléments qui sont transparents et objectifs. Monsieur CAREL invoque des chiffres, des trucs incroyables.

Monsieur MANGON ne l'a pas fait exprès tout à l'heure, mais on a vu que quand on n'est pas d'accord sur les éléments du débat, c'est sûr que ce n'est pas un débat sain. Monsieur CAREL dit : « 30 % de valeur fiscale d'un contribuable ». Je serais très intéressé de savoir d'où vous tirez vos chiffres, si vous avez calculé vous-même, ou si c'est cette grosse officine qui travaille pour le gouvernement de Monsieur MACRON qui vous les a fournis, mais en tout cas, je serais très intéressé de savoir d'où viennent ces 30 %. Je vous laisse le bénéfice du doute.

Quant à raconter des inepties, notamment sur le village vertical. J'apprends qu'il y a eu une ZAC sur Grand Pré, je n'étais pas au courant. Monsieur CAREL, vous faites une annonce que vous n'étiez peut-être pas censé faire. En tout cas, il n'y a jamais eu de projet de ZAC sur Grand Pré, mais j'ai l'impression qu'il y en a un et que vous volez l'annonce.

**Monsieur le Maire**

Il y a un sujet à l'ordre du jour, mais pas forcément la ZAC.

**Ivan ITZKOVITCH**

Oui, mais Monsieur CAREL a dit « ZAC ». Je ne vois même pas pourquoi vous parlez de ZAC. Quant à dire que l'aménagement de Grand Pré était lié au village vertical, comment peut-on dire des choses comme cela ?

Que vous ne soyez pas d'accord avec le village vertical, cela vous regarde, vous avez le droit, vous l'avez exprimé, mais raconter des choses qui sont totalement aberrantes. Du coup, je vais publier le bilan financier du village vertical, il n'est plus secret puisque le projet a été abandonné et que c'était des documents publics du concours Inventons la Métropole, il est public.

Donc pour montrer à tout le monde que Monsieur CAREL ment, je vais publier le bilan. Il était autofinancé à hauteur de 90 M€ de chiffres d'affaires et qui était totalement autoportant. Raconter des bêtises comme cela, on peut ne pas être d'accord, mais Madame THIBAUT a raison : il ne faut pas raconter des choses qui sont totalement fausses et qu'en plus, on peut prouver. Quand on ment, il faut bien mentir, parce que là, on va prouver que vous dites n'importe quoi.

Enfin, c'est très désagréable de vous entendre dire, surtout vous : « Quand on vote contre le budget, on vote contre les associations, contre tout ». Bien évidemment que ce n'est pas le cas. Le Groupe de Madame THIBAUT et le Groupe URAM, on n'est pas contre les associations ; on n'est pas contre les travaux qui sont faits dans les écoles. Comment on peut raconter de telles choses ? Vous avez été opposant pendant des années, on ne vous a jamais dit cela. Quand on vote contre un budget, on vote contre des choix et on a exprimé pourquoi, chacun à notre tour, de façon assez sereine.

Donc arrêtez de raconter qu'on va voter contre les projets développés et qui seront financés par ce budget. Ce n'est pas correct. Je pense que quand vous étiez opposant, du côté de la majorité, on ne vous l'a jamais fait. Il n'y a pas de problème à débattre, à être en désaccord, c'est plutôt sain en démocratie, mais il faut débattre sur des éléments concrets et pas dans une volonté de créer toujours une polémique qui, en plus, est stérile parce que les gens qui nous regardent, je pense que cette polémique, ils n'en ont strictement rien à faire.

**Monsieur le Maire, Président**

Je propose que nous passions au vote, délibération n°9.

**26 voix pour, 15 votes contre (6 URAM, 7 R.E.S., Mme AWAD et M. CIANI)  
et 2 abstentions (MM. CHAMBORAIRE et NOBRE)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43  
26**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN,

**CONTRE**

**15**

M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTIONS**

**2**

M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE

## **10. REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTION – EXERCICE 2024**

**Monsieur le Maire**

Nous passons au point n°10 et je laisse la parole à Madame VENTURA.

**Catherine VENTURA**

Le Conseil municipal est invité à approuver l'attribution des subventions aux associations partenaires de la Ville. Les associations subventionnées par la Ville œuvrent à l'intérêt général des Rosnéens, qu'elles soient sportives, culturelles ou, par exemple, sur l'éducation. Je rappelle que le versement des subventions est conditionné à la transmission des pièces demandées par la Maison des Associations.

Pour le CCAS, il est proposé que le versement de la subvention se fasse sous forme d'appel de fonds de la part de l'organisme. Pour 2024, le montant total des subventions s'élève à 5 073 976,97 euros. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer les subventions aux associations. Je me permets juste de préciser que l'ensemble des subventions a été abordé en Commission Culture, Sport et Associations le mercredi 13 mars. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame Ventura. Des questions ? Monsieur BÉAL.

### **Éric BÉAL**

Juste une remarque. Même si vos documents le montrent, et je vais le prouver, vous essayez encore cette année de mélanger le total des subventions versées – vous dites dans la délibération qu'il s'élève à 5 M€ et quelques – avec les aides, les subventions aux associations. Sauf que dans votre document du budget primitif, vous précisez une chose qui est tout à fait intéressante : « L'enveloppe dédiée aux subventions à hauteur de 1,86 M€, marquant une nouvelle fois le soutien de la Ville de Rosny-sous-Bois au tissu associatif local ».

Effectivement, il y a là une différence que j'avais déjà notée l'an dernier et l'on m'a accusé de ne pas soutenir les associations, ce qui était tout parfaitement ridicule, mais peu importe. L'an dernier, j'ai déjà dénoncé ce mélange des genres. On ne peut pas prétendre subventionner à hauteur de 5 M€ les associations locales, lorsque dans ces 5 M€, il y a 3,20 M€ pour le CCAS qui est un service communal, même si c'est sous une forme associative. C'est un service communal, donc ce n'est pas possible. Au moins, avec ce document tout à fait intéressant du budget primitif, je me permets de rectifier votre présentation, Madame VENTURA.

Je ne rectifie rien, puisque vous avez parlé de subventions, mais vous n'avez pas précisé que c'était aux associations, donc je me permets simplement de le préciser. Les 5 M€ et quelques, ce sont des subventions que la Ville verse à des associations locales et à un montant beaucoup plus grand, à des services que la Ville pourrait rendre directement, comme le CCAS et ce n'est pas le seul.

### **Catherine VENTURA**

J'ai parlé de tableau global, c'est-à-dire que j'ai précisé que c'étaient toutes les subventions et d'ailleurs, il me semblait bien avoir dit deux fois « toutes ». Par contre, je me permets juste pour le CCAS de rappeler que c'est un décret et que ce décret précise que le CCAS est financé par des subventions. Clairement, c'est un tableau de subventions et c'est un tableau de subventions globales, avec des lignes et des articles, des numéros qui permettent de retrouver si ce sont des subventions associatives ou si c'est le CCAS, par exemple.

### **Monsieur le Maire**

Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAUT**

Oui, j'ai deux questions. Je pensais que vous alliez nous apporter des éléments de réponse concernant la baisse de l'enveloppe globale dédiée aux associations. Encore une fois, je veux bien enlever la subvention qui était accordée à Art Équestre notamment, mais pour nous, cela n'explique pas les 250 000 € manquants. Où est-ce qu'ils ont été supprimés ? Parce que j'ai regardé ligne par ligne et je vois bien qu'il y a eu des petites baisses, mais pas des baisses qui expliquent ce delta aussi important.

Ma deuxième question, qui n'est pas forcément liée à un crédit de subvention, mais à une association, et comme on a été interpellé, je vais me permettre de vous poser la question. Il y a plusieurs habitants du quartier sud de Rosny-sous-Bois qui nous ont interpellés parce qu'ils n'ont pas compris pourquoi la Ville a finalement refusé de mettre à disposition le local rue du Rhin à l'association RosnyCyclettes, alors que manifestement – parce que je n'étais pas présente – il y avait eu un engagement au Conseil de quartier d'un élu en disant : « A partir du moment où on vous fait visiter le local et qu'il vous intéresse », l'association RosnyCyclettes



vous a fait un mail en vous indiquant qu'ils étaient disposés à occuper le local, mais finalement, on leur a dit que le local n'était plus disponible sans leur donner d'explication. Je précise juste que ce n'est pas à la demande de l'association que je pose cette question, ce sont les habitants du quartier sud parce que je ne veux pas les mettre en porte-à-faux.

### **Patricia VAVASSORI**

Je peux vous répondre, Madame THIBAUT. En fait, effectivement, lors du Conseil de quartier Rosny Sud, nous avons été interpellés par l'association RosnyCyclettes qui nous a demandé de visiter ce local puisqu'il était libre et puisqu'il devait être, au préalable, démolit pour un accès à un éventuel chantier sur l'école du Pré Gentil. Comme il n'était pas démolit, ils nous ont demandé de le visiter. Nous nous sommes engagés avec Monsieur le Maire à le faire visiter, mais pas à l'attribuer.

J'avais bien précisé lors de ce Conseil de quartier que le local était insalubre, qu'il n'y avait pas d'électricité, juste l'eau, que l'accès à l'étage était interdit. J'avais bien précisé qu'en l'état, il n'était pas utilisable. Comme nous nous étions engagés de le faire visiter, nous l'avons fait visiter. Sur place, j'ai reprécisé qu'il n'y aurait aucuns travaux de mise aux normes, étant donné que le pavillon restait de toute façon à démolir à un moment ou à un autre. J'ai même précisé que s'il devait y avoir une association qui s'installe dans ce local, ce serait l'association sortante. Il m'a été répondu que ça, c'était le problème de la Ville et non le problème de RosnyCyclettes. Or, nous avons tranché la demande d'attribution de ce local — c'est l'équité, merci Mme VENTURA — et si quelqu'un doit y retourner, c'est l'association sortante, mais pas une nouvelle association.

En plus, je ne suis pas d'accord lorsque vous dites qu'aucune motivation n'a été donnée à l'association RosnyCyclettes parce que c'est faux et je peux vous fournir le courrier. Nous avons bien précisé l'insalubrité du local, la destination à la démolition, l'attribution du local à l'association sortante s'il devait y avoir une nouvelle attribution et aussi information importante, c'est que l'association RosnyCyclettes, aujourd'hui, est dans un local de 300 m<sup>2</sup>, mis à disposition par Novaxia, donc elle n'était pas sans local.

### **Catherine VENTURA**

Je vais redonner la réponse que j'ai faite en Commission Culture, Sport et Associations du 13 mars. Vous allez dire que moi aussi, je répète, mais vous n'y étiez pas, c'est dommage. Nous nous sommes basés sur la critérisation qui a été votée en novembre dernier en Conseil municipal, mais également sur l'étude des comptes, l'évolution du nombre des adhérents et les projets déjà connus.

### **Monsieur le Maire**

Madame KELOUA ?

### **Fatiha KELOUA**

Madame VENTURA, oui, nous n'étions pas à la Commission, mais normalement, nous devrions recevoir un compte rendu de cette Commission que je n'ai jamais reçu, premièrement, et deuxièmement, quand on envoie normalement une convocation à une Commission, on met des éléments dans cette convocation. S'il y avait eu un élément dans cette convocation qui expliquait notamment les différentes subventions et les différents points dans la convocation, je crois que Madame BÖNNER ou moi-même, nous serions venues.

J'ai un emploi du temps qui est compliqué, je vous le concède, mais j'aimerais énormément que cette Commission puisse nous faire des comptes rendus et qu'on les reçoive par transparence, puisque de toute façon, ma place existe. Je n'ai pas été présente, mais je pense que vous pouvez me concéder le fait que quand on organise une Commission, il y a un compte rendu de la Commission. Or, jusqu'à aujourd'hui, je ne l'ai pas reçu, ce compte rendu.

**Catherine VENTURA**

Pour les comptes rendus, c'est un fait et j'en reparlerai avec la Maison des Associations, c'est la première chose. Ensuite, quand on fait une Commission dont l'objet est les subventions associatives, c'est évidemment pour qu'on puisse en discuter ensemble et qu'on puisse en délibérer. C'est dommage, vous êtes deux, qu'il n'y en ait aucune des deux. Je n'ai pas vos engagements politiques, mais je travaille aussi et je suis maman, comme vous le savez. C'est du temps, je suis d'accord, mais l'idée de cette réunion, c'était justement de pouvoir discuter ensemble des associations. Je remercie Madame JACAMENT qui a pu se rendre disponible.

**Fatiha KELOUA**

Pour finir, je n'ai pas compris votre réponse, où sont passés les 250 000 euros ? Peut-être que je suis fatiguée, c'est la fin de la journée. Si vous pouvez ré expliciter où sont passés ces 250 000 euros manquants pour les subventions rosnéennes et pour les associations, je serai ravie de l'entendre.

**Catherine VENTURA**

Ils ne sont pas manquants. Nous avons simplement réétudié toutes les demandes de subventions en se basant sur la critérisation votée en Conseil municipal en novembre dernier, mais on a regardé aussi l'étude des comptes, c'est-à-dire qu'il y avait des associations qui avaient 12, 14 mois, 16 mois de coussins devant elles et vous savez bien que nous ne sommes pas là pour faire de la trésorerie. Nous avons évidemment étudié la globalité.

**Fatiha KELOUA**

Je vous remercie. Je comprends maintenant que vous avez fait comme l'État avec les universités, c'est-à-dire que vous avez demandé aux associations de piocher dans leurs réserves ou dans leurs fonds de roulement. Parfois, vous savez, les associations ont des projets. Parfois, quand on voit une somme sur 14 mois, on se dit que l'on va peut-être freiner la subvention, mais la réalité, c'est qu'il y a des associations qui ont des projets à long terme.

**Catherine VENTURA**

Les projets, normalement, sont dans les comptes rendus qu'on lit justement, puisque vous savez que d'abord, quand on est dans une association loi 1901, on n'est pas là pour faire de la trésorerie. En effet, on est là pour travailler sur des projets, mais ces projets, on en parle normalement dans les PV d'AG ou dans les réunions des Conseils d'administration. On a regardé évidemment tous ces éléments-là. L'idée n'était pas de mettre une épine dans le pied du monde associatif. L'idée était que, par contre, une association qui n'utilise pas son coussin, qui ne travaille pas dessus, qui ne propose rien, évidemment de rééquilibrer, toujours dans une volonté d'équité.

**Monsieur le Maire**

Merci. Madame THIBAUT et après, nous passerons au vote.

**Magalie THIBAUT**

Juste une explication de votre vote. On va être cohérent, on votera contre parce que c'est une baisse du budget global. Juste une remarque, et je ne vais pas éterniser le débat, mais franchement, je ne m'explique pas qu'on fasse visiter un local à une association si l'on sait que de toute façon, on ne lui donnera pas. Franchement, je pense qu'il faut être plus clair avec les associations si de toute façon, on sait qu'elle n'aura pas à disposition le local.

**Patricia VAVASSORI**

Ils ont voulu s'en apercevoir par eux-mêmes et ils ont jugé que, compte tenu de l'état, ils pouvaient l'occuper, mais nous, non, donc nous avons pris la décision qui s'imposait.

**Catherine VENTURA**

Moi, je trouve que c'était important qu'ils voient l'état.

## Monsieur le Maire

Nous passons au vote du point n°10.

**36 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43  
36**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN,

**CONTRE**

**7**

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTION**

**0**

## Salima ZERROUR

Madame VENTURA, par rapport à l'explication que vous venez de donner à ma collègue, dans ce cas-là, pourquoi il n'y a pas eu une augmentation de la subvention de l'AGG ? Parce que compte tenu de vos explications, vu qu'ils sont en difficulté financière, comme vous le savez, en toute cohérence, ils auraient dû avoir une augmentation et ce n'est pas le cas.

## Catherine VENTURA

Sur l'AGG, on se voit fréquemment et on doit se revoir prochainement. On attend d'avoir un petit peu l'évolution de l'AGG, voir où ça en est. Il me semble qu'on vous avait demandé aussi un document, un plan d'équilibre sur les prévisions. J'attends aussi d'avoir tous ces éléments.

## Monsieur le Maire

J'ai reçu d'ailleurs la personne qui a été embauchée récemment et qui doit justement remettre en ordre. Nous devons nous revoir, donc j'attendais qu'il me présente les chiffres avant, pour voir vers quoi va l'association, pour prendre de nouvelles dispositions à venir.

## Salima ZERROUR

A l'instant T, vous avez quand même les chiffres comme quoi l'association est déficitaire. Je reprends simplement l'explication que vous venez de donner. En gros, s'il y a une trésorerie vous ne donnez pas, parce que vous partez du principe qu'ils peuvent survivre avec leur trésorerie. Par contre, une association qui est en grande difficulté, qui n'a pas de trésorerie et qui a quand même 49 salariés, derrière, vous attendez de voir, mais vous le savez déjà. Vous avez déjà vu des chiffres qui sont déficitaires et c'est là que j'ai du mal... En fait, même dans l'explication que vous avez donnée, que je ne partage pas, malgré tout, vous n'êtes pas du tout cohérente dans votre attitude et dans votre application d'explications puisqu'en gros, s'ils ont de l'argent, on ne leur en donne pas, mais s'ils en manquent, on ne leur en donne pas non plus. C'est honteux.

## **11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE D'UN MONTANT DE 571 500 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°5**

### **Édouard ASSILATAM**

Dans une démarche d'intérêt local en lien avec les services publics, l'Association de Gestion Globale a notamment pour but de coordonner, promouvoir, favoriser et soutenir toute initiative contribuant au développement social, éducatif et culturel de la population de Rosny-sous-Bois à partir des centres socioculturels ; contribuer à l'organisation des activités socioculturelles dans l'esprit fixé par les circulaires ministérielles régissant les centres sociaux ; gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers, ainsi que les personnels embauchés ; confier la responsabilité et la charge de l'animation de chaque établissement au Comité directeur en référence au projet social ; organiser la coordination de l'action des différents établissements dans un souci de cohérence et d'efficacité au service de la population, mais aussi de respect des particularités et des aspirations de chaque quartier ; assurer une équitable répartition des ressources entre les structures d'animation compte tenu de leurs activités et de leurs besoins ; être en liaison avec toutes structures locales, départementales, régionales ou nationales.

L'AGG gère, dans cet objectif, les centres socioculturels du Pré Gentil et des Marnaudes, ainsi que les multi-accueil du Pré Gentil et Arc-en-ciel.

Il est proposé ce soir au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens du 4 janvier 2022, approuvée par la délibération n°17 du 15 décembre 2021, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville et l'association s'unissent pour atteindre les objectifs fixés : assurer une coordination entre l'association et la Ville ; travailler en concertation avec les services de la Ville, en particulier de la vie des quartiers et la convention territoriale globale sur l'analyse continue des besoins constatés dans les quartiers ; renforcer l'analyse comptable du budget de l'association au regard de l'évolution des procédures de versement des financements CAF en lien avec la CTG ; mise en œuvre du plan annuel d'objectifs annexés à la présente convention ; attribuer une subvention d'un montant de 571 500 euros. L'attribution de la part variable de 63 500 sera examinée en fin d'année, après l'étude du bilan présenté par l'association, conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur ASSILATAM. Le bilan, vous le savez, puisque vous aviez assisté à la réunion, Madame ZERROUR, je l'avais demandé. Le directeur qui faisait fonction de Directeur général n'est plus dans ses fonctions, donc ils n'ont pas été à même de donner un bilan financier. J'espère que la personne que j'ai pu rencontrer, Monsieur [COLLE] pourra en effet nous faire un bilan. Je dois le revoir prochainement pour qu'on puisse avoir les chiffres. Il y a aussi les problèmes des multi-accueil que vous connaissez, puisque nous en avons largement débattu ensemble. L'avenir de ces multi-accueil, est-ce que l'AGG va les préserver, les garder ? Est-ce qu'il y aura d'autres décisions prises ? C'est vrai que pour l'instant, c'est une situation qui n'est pas évidente, qui n'est pas simple et nous ne souhaitons pas, bien sûr, que l'AGG disparaisse, bien au contraire, mais nous travaillons avec le directeur des Marnaudes, Monsieur [COLLE] et la présidente, Madame DJAIZ, que j'ai reçue récemment, ainsi que les élus présents. Je remercie aussi Christine ELICE pour son investissement, comme les autres, pour faire en sorte que cette association reste ce qu'elle est et puisse continuer ses activités. C'est vrai que c'est plein d'interrogations dans l'immédiat, donc j'espère que Monsieur [COLLE] pourra nous apporter les chiffres et les perspectives que nous attendons avec grande impatience.

### **Salima ZERROUR**

Merci, Monsieur le Maire. En gros, si je comprends bien entre les lignes, vous soutenez l'association pour sa poursuite, c'est ça ? OK.



### **Monsieur le Maire**

Je l'ai dit lorsque nous nous sommes retrouvés en réunion, je l'ai encore redit à Madame DJAIZ lorsque je l'ai reçue, il y a une quinzaine de jours, en présence des deux personnes que j'ai citées.

### **Catherine VENTURA**

Vous le savez, l'accompagnement de la Ville est total avec l'AGG. On vous a rencontrés, on rencontre régulièrement la Présidente et les membres du Conseil d'administration dont vous faites partie. Aujourd'hui, pour augmenter la subvention, il faut un plan d'activité, il faut des orientations à venir pour qu'il y ait un sens. Il faut construire les orientations de travail, solliciter les co-financements et voir comment la Ville peut continuer à travailler avec l'association, y compris financièrement.

### **Monsieur le Maire**

Ce sont toutes ces démarches-là. Tous nos efforts se portent sur l'AGG et je pense que les réunions sont nombreuses à cet effet. Monsieur BÉAL ?

### **Éric BÉAL**

Il me semble qu'il fût un temps, je ne sais pas si cela continue, mais vous vous êtes interrogé sur la possibilité de re municipaliser les deux centres sociaux chapeautés par l'AGG. Cela aurait un sens puisque je vous lis la présentation qui nous a été donnée et qui a été déjà lue par Monsieur ASSILATAM : « Coordonner, promouvoir, favoriser, soutenir toutes les initiatives contribuant au développement social, éducatif et culturel de la population de Rosny-sous-Bois, à partir des centres socioculturels ; contribuer à l'organisation des activités socioculturelles dans l'esprit fixé par les circulaires ministérielles régissant les centres sociaux ».

Mais tout cela n'est pas du registre de l'associatif, c'est un bras armé, si je peux m'exprimer ainsi, de la politique municipale. Comment se fait-il qu'on en soit là, à devoir faire supporter par les 49 personnes qui travaillent pour l'AGG, ou en tout cas au sein de l'AGG, une espèce d'instabilité totale depuis des années ? Ils ne savent pas de quoi l'avenir sera fait. J'ai entendu dire qu'un certain nombre d'activités qui avaient été programmées n'ont pas pu se faire faute de moyens, etc. Quelle est votre ambition, Monsieur le Maire, et de la majorité municipale, pour favoriser et soutenir toutes initiatives contribuant au développement social ? Si vous ne vous donnez pas les moyens et si vous ne donnez pas les moyens à l'AGG de contribuer au développement social éducatif et culturel de la population, finalement, on parle de quoi ? Je ne comprends pas très bien ce manque de décision que vous avez.

### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas une question de décision, c'est une question aussi de coût, parce que vous savez très bien que municipaliser deux centres sociaux, c'est aussi un coût : un coût de personnel, un coût financier. C'est une réflexion pesante. Vous nous dites parfois que nous ne prenons pas de décision, mais là, c'est une décision lourde financièrement, de conséquences, à laquelle, pour l'instant, nous ne donnerons pas suite. Peut-être que plus tard, lorsque nous aurons la possibilité de le faire, pourquoi pas ? Mais pour l'instant, ce n'est pas dans nos décisions. Nous aidons au maximum cette structure associative avec ses difficultés.

### **Éric BÉAL**

Pas au maximum, visiblement pas !

### **Monsieur le Maire**

Il y a eu quelques difficultés, vous les connaissez, il y a même un directeur qui a été licencié. Il y a un gros problème aussi interne. Je remercie d'ailleurs les administrateurs de cette association de gérer au mieux cette situation, avec nous-mêmes. Ensuite, je vous le dis, c'est un choix politique. Pour l'instant, nous n'avons pas fait le choix de municipaliser ces deux structures associatives.

## Éric BÉAL

Je peux comprendre le choix politique fait sur des critères financiers. Mais quand on a une association, cela permet d'avoir des subventions qui viennent notamment de la CAF et d'ailleurs, sauf que vous avez là un instrument qui devrait être au service de votre politique de développement social, éducatif et culturel de la population et que vous êtes riches au niveau des moyens, ce que je ne comprends pas, ou alors vous n'avez pas d'ambition à ce niveau-là.

## Catherine VENTURA

Monsieur BÉAL, je comprends votre impatience, mais l'AGG, ce n'est pas rien. Ce sont presque 1 200 adhérents, 40 salariés. Ce sont deux centres socioculturels, ce sont les multi-accueils, ce n'est pas rien et ce n'est absolument pas simple, vraiment pas simple. Je félicite d'ailleurs le travail du Conseil d'administration parce que ce n'est vraiment pas simple. On étudie ensemble toutes les possibilités, car le devenir de l'AGG mérite une vraie réflexion. L'Administration, la Ville, les membres du Conseil d'administration et la Présidente travaillent ensemble sur cette réflexion.

## Monsieur le Maire

Nous passons au vote. Vous vouliez intervenir, Patricia ?

## Patricia VAVASSORI

Oui, je voudrais préciser que Monsieur BAKIR est parti à 22 heures. Il a donné son pouvoir à Madame LEFELLE et Madame BOUZIT a donné son pouvoir à Monsieur Christophe PERNÈS.

## Monsieur le Maire

Mesdames MAILLOT, ZERROUR, ELICE, ainsi que Messieurs MESA GIRALDO, CAVANNA et DO ESPIRITO SANTO (par l'intermédiaire de Monsieur NOBRE), ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont au Conseil d'administration. Nous pouvons voter ce point n°11.

**37 voix pour et 6 non-prises part au vote (Mmes. ELICE, MAILLOT, ZERROUR et MM. CAVANNA, DO ESPIRITO SANTO et MESA)**

### SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

43  
37

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, , Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### NON-PRISES PART AU VOTE

6

M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme MAILLOT, Mme ZERROUR

**12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 238 500 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°8**

## Nathalie REGNAULD

Bonsoir à tous. L'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois a pour objet la pratique de l'éducation physique, l'initiation et la pratique des sports dans toutes les formes. Le SOR est une association pluridisciplinaire qui s'articule autour de 17 sections sportives : aikido, athlétisme, bridge, escrime, football, gymnastique artistique, handball, judo, karaté, lutte, natation, parachutisme, plongée, rugby, tennis, fitness et musculation. Cela représente autour de 3 000 adhérents.

Le regroupement de ces sections en une seule association leur permet d'équilibrer un budget global au sein duquel chacune se trouve tantôt déficitaire, tantôt excédentaire au niveau de leur gestion budgétaire. Au regard de l'intérêt que peut représenter l'activité de cette association pour la population Rosnéenne, la Ville a décidé de soutenir son action.

Pour l'année 2024, à la demande de l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 238 500 euros. L'attribution de la part variable, qui représente 10 % de 26 500 euros, sera examinée en fin d'année après l'étude du bilan présenté par l'association, conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°8 à la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer et d'autoriser le versement de la subvention.

**Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire s'est absenté deux secondes. Oui Mme JACAMENT ?

**Sylvie JACAMENT**

Merci. J'ai juste une petite question. Déjà, c'est bien la subvention au Stade Olympique rosnéen, mais c'est dommage qu'ils n'aient pas les infrastructures, parce que 170 000 euros, je suis désolée, mais sur un an, on fait juste le balayage de tous les gymnases et ramasser tous les ballons sur les lumières. Comme vous n'étiez pas à la Commission Culture et Sport, pour un élu au sport, c'est assez bizarre, mais je voulais juste savoir...

**Nathalie REGNAULD**

J'étais en vacances. J'ai le droit, non ? Ce n'est pas moi qui ai choisi la date.

**Sylvie JACAMENT**

Oui, c'est bien, mais c'est dommage. Donc je vais poser ma question : on en est où, pour les places aux Jeux Olympiques pour les jeunes ?

**Nathalie REGNAULD**

Au niveau des places, du Département et de la Région, on ne recevra rien parce qu'ils ont donné directement à des jeunes, sans passer par les municipalités. Par contre, on a reçu plus de 200 places par la MGP, qui sont pour les associations sportives, pour les enfants de moins de 15 ans.

**Fatiha KELOUA**

Vous êtes en train d'expliquer que la Ville n'a pas acheté de place ?

**Nathalie REGNAULD**

Oui, la Ville n'a pas acheté de place.

**Fatiha KELOUA**

Ah d'accord. Vous êtes donc l'une des rares villes en France à ne pas avoir acheté de place pour les Jeux Olympiques, en France et je ne parle pas de la région parisienne. La réalité, c'est qu'en achetant des places, d'abord, vous aidez les Jeux Olympiques à fonctionner, donc le COJO à faire rentrer de l'argent, premièrement, mais deuxièmement, il y avait des tarifs préférentiels pour les municipalités et je crois qu'aujourd'hui, c'est mort, parce qu'on est en avril.

**Nathalie REGNAULD**

Je continue. On a reçu des places via la MGP qui vont être données aux associations sportives qui ont présenté des enfants récompensés lors des récompenses. Toutes ces associations vont recevoir des places pour leurs enfants de moins de 15 ans, plus un ou deux bénévoles pour les accompagner, des adultes. En plus, on va aussi offrir aux associations dont les sports que l'on nous a proposés les concernent.

**Sylvie JACAMENT**

Et toutes les places qui ont été proposées à différents bénévoles, dans différentes associations, mais des bénévoles adultes, forcément, on leur a promis des places, mais là, sur les 200 places seulement qu'il y aura, cela va faire juste pour donner à tous les jeunes à qui cela a été promis lors de la récompense des lauréats. Plus tous les bénévoles à qui vous les avez promis dans différentes associations sportives.

**Nathalie REGNAULD**

Si, là, il y a les enfants de moins de 15 ans, plus les deux bénévoles par association.

**Sylvie JACAMENT**

Ce sont des accompagnateurs.

**Nathalie REGNAULD**

Ce sont des bénévoles, les accompagnateurs.

**Sylvie JACAMENT**

Oui mais ça a été promis aussi à des bénévoles qui n'avaient pas d'enfant récompensé aux lauréats, donc ils ne vont pas être accompagnants. Et donc ceux-là, comment ils vont avoir des places ? Il n'y aura jamais assez de place pour les 200.

**Nathalie REGNAULD**

Déjà, il n'y a rien qui a été promis. On a dit que selon les places qu'on aurait, on ferait le maximum pour donner aux enfants et aux bénévoles. Là, on a eu des places pour des enfants de moins de 15 ans, donc c'est sûr que c'est plus compliqué pour donner à des bénévoles majeurs.

**Sylvie JACAMENT**

Franchement, les jeux, c'est quand même en Seine-Saint-Denis, donc c'est quand même assez bizarre qu'on n'ait que 200 places. Sur tout le département, tout ce qu'il y a eu, c'est réel quand même.

**Fatiha KELOUA**

La question qu'il faut se poser, la bonne question, c'est qu'on va avoir des places par le Département pour nos jeunes, mais ce n'était pas ces places-là qu'il fallait attendre. Il fallait que la Ville achète des places. Toutes les villes ont acheté des places entre novembre et février.

**Nathalie REGNAULD**

Je ne pense pas qu'il y ait toutes les villes.

**Fatiha KELOUA**

Ecoutez, je fais partie du Comité olympique. Je peux vous dire qu'en Seine-Saint-Denis, je ne connais aucune ville qui n'a pas acheté de place, à part peut-être Villemomble, et nous. Il y a quand même une question à se poser. Les jeux, c'est une fois par siècle. Il y avait un tarif préférentiel de quasiment 50 % sur chaque place achetée.

Pourquoi la Ville n'a pas fait un petit package de places, pour faire aussi plaisir peut-être aux personnes âgées, aux personnes qui avaient envie d'aller aux Jeux olympiques ? On n'attend pas du Département des places qui sont fléchées pour les adolescents.



Une Ville peut aussi être proactive. Je sais très bien qu'on n'a pas les moyens, mais je ne connais aucune ville en Seine-Saint-Denis qui attend le mois d'avril pour dire : « On n'a pas acheté de place ». Cela me semble assez décevant pour Rosny-sous-Bois.

### **Catherine VENTURA**

Je vais parler, moi, par contre, des Olympiades culturelles, je me permets, je suis désolée. Les Olympiades culturelles qui vont être organisées sur la Ville, Olympiades culturelles et sportives, évidemment.

Je n'ai pas tout le détail, mais je pourrai évidemment vous l'envoyer. Une grosse partie va se passer sur Girodit, sur un week-end, en présence d'associations. Ce sera début juin, on aura un mur d'escalade, des spectacles circassiens vont être organisés, concerts, animations. On en a eu une, d'ailleurs, dans la piscine avec une lecture, je trouvais que faire un lien entre la culture et le sport, c'était mettre en avant une autre sensibilité qui en tout cas, moi, me touche plus.

Des programmations au théâtre et en lien avec la culture, mais je vous enverrai le détail, je ferai dans ces cas-là peut-être un point plus précisément. Il y a la participation du collège Langevin Wallon, et on a candidaté, on attend la réponse, je pense que je peux le dire, pour avoir le label Olympiades culturelles, mais j'aurai l'occasion de refaire un point là-dessus.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur CHAMBORAIRE ?

### **Steeve CHAMBORAIRE**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il faut savoir reconnaître les choses, on s'est peut-être trompé aussi sur ce gros événement. Cependant, on a réfléchi à un autre événement où on va impliquer tous les habitants de la Ville et qui aura lieu sur le parking de la mairie le 15 juin. Ce ne sont pas exactement les Jeux Olympiques, mais ça y ressemble. Ça s'appelle le Golden Blocks.

Cet événement va regrouper plusieurs sports : football, basket, tennis, athlétisme, sur le parking, sur toute une après-midi, et c'est sponsorisé par Nike. Tous les habitants des quartiers prioritaires vont être conviés. Les bailleurs ont participé aussi à cet événement et ça va être un événement convivial. Il y aura des récompenses, de la convivialité, pour faire oublier cet oubli au niveau des places pour les Jeux Olympiques. L'idée, c'est de créer de la convivialité, du sport et de la joie sur un après-midi.

### **Virginie LEFELLE**

Je tiens aussi à rajouter qu'au niveau du périscolaire, le mercredi 29 mai, une journée va être organisée avec les centres aérés.

### **Monsieur le Maire**

Madame THIBAULT.

### **Magalie THIBAULT**

Oui, juste pour compléter et après, j'aurai une question vraiment sur le SOR. On peut effectivement faire le constat, pour avoir vu la mobilisation des villes sur le Département, que la Ville de Rosny-sous-Bois n'a pas du tout été proactive sur la question des JOP, notamment sur les appels à projets qui ont pu être lancés. À la limite, si c'était une opposition à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, ça vous regarde, c'est votre positionnement, mais il ne me semble pas que ce soit le cas.

Sur la question des places, juste pour préciser que le Département a effectivement pas mal de places pour les collégiens, mais pour l'ensemble des habitants de la Seine-Saint-Denis, notamment les bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (personnes âgées, personnes handicapées) et pour les établissements médico-sociaux, et également pour la cérémonie d'ouverture. Je ferai une communication en ce sens.

La deuxième question concerne l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois. On a échangé et l'on a également des échanges avec les sections du SOR de Rosny-sous-Bois. On a cru comprendre qu'il y avait eu des difficultés, notamment de trésorerie. Il me semble que la subvention est un peu à la hausse et c'est plutôt bien. Est-ce qu'aujourd'hui, la situation, notamment financière du SOR de Rosny-sous-Bois, aussi pour nous rassurer par rapport à ce que ça représente sur la ville, s'est stabilisée ? Est-ce qu'on peut aujourd'hui s'engager sereinement sur l'équilibre financier du SOR Rosny-sous-Bois et de ses différentes sections ? C'était juste un point d'étape sur où est-ce qu'on en est aujourd'hui ?

**Nathalie REGNAULD**

Depuis 2021, la présidence a été reprise par différentes personnes. Ils ont assaini tous les comptes. Il y avait une ingérence du SOR avant qu'on arrive et qui a créé beaucoup de dettes. Les différents présidents, parce que chaque année, il y a eu un nouveau président, mais qui a poursuivi le travail fait par celui d'avant et maintenant, les comptes sont sains. Il y a encore des dettes, ils doivent encore rembourser des dettes de mauvais choix faits avant, mais ils n'y peuvent rien et normalement, ça devrait finir d'ici deux ans.

Sinon, par rapport au projet et par rapport au Département, le dimanche 2 juin, on aura le kiosque du Département présent à Rosny-sous-Bois qui montre l'héritage des JO par le Département.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CAPILLON.

**Claude CAPILLON**

Madame REGNAULD, vous venez de parler d'ingérence avant que vous arriviez. Vous pouvez développer ?

**Nathalie REGNAULD**

On a récupéré des comptes du SOR catastrophiques où on a vu qu'il y avait des coûts... Il n'y avait pas une gestion saine.

**Claude CAPILLON**

Ce n'est pas de l'ingérence.

**Nathalie REGNAULD**

C'est une mauvaise gestion.

**Claude CAPILLON**

J'avais compris que c'était la Ville qui avait fait de l'ingérence dans le SOR.

**Nathalie REGNAULD**

Non, c'était une mauvaise gestion du SOR.

**Claude CAPILLON**

Pour la bande, c'est mieux de préciser.

**Nathalie REGNAULD**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Nous passons au vote. Madame REGNAULD et Monsieur CAVANNA ne prennent pas part au vote.

**Patricia VAVASSORI**

Je précise que Monsieur BAKIR est revenu à 22h20 et reprend sa place et son pouvoir.

**41 voix pour et 2 non-prises part au vote (Mme REGNAULD et M. CAVANNA)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

41  
41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**NON-PRISES PART AU VOTE**

2  
Mme REGNAULD, M. CAVANNA

**13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY (ENACR) DE 163 800 € - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Catherine VENTURA**

L'École nationale des arts du cirque de Rosny (ENACR) a pour objet de développer et promouvoir la connaissance et la pratique des disciplines circassiennes. Outre le fait que l'association est une école permettant à des jeunes talents de rejoindre le secteur professionnel, l'ENACR propose des cours à destination des enfants et des adultes, s'inscrit dans des parcours PEAC (projets d'éducation artistique et culturelle) auprès des scolaires et organise plusieurs représentations, dont deux dates au théâtre et cinéma Georges Simenon.

Je précise que l'attribution de la part variable sera examinée en fin d'année, puisque c'est une association sous convention d'objectifs et de moyens. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n 5, de lui attribuer une subvention de 163 800 euros, d'autoriser le versement de cette subvention et de signer cette convention. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame VENTURA. Des questions ? Madame THIBAULT.

**Magalie THIBAULT**

Au sujet de l'ENACR, on le sait, il y a un projet important de travaux et de rénovation de l'École du cirque qui demande des cofinancements importants, sur lesquels l'ensemble des collectivités, la DRAC et les ministères se sont engagés, donc Région, Département, DRAC, État, et la Ville. J'ai cru comprendre, mais peut-être que mes informations ne sont pas bonnes, que la Ville était revenue sur ses engagements financiers et avait demandé à l'ENACR de revoir son plan de travaux et son plan de financement. Je voulais savoir où ça en était ?

**Catherine VENTURA**

Vous avez absolument raison, la Ville doit faire face, comme de nombreuses collectivités, à des choix. Sur l'ENACR, malgré tout l'attachement qu'on porte à ce projet, au vu des contraintes financières, il n'est plus possible de maintenir la participation financière de la Ville sur ce projet, tel que prévu initialement. Néanmoins, on continue à travailler avec l'association pour trouver des propositions. Des travaux sont quand même prévus cette année.

Je pense à l'étanchéité, au rafraîchissement des bureaux, à la réparation des ancrages ou au changement des portes sas, par exemple.

**Magalie THIBAUT**

Du coup, c'est quoi, la baisse de l'engagement financier ? La Ville s'engage maintenant sur combien ? Honnêtement, je veux bien qu'il y ait des choix à faire, mais encore une fois, vu les besoins, vu la notoriété et je me rappelle que collectivement, on s'est battu il y a quelques années pour sauver cette école. *A minima*, cela nécessiterait que l'ensemble des co-financeurs se remettent autour de la table pour pas que ce projet de travaux et de rénovation ne voit finalement pas le jour et que notre école, reconnue sur le plan national et international, ne puisse pas continuer sa pratique. Je pense que l'ensemble des co-financeurs devraient se remettre autour de la table pour repenser le sujet et le projet.

**Catherine VENTURA**

De mémoire, le projet était autour de 1,60 M€, rien que pour la Ville, avec une participation de l'État qui était relativement moindre et pourtant, c'est une école nationale. Je sais que Monsieur le Maire est allé voir l'ancienne ministre et qu'on n'a pas réussi à se faire entendre pour l'ENACR. Par contre, on continue à les rencontrer régulièrement et je crois qu'il y a des réunions qui sont prévues avec l'ensemble des partenaires pour essayer de trouver des solutions et des propositions.

**Monsieur le Maire**

Peut-être que la nouvelle ministre de la Culture sera plus sensible et sensibilisée à cette École de cirque que ne l'était une précédente ministre.

**Magalie THIBAUT**

Du coup, la Ville ne met plus rien en investissement ?

**Monsieur le Maire, Président**

Pour l'instant, non. Dans l'immédiat, non. 1,60 M€, outre les travaux. Monsieur CAREL ?

**Pierre-Olivier CAREL**

Merci. Petite question : à maintes et maintes reprises, il nous a été indiqué que l'attribution de la subvention dépendait du nombre de Rosnéens présents dans l'association. Je me suis donc penché sur le nombre de Rosnéens présents au sein de l'ENACR et dans les documents de 2024 de demande de subvention qui m'ont été communiqués, je constate que 33,27 % des adhérents sont Rosnéens. Subvention demandée : 163 800 euros ; subvention accordée : 163 800 euros, c'est-à-dire 100 %, alors qu'on n'a qu'un tiers de Rosnéens.

Dans le même temps, j'ai fait la même demande concernant l'association Fusion. 82,5 % de Rosnéens ; 8200 euros demandés ; 3600 euros accordés, soit à peine 43,9 %. Je voudrais savoir pourquoi on a deux poids, deux mesures ? Merci.

**Catherine VENTURA**

Ce qui est fou, c'est qu'on se voit en groupe majoritaire et que peut-être qu'en étant moins sur le portable, cette question aurait pu m'être posée à ce moment-là. Je vais quand même y répondre parce que c'est important pour moi.

**Pierre-Olivier CAREL**

Peut-être parce que les éléments ne m'ont été communiqués qu'aujourd'hui à 18 heures.

**Catherine VENTURA**

On s'est vu il y a trois jours, donc la question pouvait m'être posée en direct, bref.

L'ENACR, ce n'est pas que des cours à destination des adultes et des enfants, ce sont aussi des projets éducatifs et culturels à destination des scolaires et pas que des primaires, je tiens à le préciser, c'est-à-dire qu'on est sur la globalité des élémentaires qui peuvent s'inscrire sur des



PEAC, les collèges aussi. De mémoire, Langevin Wallon régulièrement s'inscrit sur des PEAC et puis, ce sont plusieurs représentations. Des représentations parfois libres qui se font dans les espaces culturels. Je pense notamment à la médiathèque Aragon, où les élèves de l'École, puisque c'est aussi une école, viennent déambuler et offrir un spectacle gratuit pour les Rosnéens. Ce sont aussi deux représentations de l'ENACR qui se font à Simenon à destination des Rosnéens et aussi des représentations qui se font sous le chapiteau.

Concernant Fusion, puisque c'était le point et il me semblait aussi avoir répondu dessus, Fusion est une association qui, il y a quelques années, avait 130 adhérents en 2021, avec un grand nombre d'enfants. Vraiment, c'était leur cœur de cible, ils avaient aussi des adultes bien entendu. Aujourd'hui, ce sont 33 Rosnéens et j'ai eu les derniers chiffres hier pour la demande de subvention de l'année prochaine, on est maintenant à 30 adhérents Rosnéens pour l'association.

**Monsieur le Maire**

Madame la Députée.

**Fatiha KELOUA**

Monsieur CAREL, vous êtes sérieux ? Vous êtes en train de faire une comparaison. Moi, je vais vous parler de l'École du Louvre, École à rayonnement international, École mondialement connue, comme l'ENACR. Peut-être que vous ne le savez pas, mais à Rosny, on a une perle que le monde nous envie et vous êtes en train de nous dire que les subventions devraient être proportionnelles au nombre de Rosnéens. On va remplir l'ENACR de Rosnéens et comme ça, on n'aura plus de rayonnement international, c'est ce que vous êtes en train de nous dire.

J'entends que les subventions doivent être proportionnelles au nombre de Rosnéens, mais pour cette École, qui est quand même un trésor de notre Ville, on peut faire peut-être une exception et réfléchir autrement, justement à garder cette École et avoir justement des Italiens, des Espagnols, des Portugais et des gens qui viennent d'encore plus loin, venir étudier dans l'École du cirque française à Rosny-sous-Bois, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**

Mais je le redis, il faudrait que l'État s'investisse un peu plus. C'est une École nationale des arts du cirque, donc ce n'est pas une École rosnoise des arts du cirque. Je pense que l'État devrait prendre sa part de responsabilité et ne pas faire en sorte que la Ville abonde régulièrement.

**Fatiha KELOUA**

Je suis parfaitement d'accord avec vous. Rachida DATI, je pense que c'est quelqu'un que vous connaissez, que vous avez fréquenté à une époque. On verra si aujourd'hui elle est attentive à Rosny-sous-Bois. Je lui en parlerai personnellement, mais je ne promets aucune garantie, vu son évolution.

**Monsieur le Maire**

C'est un sujet qui a été abordé avec une ancienne ministre, Madame BACHELOT, avec ses collaborateurs, donc ce n'était pas Madame BACHELOT en direct, et la directrice des Affaires culturelles qui était présente à mes côtés, ainsi que Monsieur GONZALES, nous sommes partis en restant sur notre faim, avec l'impression d'avoir parlé à un mur. Je ferme la parenthèse. Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Je voulais juste être un peu provocateur, peut-être, mais vous cherchez des pistes d'économies. On a le droit de ne pas être d'accord et je ne suis pas du tout d'accord avec ce que disent Madame la Députée et Madame THIBAUT. Cela a beaucoup moins de rayonnement depuis que le deuxième cycle est à Châlons. Il faut quand même le reconnaître et on a le droit de ne pas être d'accord, je vais peut-être me faire crier dessus en disant cela, vous

allez peut-être dans le bon sens et l'on va peut-être vous soutenir dans cette démarche, parce que la décision, vous êtes en train de la prendre. Vous avez suspendu des investissements, peut-être que cela veut peut-être dire que vous vous préparez à prendre une décision, peut-être, et on peut le dire, on ne peut pas être d'accord, on peut échanger. Peut-être que dans les prochaines années, cette école n'aura plus vocation à être sur le territoire de la commune. Est-ce que c'est un problème de le dire ?

Evidemment que c'est dommage pour l'attractivité de la commune, pour plein de choses, mais pour des raisons budgétaires, avec des raisons d'attractivité qui font que les deuxièmes cycles sont à Châlons, avec plein de raisons, on pourrait estimer que l'investissement n'en vaut peut-être plus la peine. Je sais que plein de gens ne vont pas être d'accord avec nous, mais à un moment donné... Et si vous allez dans cette démarche-là, peut-être que nous vous soutiendrons.

**Monsieur le Maire**

GPGE subventionne les ateliers Médicis. J'ai eu l'occasion de demander pourquoi GPGE ? Parce que cette École de cirque concerne aussi les villes alentour, donc comme vous l'avez dit, Monsieur ITZKOVITCH, ce ne sont pas que les Rosnéens, donc pourquoi le territoire ne participerait pas aussi au financement ? Je disais tout à l'heure que le budget avait été difficile à faire, donc c'est vrai que la réponse, je la connais d'avance, mais là aussi, ça pourrait être un partenaire supplémentaire pour aider cette École de cirque. Monsieur CAPILLON ?

**Claude CAPILLON**

Oui, et je rappellerais que la Ville est un partenaire important de l'École du cirque depuis longtemps, mais qu'il y a aussi le Département et la Région. A l'époque, je me suis battu pour avoir une règle de répartition équitable de façon que le Département et la Région financent ce qu'ils ont à financer pour garder l'École du cirque à Rosny.

Mais je rejoins Ivan ITZKOVITCH, on avait commencé à réfléchir sur une décentralisation de l'École nationale des arts du cirque à Châlons, dans la mesure où Châlons est très suréquipée par rapport au nombre d'artistes qu'ils reçoivent et qu'ils pouvaient très bien accueillir des artistes de Rosny.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait. Et les subventions, que ce soit du Département ou de la Région, ne sont pas non plus extensibles.

**Magalie THIBAUT**

Non, mais on a confirmé nos engagements.

**Monsieur le Maire**

Oui, je sais bien, mais ce n'est pas extensible non plus. Monsieur CAREL ?

**Pierre-Olivier CAREL**

Madame la Députée, je pense que vous n'avez pas compris l'objet de mon propos. L'École nationale des arts du cirque à Rosny est une chance pour notre collectivité. Là où le propos portait, c'était plutôt sur les critères d'attribution des subventions, parce que depuis des années, on nous rabâche et on nous répète que le critère du nombre d'adhérents rosnéens – ça m'a été encore dit en « off » à plusieurs reprises – était le critère principal. Je voulais juste mettre en exergue qu'il y avait une question qui se posait sur la manière d'attribuer les subventions.

Je me fais là le relais de très nombreuses associations, de très nombreux Rosnéens qui se posent la question sur la manière dont cela se fait. Je voulais juste démontrer qu'entre une association qui avait un rayonnement d'ampleur nationale, qui fait l'objet d'un certain nombre d'animations, un certain nombre de présences dans la Ville de très grande qualité, et une autre association peut-être beaucoup moins médiatisée, mais qui a eu également son passé et qui, depuis quelques années, connaît certes des difficultés, mais ce n'est pas en diminuant son

montant de subvention qu'on va l'aider, que se posait la question de la rationalité, de la manière dont on appréhendait la remise de la subvention, l'octroi de la subvention. C'était le seul propos.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour votre intervention. Nous passons au vote du point n 13. Madame VENTURA et moi-même ne prenons pas part au vote.

**40 voix pour, 1 vote contre (Mme. DA COSTA)  
et 2 non-prises part au vote (Mme VENTURA et Monsieur le Maire)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
40**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, , Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**

**1**

Mme DA COSTA

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**2**

M. FAUCONNET, Mme VENTURA

**14. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 125 000 €**

### **Steve CHAMBORAIRE**

La Mission Locale de la Marne aux Bois, association du service public de l'emploi, au même titre que France Travail, a pour objet d'aider et accompagner de manière globale les jeunes de 16 à 25 ans ; à résoudre l'ensemble des difficultés liées à l'insertion sociale et professionnelle repérées dans le cadre du PRIJ (Plan pour l'insertion des jeunes en Ile-de-France), l'accueil, l'information et l'orientation ; contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale autour d'actions, d'alternance et d'emploi. Elle est habilitée à intervenir sur les villes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois.

Nous nous sommes réunis avec l'association en vue de rédiger une convention collective d'objectifs et de moyens. Chaque ville a rédigé avec l'association une convention financière si elle en était nécessaire. Le nombre de personnes accompagnées en 2023 : 1 774 jeunes, dont 851 pour Rosny-sous-Bois, soit environ 50 % de sorties positives, c'est-à-dire soit en alternance emploi, en formation ou retour à la scolarité.

Au regard de l'intérêt que peut représenter l'activité de la Mission Locale de la Marne-aux-Bois, il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention d'objectifs et de moyens en y associant les villes de Neuilly-Plaisance et de Neuilly-sur-Marne. Le montant de la subvention proposée pour cette association, lors de la répartition des crédits aux associations du budget 2024, est de 125 000 euros. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de moyens et la convention financière induite, et autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 125 000 euros à l'association.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur CHAMBORAIRE. Des questions ? Non. Nous passons au vote pour le point 14. Madame TISSOT, Monsieur SALLIOT qui a donné pouvoir à Madame ROUSSEL, Monsieur CHAMBORAIRE et moi-même ne prenons pas part au vote. Madame ZERROUR n'est plus là, elle a donné un pouvoir ? Cela n'a pas été précisé.

**Fatiha KELOUA**

Pourtant, cela a été enregistré sur ma tablette, donc je ne sais pas, mais oui, elle est partie, elle vous a envoyé un pouvoir.

**Monsieur le Maire**

D'accord, je n'ai pas vu.

**Patricia VAVASSORI**

Je n'avais pas eu l'information, merci.

**39 voix pour et 4 non-prises part au vote (Mme TISSOT, Monsieur le Maire, MM CHAMBORAIRE et SALLIOT)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**39  
39**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**4**

M. FAUCONNET, M. CHAMBORAIRE M. SALLIOT, Mme TISSOT

**15. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CAP A CITE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 56 200 €**

**Édouard ASSILATAM**

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, le Département de la Seine-Saint-Denis a habilité l'association Cap à Cité pour l'organisation de la prévention spécialisée sur la Ville de Rosny-sous-Bois. L'association de prévention spécialisée intervient au sein du quartier Marnaudes / Bois-Perrier et celui du Pré Gentil depuis janvier 1995.

Suite à un besoin repéré dans le quartier de la Boissière, l'implantation de l'association s'y est faite en 2017. De 1995 à 2019, l'association s'appelait Ville et Avenir. En 2019, l'association a fusionné avec une autre association appelée Association Vie et Cité, créant ainsi l'association Cap à Cité.

Les missions de l'association sont les suivantes : La prévention spécialisée est une forme spécifique d'action socio-éducative qui a vocation à prévenir la rupture des jeunes avec leur environnement familial, social, économique, scolaire, et faciliter l'insertion et la promotion



sociale des jeunes et des familles. Dans ce cadre de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée est en lien avec les différentes politiques publiques en direction de la jeunesse, de l'éducation, de l'insertion, du développement social et de la politique de la Ville. Les éducateurs interviennent auprès d'un public âgé de 11 à 25 ans qui habite les trois quartiers.

Afin de poursuivre l'action menée, la Ville, le Département et l'association ont conclu une nouvelle convention-cadre relative à la mission de prévention spécialisée pour une période de six ans, à savoir de 2021 à 2026, par délibération n°26 du 15 décembre 2021. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n 1 à la convention financière et autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 56 200 euros au titre de l'année 2024.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur ASSILATAM. C'est une association qui fait un gros travail sur nos quartiers, qu'on peut remercier et féliciter pour son travail auprès des jeunes. Des questions ? Non, nous passons au vote.

**Patricia VAVASSORI**

Madame VENTURA est sortie et m'a donné pouvoir.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a aucun élu dans l'association, donc nous pouvons voter ce point n 15.

**Patricia VAVASSORI**

Bon, Mme VENTURA est absente pour le coup.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas grave. Donc ce point est adopté par 42 voix pour. Merci pour cette subvention à l'association Cap à Cité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 43 200 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°5**

**Nathalie REGNAULD**

La Jeanne d'Arc de Rosny est une association qui s'articule autour de six sections : basketball, escalade, tennis de table, pétanque, volley-ball et les anciens. Elle regroupe chaque année plus de 700 adhérents au total. Pour l'année 2024, à la demande de l'association, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 43 200 euros et l'attribution de la part

variable de 10 %, qui s'élève à 4 800 euros, sera examinée en fin d'année, après l'étude du bilan présenté par l'association, conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer et autoriser le versement de la subvention.

### **Patricia VAVASSORI**

Cette fois-ci, c'est Monsieur CHAMBORAIRE qui est sorti et qui donne pouvoir à Monsieur MESA. Est-ce que c'est possible ?

### **Monsieur le Maire**

Ce que je propose, c'est que nous allions jusqu'au bout des subventions. On fera une petite pause de cinq minutes pour que chacun puisse prendre ses aises.

### **Sylvie JACAMENT**

J'ai juste une petite question sur la Commission des sports. Dans le tableau que l'on m'a donné et qu'on a étudié, c'était 48 000 euros à la Jeanne d'Arc et maintenant, cela passe à 43 000 euros.

### **Nathalie REGNAULD**

Non, la subvention de Jeanne d'Arc est toujours la même, il y a la notion des 10 %, la part variable. Sinon, on leur donne ce qu'ils nous demandent et chaque année, c'est la même chose.

### **Sylvie JACAMENT**

D'accord. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Des questions ? On passe au vote, point n°16. Il n'y a pas d'élu membre du Conseil d'administration.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**43  
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### **Monsieur le Maire, Président**

Je vous propose, pour les autres subventions, de citer la subvention et son montant, parce qu'il est déjà 23 heures et il y a encore d'autres points à l'ordre du jour.

**17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION AEROSNY – DITE AERO – D'UN MONTANT DE 40 000 € ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANNEE 2024**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non. Je passe au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43**

**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION UNIVERSITE POPULAIRE D'UN MONTANT DE 27 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°5**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non. Je passe au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43**

**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 5 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION ART ÉQUESTRE ET ATTELAGE**

**Nathalie REGNAULD**

Malgré la fermeture du Centre Équestre survenue le 30 janvier 2024, l'association a assuré l'accueil des adhérents et l'entretien des équidés durant le mois de janvier 2024. C'est pour cela qu'on leur verse le 1/12<sup>ème</sup> que nous avons voté lors d'un dernier Conseil et nous leur versons une subvention de 5 000 euros pour janvier.

**Monsieur le Maire**

Vous faites des recherches pour trouver un autre centre équestre ?

**Sylvie JACAMENT**

Je croyais que les chevaux étaient déjà tous partis ?

**Nathalie REGNAULD**

Oui, mais ils ont continué à donner des cours.

**Sylvie JACAMENT**

On a continué à leur donner à manger et c'est pour ça qu'on leur laisse une subvention de 5 000 euros ? Mais elle est en liquidation.

*[Échanges croisés]*

**Nathalie REGNAULD**

Elle est en liquidation depuis fin janvier.

**Monsieur le Maire**

C'est le douzième.

**Sylvie JACAMENT**

C'est le douzième de l'année 2023 ?

**Nathalie REGNAULD**

Non, non, 2024.

**Sylvie JACAMENT**

D'accord, mais il a été mis quand en liquidation ?

**Nathalie REGNAULD**

Le 31 janvier, c'est pour ça.

**Sylvie JACAMENT**

D'accord.

**Ivan ITZKOVITCH**

Merci de noter que je ne peux pas prendre part au vote sur cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Vous faites partie du Conseil d'administration ?

**Ivan ITZKOVITCH**

Il y a un risque de conflit d'intérêts.

**Monsieur le Maire**

D'accord.

Donc je passe au vote pour le point 19. Ça y est, oui, ça fonctionne de nouveau.



**42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. ITZKOVITCH)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, , Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**NON-PRISE PART AU VOTE**

**1**

M. ITZKOVITCH

**Monsieur le Maire**

Merci pour ce douzième, pour cette association qui a bien fonctionné pendant des années mais qui, hélas, a été mal gérée.

**20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 9 000 € A L'ASSOCIATION LES AMIS DU JUMELAGE**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non.

Alors, ne prennent pas part au vote Mesdames ROUSSEL, JACAMENT et BÖNNER; Messieurs SALLIOT, NOBRE et DO ESPIRITO SANTO.

**Fatiha KELOUA**

Monsieur le Maire, comme il y a un petit temps de latence, une demande. Je trouve un petit peu préjudiciable que nous ne soyons pas associés aux voyages ou aux activités du jumelage à Rosny-sous-Bois. Je vois que dans d'autres villes très proches de nous, par exemple Villemomble, les élus de l'opposition partent en voyage quand ils vont dans leur ville de jumelage. Je sais bien qu'il ne s'est pas passé grand-chose, mais je crois que vous êtes parti sans nous.

**Monsieur le Maire**

Non, pas du tout. Absolument pas.

**Fatiha KELOUA**

D'accord. S'il y a un projet à venir, je pense que c'est aussi souhaitable que les élus de l'opposition puissent participer aux voyages et aux projets de jumelage.

**Monsieur le Maire**

Il y a Madame BÖNNER d'ailleurs dans le comité. Elle pourra dire s'il y a eu des voyages organisés ou pas.

**Sylvie JACAMENT**

Il y a des voyages, mais chacun paye sa part. Quand il y a des voyages, je paye l'adhésion et la part, comme tout le monde.

**Fatiha KELOUA**

Je n'ai jamais dit le contraire. Je dis juste qu'à Villemomble, les élus de l'opposition participent pleinement, sont conviés, sont invités à toutes les activités autour du jumelage. C'est tout ce que j'ai dit.

**Monsieur le Maire**

Je passerai le message à la présidente du Comité du jumelage.

**Ivan ITZKOVITCH**

Il y a méprise. Madame KELOUA, je pense que vous confondez deux choses. Si je vois ce que vous dites avec Villemomble, il ne faut pas confondre deux choses. C'est important. Comme dit Madame JACAMENT, soit vous êtes membre de l'association et peu importe que vous soyez élus de l'opposition ou pas, vous faites partie des activités. Les délégations officielles, ça sort du cadre du jumelage de l'association elle-même. Ce sont éventuellement le maire et son cabinet qui décident si le maire se rend au vœu de la ville jumelle. Je pense qu'il faut bien distinguer les deux choses.

**Fatiha KELOUA**

Tout à fait, vous avez raison. Ce sont plus les délégations officielles, donc le voyage officiel.

**Monsieur le Maire**

Non, je n'ai pas eu l'occasion d'y aller depuis que je suis maire. Je n'ai pas été aux vœux non plus cette année, même si le maire Allemand est venu.

**37 voix pour et 6 non-prises part au vote (Mmes BÖNNER, JACAMENT, ROUSSEL, MM. DO ESPIRITO SANTO, NOBRE, SALLIOT)**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**37  
37**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**6**

Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme JACAMENT, Mme BÖNNER

**21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 9 000 € A L'ASSOCIATION SOCIETE D'HISTOIRE DE ROSNY-SOUS-BOIS**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non.

Madame TISSOT et Monsieur CAREL ne prennent pas part au vote.

**41 voix pour et 2 non-prises part au vote (Mme TISSOT et M. CAREL)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>41</b>
<b>POUR</b>	<b>41</b> M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
<b>NON-PRISES PART AU VOTE</b>	<b>2</b> MME. TISSOT, M. CAREL

**22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 3 800 € A L'ASSOCIATION ROSNY RAIL**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non.

Madame VENTURA ne prend pas part au vote.

**42 voix pour et 1 non-prise part au vote (Mme VENTURA)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>42</b>
<b>POUR</b>	<b>42</b> M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
<b>NON-PRISE PART AU VOTE</b>	<b>1</b> Mme VENTURA

**23. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 2 500 € A L'ASSOCIATION CHŒUR DES TROIS VOIX**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non.

Monsieur SALLIOT qui a donné pouvoir à Madame ROUSSEL et qui est président de l'association, ne prend pas part au vote.

**42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. SALLIOT)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>42</b>
<b>POUR</b>	<b>42</b> M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
<b>NON-PRISE PART AU VOTE</b>	<b>1</b> M. SALLIOT

**24. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA COLLINE, D'UN MONTANT DE 900 € POUR SON FONCTIONNEMENT**

**Monsieur le Maire**

Monsieur MESA GIRALDO ne prend pas part au vote.

**41 voix pour et 2 non-prises part au vote (MM MESA GIRALDO et CIANI)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>43</b>
<b>POUR</b>	<b>41</b> M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
<b>NON-PRISES PART AU VOTE</b>	<b>2</b> M. MESA GIRALDO, M. CIANI

**25. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES DE ROSNY D'UN MONTANT DE 1 000 €**

**Monsieur le Maire**

Monsieur MESA GIRALDO et Madame MAILLOT sont membres de droit au CA et ne prennent pas part au vote.



**41 voix pour et 2 non-prises part au vote (Mme MAILLOT et M. MESA GIRALDO)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>41</b>
<b>POUR</b>	<b>41</b> M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
<b>NON-PRISES PART AU VOTE</b>	<b>2</b> M. MESA GIRALDO, Mme MAILLOT

**26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 600 € A L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE ROSNY-SOUS-BOIS**

**Monsieur le Maire**

Je ne prends pas part au vote puisque je suis membre du CA.

**42 voix pour et 1 non-prise part au vote (Monsieur le Maire)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>42</b>
<b>POUR</b>	<b>42</b> Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
<b>NON-PRISE PART AU VOTE</b>	<b>1</b> M. FAUCONNET

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de faire un break de cinq minutes avant de reprendre.

**Suspension de séance**

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de reprendre vos places car il est déjà 23h30.

## **27. PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS PRIVES ACCUEILLANT DES ELEVES ROSNEENS**

**Virginie LEFELLE**

Avant de vous lire le point, sur chaque table a été mis un petit flyer. N'hésitez pas à l'utiliser pour répondre au questionnaire Santé.

Le financement des écoles privées, par le biais de subventions allouées par la Collectivité, repose sur une volonté de promouvoir la diversité et la pluralité du système éducatif. Cette approche vise à offrir aux parents une variété d'options éducatives et à répondre aux besoins spécifiques des élèves. Les subventions accordées aux écoles privées sont généralement conditionnées par le respect de normes éducatives établies, garantissant ainsi la qualité de l'enseignement dispensé.

Le financement des écoles privées contribue à la diversification du paysage éducatif en offrant aux familles un choix élargi d'institutions. Cela permet de mieux répondre aux besoins et aux préférences des parents, favorisant ainsi la diversité pédagogique. En soutenant financièrement les écoles privées, la Collectivité contribue à alléger la pression sur les écoles publiques en permettant une répartition plus équilibrée des effectifs. Ce subventionnement participe de manière indirecte à un soulagement des effectifs, donc à une amélioration générale des conditions d'apprentissage. La Collectivité a fait le choix de verser sa contribution sous forme de subvention forfaitaire. Le forfait est ainsi calculé :

- L'établissement accueille entre 0 et 30 élèves : participation forfaitaire de 187 euros par élève ;
- L'établissement accueille plus de 30 élèves : participation forfaitaire de 755,10 euros pour les 30 premiers élèves, soit un forfait de 22 653, puis 187 euros par élève supplémentaire.

Dans le cas où ce montant dépasserait la somme de 23 000 euros, une convention financière sera signée entre les parties.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les établissements scolaires suivants nous ont fait part du nombre d'élèves accueillis (voir tableau ci-joint). Le montant de la participation communale sera révisable annuellement en fonction du nombre d'élèves accueillis dans chaque établissement sur la base du forfait ici proposé et des états transmis par les établissements.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention financière avec l'établissement Henri Matisse et le versement des participations forfaitaires.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame LEFELLE. Des questions ? Non. Nous passons au vote pour le point n°27.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43  
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## 28. FIXATION DES CREDITS AFFECTES A LA FORMATION DES ELUS POUR 2024

### Monsieur le Maire

Une enveloppe budgétaire d'un montant de 29 800 euros est consacrée à la formation des élus pour cette année 2024, soit 6,9 % du montant total des indemnités. Un certain nombre d'élus ont pu en profiter en l'année 2023. N'hésitez pas à demander pour profiter de ces formations.

### UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## 29. CREDITS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

### Monsieur le Maire

Vous avez toute la déclinaison des postes, je ne vous fais pas la lecture. L'avis du CST a été sollicité dans sa séance du 4 mars dernier et a été approuvé à l'unanimité des présents.

### UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## 30. INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR L'ESPACE ANTOINETTE VIGNARDET (FERME PEDAGOGIQUE ET DEPOT DU SERVICE NATURE EN VILLE)

## **Victorio RICCARDI**

L'espace Antoinette Vignardet est un site qui accueille à la fois les locaux techniques du service Nature en Ville, la déchetterie de service pour la Direction des espaces publics et les bâtiments de la ferme pédagogique.

Ce site a subi plusieurs tentatives d'intrusion et de dépôt de déchets, notamment d'amiante, donnant suite à de nombreuses réparations coûteuses ces dernières années, jusqu'en 2021, où une intrusion par effraction avec un camion a permis au malfaiteur de dérober plusieurs animaux (lapins, canards et moutons). De ce fait, la direction a demandé à être munie de vidéosurveillance.

Il a donc été décidé, suite à une réunion regroupant plusieurs acteurs (bâtiments, police municipale, Espaces publics, la Direction des systèmes d'information), d'implanter dans un premier temps un système de cinq caméras reliées en interne, pour une somme globale de 33 505,81 euros. Ce dispositif de cinq caméras pourra ultérieurement évoluer pour être relié au Centre de supervision urbain. Ce dispositif, qui filme uniquement les espaces extérieurs du site, a pour objectif premier de dissuader et identifier des auteurs de dépôts illégaux, de dégradations, de vols d'animaux ou de biens matériels.

Cette vidéoprotection pourra également être réquisitionnée par la police nationale pour d'autres cas, comme la responsabilité en cas d'agression ou pour des poursuites pénales, si nécessaire. Ce dispositif n'a pas pour objet de surveiller l'activité du personnel. Néanmoins, les enregistrements pourront être utilisés dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Le Comité social technique a émis un avis favorable en séance du 4 mars 2024. L'enregistrement des données est conservé pour une durée de trente jours. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'installation des cinq caméras de vidéoprotection sur l'espace Antoinette Vignardet.

## **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur RICCARDI. En effet, cela devenait urgent, eu égard aux dégradations et aux vols qui ont pu être, hélas, constatés. Monsieur BÉAL ?

## **Éric BÉAL**

Je tique un peu sur une phrase que je crois que vous n'avez pas lu, donc je vais la lire : « *Le dispositif n'a pas pour objet de surveiller l'activité du personnel. Néanmoins, les enregistrements pourront être utilisés dans le cadre d'une procédure disciplinaire* ». Ce genre de possibilités doit être très encadré par la loi. Est-ce que vous avez pris des dispositions ? Notamment, est-ce que vous avez averti ou est-ce que vous allez avertir le personnel ? Comment est-ce que vous lui avez présenté la chose ?

A mon avis, cela doit être extrêmement désagréable pour les gens qui travaillent sur ce centre de constater que les caméras ne sont pas seulement là pour surveiller les installations des intrusions extérieures, mais également pour surveiller le personnel, comme si le personnel ne pouvait pas être de confiance. Merci de votre attention.

## **Monsieur le Maire**

C'est un personnel de confiance et Madame VAVASSORI qui va régulièrement dans ce service, peut nous en donner la preuve.

## **Patricia VAVASSORI**

En fait, c'est à la demande du personnel, parce qu'il faut savoir que sur ce site, il y a la déchetterie de service et la déchetterie de service est fréquentée par tous les agents de la Ville, ainsi que les agents de la SEPUR qui viennent collecter les bennes des différents déchets qui sont triés sur place.



### **Éric BÉAL**

Vous dites que le personnel, ou plutôt le directeur du centre – c'est de sa responsabilité – a demandé que précisément, les caméras soient utilisées pour surveiller les gens de l'extérieur qui ne sont pas du personnel du centre, mais qui sont quand même agents municipaux ou agents de la SEPUR, les surveiller également pour voir s'il n'y a pas de choses qui se passent. C'est bien ça ?

### **Patricia VAVASSORI**

De surveiller les allées-venues, oui, parce que malheureusement, il y a eu des soucis. Il y a eu des vols, des intrusions, de l'amiante déposée par des personnes de l'extérieur.

### **Éric BÉAL**

Ce n'est pas le personnel, j'imagine, l'amiante, c'est autre chose. C'est la question de la surveillance du personnel. C'est ça qui me fait souci.

### **Patricia VAVASSORI**

Je ne sais pas, je ne comprends pas cette phrase.

### **Victorio RICCARDI**

De toute façon, c'est encadré par la loi, donc il n'y a aucun souci de ce côté-là.

### **Magalie THIBAUT**

Oui, mais il faut mentionner que c'est sur autorisation d'un OPJ, parce que sinon c'est...

### **Victorio RICCARDI**

Dans la note complète que vous avez, tous les décrets sont mentionnés, donc il n'y a aucun problème de ce côté-là. Je voulais préciser une petite chose, ce n'est vraiment qu'à l'extérieur, ce n'est pas dans les locaux où les gens travaillent.

### **Patricia VAVASSORI**

C'est ce que j'ai dit, ce sont les entrées et sorties du côté de la déchetterie. La déchetterie de service est à l'entrée de l'entrepôt des espaces verts, de Nature en Ville, et c'est là que sont situées les caméras.

### **Monsieur le Maire**

Donc, ce n'est pas au sein du bâtiment.

Je passe au vote.

## **UNANIMITÉ**

### **SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### 31. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AUX ETUDES PREALABLES A UNE OPERATION D'AMENAGEMENT SUR LE SECTEUR GRAND PRE OUEST / PORTE DE ROSNY

#### **Monsieur le Maire**

Un protocole bipartite a été signé le 27 décembre 2022 entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'EPT Grand Paris Grand Est, afin de traiter le cadre et les conséquences financières de la mise en œuvre des études urbaines confiées à la SPL PAREDEV. À la suite et par convention notifiée le 11 janvier 2023, l'EPT Grand Paris Grand Est a confié à la SPL PAREDEV un mandat relatif aux études urbaines sur le secteur dit Grand Pré Ouest / Porte de Rosny. De ce fait, un avenant n°1 au protocole bipartite a été approuvé par le Conseil de territoire le 6 février 2024 et par notre Conseil municipal le 8 février 2024, donc il y a un mois passé.

Par la suite, l'avancement des différents scénarii d'aménagement envisagés a mis en exergue la nécessité d'étendre le périmètre géographique des études urbaines, en y intégrant notamment le centre commercial Rosny 2, ainsi que le secteur élargi du pôle gare Rosny Bois-Perrier. L'objectif est d'aboutir à la production d'un plan guide global de développement de ce quartier.

A cette fin, il est prévu d'intégrer à la tranche ferme une mission d'élaboration d'un plan guide du secteur élargi, portant dans un premier temps sur la trame des espaces publics et les ambitions environnementales du projet, puis sur le projet programmatique. Cette évolution des études, portée par cet avenant n 2, a pour conséquence un allongement de la durée du mandat de 9 mois et une augmentation de 156 850 euros de son enveloppe financière. Cette délibération est passée la semaine dernière au Conseil de territoire.

Monsieur ITZKOVITCH ?

#### **Ivan ITZKOVITCH**

On l'amende beaucoup, ce protocole, parce que je crois qu'on l'a amendé au dernier Conseil, pas sur les mêmes objets. Honnêtement, sur le fond, on ne peut qu'être d'accord avec vous – et d'ailleurs, on aurait peut-être dû le faire dès le départ, il faut savoir dire les choses – sur le fait que le pôle centre commercial soit intégré dans l'étude. Cela paraît extrêmement logique, donc sur le fond, pas de sujet.

Mais je ne résiste pas à vous poser la question, il y a beaucoup de langues qui ont fourché ce soir et peut-être que la langue de Monsieur CAREL a fourché, mais j'ai entendu le mot « ZAC » tout à l'heure. Je pense qu'on ne l'avait jamais entendu. Peut-être que cela fait partie de vos réflexions, *dont acte* et peut-être que vous ne pouvez pas nous en dire plus, mais je ne vois pas ce qu'il y a de secret. Quand je vous entends parler et quand on parle d'un plan guide, souvent, c'est un plan guide de ZAC. On fait un dossier de réalisation, on fait un plan guide de ZAC, un dossier de réalisation de ZAC.

Est-ce que vous ne voulez pour l'instant, et on peut le comprendre, pas trop dévoiler vos intentions ? Ou est-ce que finalement, et c'est tout understandable, le choix de l'outil ZAC a été tranché, ou alors c'est la langue de Monsieur CAREL qui a fourché de façon totalement malencontreuse ?

#### **Monsieur le Maire**

C'est envisagé, mais pas tranché. C'est dans les perspectives, dans les projets éventuels, mais ce n'est pas encore décidé.

#### **Ivan ITZKOVITCH**

On avance.

#### **Monsieur le Maire**

Mais oui, mais oui !

**Ivan ITZKOVITCH**

Parce que vous avez parlé de mutation en premier, ensuite...

**Monsieur le Maire**

Mais donc, ce n'est pas encore décidé. On crée ce plan guide dans ce but.

**Ivan ITZKOVITCH**

On va y venir du coup. Merci pour votre réponse.

**Monsieur le Maire**

Je vous en prie. Mme THIBAUT ?

**Magalie THIBAUT**

Juste un commentaire. Effectivement, c'est une bonne chose et surtout, c'était une demande de notre part. On considérait que l'avenant et les études préalables sur ce secteur de la Ville ne pouvaient pas se faire sans prendre en considération – et c'est ce qu'on vous avait dit quand même à plusieurs reprises – les futurs projets, notamment du centre Westfield Rosny 2, d'où la nécessité qu'on vous avait rappelée il y a quelques mois, que la Ville soit vraiment très présente et active dans les discussions avec Westfield Rosny 2. Effectivement, quand on envisage d'aménager ce secteur, on ne pouvait pas faire fi des propositions et des projets du groupe Westfield Rosny 2.

On trouve que cet avenant est le bienvenu. On trouve dommage d'avoir perdu un peu de temps parce que quand on connaît la situation, notamment des riverains dans ce quartier-là, c'est dommage, mais on votera cet avenant.

**Monsieur le Maire**

Nous avons eu l'occasion de rencontrer les riverains récemment, Madame VAVASORI et moi. Nous avons eu l'occasion de les voir. Je passe au vote.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**43**

**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**32. GARE ROUTIERE ROSNY BOIS-PERRIER – CONVENTIONS DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET D'EXPLOITATION PORTANT SUR LE DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA GARE ROUTIERE SUR LE SITE MONTGOLFIER (PHASE 1) ET SUR LE SITE OFFENBACH (PHASE 2) POUR LES BESOINS DE LA FUTURE GARE DE ROSNY BOIS-PERRIER DE LA LIGNE 15 EST DU GRAND PARIS EXPRESS**

## **Patricia VAVASSORI**

Afin de permettre au titulaire du marché de conception-réalisation, désigné par la Société des Grands Projets (SGP), de disposer d'une emprise chantier suffisante pour réaliser les travaux de la future gare Rosny Bois-Perrier de la ligne 15 Est du Grand Paris Express, il est nécessaire de déplacer provisoirement la gare routière de Rosny Bois-Perrier, actuellement située à l'est des voies ferrées. La gare routière sera déplacée en deux phases, plus précisément en phase 1, sur la rue Gustave Eiffel, la rue Joseph et Etienne Montgolfier et le boulevard Alsace-Lorraine, de mars 2024 à juillet 2025, soit la durée des travaux.

La mise en service de cette gare routière est prévue en décembre 2024 jusqu'à mars 2025. Ensuite, en phase 2, sur le parking de la copropriété Offenbach à compter d'avril 2025, les travaux ayant lieu de novembre 2024 à mars 2025. Par ailleurs, la Ville de Rosny-sous-Bois est propriétaire du foncier sur lequel sera construite la gare routière en phase 1. L'opération de travaux intéresse donc simultanément la Société des Grands Projets, Ile-de-France Mobilité et la Ville de Rosny-sous-Bois. Pour ce qui concerne le déplacement de la gare routière en phase 2, la SGP sera propriétaire du foncier du parking Offenbach et l'incorporera à son domaine public.

Dans ce cadre, la SGP, IDFM et la Ville, en tant que gestionnaires de voirie, se sont rapprochés afin de conclure des conventions de transferts, de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation. Les conventions de transferts de maîtrise d'ouvrage public et d'exploitation seront opérées à titre gratuit et ont pour objet de :

- Désigner la SGP comme maître d'ouvrage public unique de l'opération relative au déplacement provisoire de la gare routière de Rosny Bois-Perrier et de définir les conditions d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage par la SGP, notamment le contenu de sa mission, les modalités de réalisation des études et travaux, les modalités d'occupation foncière, les conditions de réception, de remise des ouvrages de la gare routière à IDFM et de transfert des garanties associées ;
- Confier à IDFM et à l'exploitant qu'il désignera, l'exploitation et la gestion, et à la Ville de Rosny-sous-Bois la maintenance de la gare routière déplacée sur les emprises identifiées ;
- Confier à la SGP la remise en état des emprises des deux gares routières temporaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver lesdites conventions et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

## **Monsieur le Maire**

Merci, Madame VAVASSORI. Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

## **Ivan ITZKOVITCH**

C'est une question totalement pratique. On a essayé de regarder un peu ce que cela donnait. C'est sur la phase 1 ou la phase 2. Sur la phase qui se déplace côté Alsace-Lorraine, on imagine qu'on ne peut pas pousser les immeubles et que la situation géographique n'aide pas, mais il y a quand même un grand cheminement piéton, sauf erreur de notre part, entre la gare routière qui est essentiellement un moyen de rabattement sur la gare RER, et la gare provisoire, je crois que c'est en phase 1. Sur le cheminement, c'est beaucoup du foncier privé, il y a plein de fonciers qui ne sont pas publics.

Est-ce que vous avez imaginé un accord avec les différentes parties prenantes pour avoir un cheminement piéton ? Mine de rien, aux heures de pointe, aux heures de gros rabattement, je pense que ce sont des gros flux de piétons qui vont circuler. En effet, il faut bien faire des travaux et c'est pour la bonne cause, mais est-ce que vous avez déjà imaginé cela, ou est-ce que c'est encore un peu tôt, pour concevoir ces cheminements piétons ?



**Patricia VAVASSORI**

Non, ce n'est pas tôt et l'on est en cours de discussion. Je suis comme vous, je suis assez inquiète sur le cheminement des usagers du bus jusqu'au RER. Il faut savoir que la demande initiale de la SGP était de transférer la gare routière de façon définitive sur le temps des travaux sur la rue Gustave Eiffel, ce qu'IDFM a refusé et la Ville également. Pour le coup, le temps de faire les travaux, d'installer les quais bus sur le parking Offenbach, la gare routière sera transférée pour deux petites années sur Gustave Eiffel. Mais la demande initiale, c'était pendant toute la période des travaux, donc les dix ans, sur Gustave Eiffel, ce qui n'était pas envisageable du tout.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BÉAL.

**Éric BÉAL**

J'abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. Il va y avoir un sérieux problème de sécurisation du passage. J'ai l'occasion de passer, non pas à pied, mais souvent à vélo, pour aller de Rosny à Bondy. Je passe par là et franchement, vu le comportement des conducteurs dans les voitures qui passent sur le boulevard Alsace-Lorraine, il va falloir faire vraiment très attention et sécuriser énormément le passage.

**Patricia VAVASSORI**

Je suis entièrement d'accord avec vous et c'est pour cela que je vous dis que l'on s'y attache particulièrement et on va faire très attention aux aménagements qui seront installés pour sécuriser. C'est vrai qu'il va falloir faire très attention. Je suis particulièrement inquiète, je vous l'avoue. Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'intersection Alsace-Lorraine, Gustave Eiffel et Offenbach.

**Monsieur le Maire**

Je passe au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**43  
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**33. APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC ET AUTORISATION DE TRAVAUX SECTEUR DE LA DHUYS-BOISSIERE ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS, LA VILLE DE NOISY-LE-SEC ET EAU DE PARIS**

**Patricia VAVASSORI**

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords de la future station de la ligne 11, la Dhuis, située à l'articulation des villes de Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois, Eau de Paris a été sollicité pour l'informer de ce projet d'aménagement qui intègre deux parcelles du domaine public de la Ville de Paris dont la gestion lui est confiée. Ces parcelles se verront accueillir un futur trottoir et des espaces verts. Les voies actuelles, rue de la Dhuis et ruelle de la Boissière, ont été fortement dégradées du fait des travaux de la ligne 11. Le programme de l'opération concerne l'aménagement de l'espace public des rues précitées, ainsi que deux parcelles dotées à la régie Eau de Paris, cadastrées section BC n 61 et 119, et situées sur la Ville de Noisy-le-Sec.

Il a été décidé entre les trois villes que Rosny-sous-Bois assurerait la maîtrise d'ouvrage et toutes les opérations afférentes définies dans une convention tripartite dont la signature a été approuvée lors du Conseil municipal du 21 décembre 2023. Il convient d'établir une convention de superposition d'affectation du domaine public entre Eau de Paris et les villes de Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec, fixant les modalités de cette occupation.

Dans la mesure où les parcelles et les ouvrages ne sont plus utiles au service public de l'eau de Paris, Eau de Paris a émis un avis favorable sur la cession des parcelles au profit de la Ville de Noisy-le-Sec et a transmis la demande à la Ville de Paris, seule habilitée à effectuer les démarches en tant que propriétaire. Ainsi, les Villes de Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec seront bénéficiaires de l'autorisation pendant la durée des travaux. Puis, à leur achèvement, seule la Ville de Noisy-le-Sec en bénéficiera. La Ville de Noisy-le-Sec assurera l'entretien des parcelles et toutes prestations relatives au maintien de celles-ci pendant la phase de travaux et à l'issue de celle-ci.

Étant donné que la superposition d'affectation du domaine public n'est constitutive d'aucune dépense ou privation de revenus pour la personne publique propriétaire, la convention ne donnera lieu au paiement d'aucune redevance d'occupation du domaine public, ni frais de gestion ou de dossier de la part d'Eau de Paris.

L'intervention des agents d'Eau de Paris, afin d'assurer la surveillance des ouvrages d'Eau de Paris et de veiller au respect des conditions imposées, donnera lieu au versement de frais de surveillance qui seront assumés intégralement par la Ville de Noisy-le-Sec. Les interventions auront lieu au commencement des travaux, après leur achèvement et le cas échéant, lors de leur réalisation.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet de convention entre Eau de Paris et les villes de Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec, et autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

#### **Monsieur le Maire**

Merci pour ces précisions. Des questions ? Non, je passe au vote.

### **UNANIMITÉ**

#### **SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR**

43  
43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **34. DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL ET ARTISANAL AUPRES DE LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE DE ROSNY-SOUS-BOIS**

### **Antonio NOBRE**

Bonsoir à tous. Par délibération en date du 28 mai 2009, la Ville a institué le droit de préemption sur les fonds commerciaux et artisanaux dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, l'objectif étant de redynamiser l'offre commerciale qui vise à développer le commerce de proximité et à renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville.

Dans un souci de diversification de l'offre commerciale, la Ville souhaite déléguer ce droit de préemption à la SEMRO et de lui confier la compétence relative aux droits de préemption sur les fonds de commerce, les baux commerciaux, les fonds artisanaux et les terrains portants ou destinés à porter des commerces. De par ses statuts modifiés le 7 juin 2023, la SEMRO est donc en mesure d'assurer le portage de fonds de commerce, la recherche de commerçants et l'installation de nouveaux exploitants.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

### **Monsieur le Maire, Président**

Merci. Des questions ? Madame THIBAULT.

### **Magalie THIBAULT**

Une explication de vote, puisque notre groupe votera contre cette délibération. La première des remarques, c'est que cela mériterait de votre part, peut-être que vous expliquiez ce choix.

La deuxième, c'est qu'à partir du moment où la Ville décide de transférer son droit de préemption à la SEMRO, étant donné que c'est une Société d'Économie Mixte dans laquelle ne siège pas notre groupe, membre de l'opposition, cela veut dire qu'on n'aura plus de transparence sur les commerces que vous souhaitez préempter et cela nous pose un véritable problème, si ce n'est dans le rapport annuel qui nous est présenté au Conseil municipal, donc on ne voit pas comment est-ce qu'on peut voter pour ou même s'abstenir.

La troisième des raisons, c'est que même si vous transférez ce droit de préemption à la SEMRO, les risques financiers liés aux préemptions potentielles, et je crois qu'il n'y a pas de dogmatisme dans ce sujet-là, que ce soit des villes de gauche ou de droite, il y a différentes possibilités possibles, au final, que ce soit la Ville ou la SEMRO, si demain il y a des risques financiers, ce sera toujours la Ville qui devra l'assumer.

On votera contre, mais peut-être que si vous pouvez nous donner des éléments un peu plus objectifs sur l'intérêt que vous voyez à transférer à la SEMRO, néanmoins, on considère qu'aujourd'hui, on n'aura plus les moyens d'avoir une vision claire sur les commerces que vous souhaitez préempter, si vous transférez à la SEMRO.

### **Antonio NOBRE**

La SEMRO, c'est mixte, donc côté privé et municipal. Récemment, il y a eu une création de la Foncière Commerces qui a été faite en mars, il me semble, et dont une grande partie est gérée par la SEMRO. En gros, eux ont des porteurs de projets qu'on n'a pas, nous, et comme vous l'avez remarqué par rapport à la pâtisserie notamment, nous ne savons pas gérer.

Le but est de déléguer ce droit de préemption pour qu'eux puissent porter, en termes financiers déjà, parce que ça coûte cher d'acquérir des fonds de commerces ou des droits au bail, ou même des murs commerciaux, donc ils nous aideront par rapport à ça, en termes financiers et aussi par rapport aux recherches d'exploitants et de repreneurs sur les fonds vacants et les commerces vacants.

## **Ivan ITZKOVITCH**

On a une position totalement différente de celle du Groupe RES, on trouve que c'est une excellente idée pour une raison extrêmement simple, c'est que d'un point de vue financier, Monsieur NOBRE l'a dit, c'est beaucoup plus facile pour une Société d'Économie Mixte, société commerciale par la forme, de lever de la dette, si jamais elle doit procéder à l'acquisition d'un fonds.

Sur l'aspect de transparence, Madame THIBAUT, sauf erreur de ma part, quoi qu'il arrive, la Ville devra forcément délibérer si elle veut rétrocéder, donc d'un point de vue de la transparence, c'est ce qui est important, ce n'est pas tant le fait d'avoir préempté, c'est à qui on va rétrocéder. Je trouve que cet argument n'est pas de nature à rendre ce projet totalement inopérant dès lors qu'en plus, la transparence n'existe pas puisqu'aujourd'hui, c'est une délégation du pouvoir. On ne le transfère pas, le pouvoir reste celui de la Ville et elle le délègue à une structure économique qu'elle contrôle, qui est la SEM.

La seule critique constructive que je pourrais faire, je sais que ce n'est pas évident et je pense que l'on a été vacciné collectivement par ces histoires de rétrocessions de fonds de commerce qui sont essentielles. Évidemment ça coûte cher, mais si on ne maîtrise déjà pas grand-chose au niveau commercial, et si en plus on ne maîtrise pas les mutations de fonds, on ne maîtrise plus rien. Donc pour moi, c'est une compétence essentielle que gardent les villes et tant mieux. Il aurait peut-être fallu – mais c'est quelque chose qui peut évoluer – inclure dans ces préemptions et même dans les statuts de la SEMRO, l'aspect « murs », c'est-à-dire qu'aujourd'hui ça concerne les fonds et les baux, mais il faut évoluer vers des coques, pour une raison très simple, pas que dans les préemptions.

Imaginez que demain vous ayez un promoteur qui construise un immeuble et que vous ayez une coque vide, la SEM pourrait très bien se porter acquéreur, si c'est son objet social, au-delà d'une préemption, pour éventuellement maîtriser la coque. On sait, et Monsieur NOBRE le sait bien maintenant, quand on maîtrise la coque, on est déjà un peu plus à l'aise que quand on ne maîtrise que le fonds, parce qu'on a des problèmes de destination, des problèmes de relations avec le bailleur et je crois que la délibération d'après nous l'a bien montré.

Donc on soutient des deux mains cette délibération et si on pouvait avancer sur cette réflexion, ce serait vraiment une bonne chose pour tout le monde.

## **Antonio NOBRE**

En effet, ça viendra sûrement les mois suivants, mais il me semble que c'est une autre structure qu'il faut créer, donc c'est en cours de réflexion. Évidemment, le principal, le plus intéressant, c'est d'acquérir des murs et non pas des fonds de commerce, ce qui est trop coûteux.

## **Éric BÉAL**

Je m'interroge sur le devenir de... Il y a au moins une spécialiste en commerce qui travaille à la mairie, donc elle n'aura plus aucun objet. Qu'est-ce qu'elle va devenir, cette dame ?

## **Antonio NOBRE**

On parle de qui ?

## **Monsieur le Maire**

D'une agente qui s'occupe du commerce.

## **Antonio NOBRE**

Je suis avec le manager Commerce qui travaille avec moi, mais il n'y a pas de souci, il me semble.

## **Catherine VENTURA**

C'est elle qui va conduire justement le schéma directeur de l'action commerciale.



## Éric BÉAL

Elle travaillera pour la SEM, finalement ? Cela va être un transfert ?

### Monsieur le Maire

Non, pas du tout, pour la Ville. Je passe au vote.

**36 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)**

#### SUFFRAGES EXPRIMES POUR

43  
36

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN,

#### CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

#### ABSTENTION

0

### **35. RETROCESSION DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL DE ROTISSEUR-TRAITEUR, LOCAL SIS 36-40 RUE DU GENERAL GALLIENI ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIETE OVEICHIV GROUP (PROMESSE ET ACTE DEFINITIF)**

#### Antonio NOBRE

Suite au dernier appel à candidature et à la Commission *ad hoc* qui s'est tenue le 7 février, le choix s'est porté sur la SAS OVEICHIV Group. Conformément au Code de l'urbanisme en cas de rétrocession d'un bail commercial, le titulaire du droit de préemption recueille l'accord préalable du bailleur sur le projet d'acte accompagné du cahier des charges qu'il lui a transmis par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. Si le bailleur entend s'opposer au projet de rétrocession, il saisit en la forme du référé, le Président du tribunal judiciaire pour faire valider son opposition. Si pas de retour du bailleur dans le délai de deux mois, le bailleur est réputé avoir donné son accord à la rétrocession.

Le projet de cession de bail étant en cours de finalisation, l'accord préalable du bailleur n'a pas pu encore être sollicité par la Ville. Il me semble que c'est en cours de signature par Monsieur le Maire. Afin de permettre une ouverture de ce commerce au cours du troisième trimestre 2024, il est prévu de signer un acte de cession du droit au bail qui est consenti moyennant la somme de 20 000 euros, hors droits, payable comptant. Ce commerçant exercera à titre principal une activité de pâtisserie-traiteur, comme mentionné dans le bail.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ladite rétrocession du droit au bail au prix de 20 000 euros hors droits, payables comptant à la signature de l'acte. Le dépôt de garantie actualisé de 20 180,36 euros, correspondant à six mois de loyer, est conservé par le bailleur et doit être remboursé comptant par la SAS OVEICHIV Group à la Ville, lors de la signature de cession du droit au bail, puis d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse et l'acte définitif de rétrocession du bail commercial et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et exécuter tout acte en découlant.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur NOBRE. Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Pas de question. On critique quand on n'est pas d'accord et quand tout va bien, on est capable de dire que c'était très bien. Force est de constater que... Déjà, on vous remercie de la façon dont vous avez procédé dans cette démarche constructive, tout le monde a pu y assister. On a assisté avec Madame BÖNNER, en tant qu'élus de l'opposition, à toutes les commissions, on a été très largement impliqué, donc merci. Je pense que c'est une bonne nouvelle pour tout le monde, parce que des loyers dans le vide, ce n'est jamais agréable. Encore une fois, on l'a dit dans la délibération d'avant, quand on préempte un fonds, la loi prévoit de le préempter, mais après, il faut assumer. Nous, on avait pris cette décision et je pense qu'avec le recul, c'était une bonne décision, mais elle implique des risques et des coûts.

Là, on met fin à ces risques en rétrocedant un commerce. Chacun pensera ce qu'il voudra, mais nous avons pu voir la meilleure candidature, la plus adaptée financièrement, parce qu'il fallait quelque chose de réaliste, vu ce qui s'était passé avant, où finalement, on a vu que le commerce n'était pas viable pour celui qui avait précédemment repris.

Je me permets aussi — alors elle est partie — de saluer amicalement ma collègue Monique DESHOQUES qui s'est occupée de cette délégation et qui, à l'époque, avait suivi ce dossier. Je tiens aussi, parce que ce n'est pas parce qu'on ne siège pas sur les mêmes bancs qu'on n'est pas capable de le faire, à féliciter et à remercier Monsieur NOBRE parce que je peux vous assurer qu'il a repris un dossier pas facile. Il a avalé quelques couleuvres et on a été un peu tous témoins de ça, mais il a tenu et c'est aussi grâce à son travail qu'aujourd'hui, il y a cette rétrocession. Il faut le dire, on est des humains avant tout, avant d'être des élus d'opposition ou de majorité, donc merci et bravo pour cette rétrocession.

**Monsieur le Maire**

Merci. Madame la Députée ?

**Fatiha KELOUA**

J'abonderais les propos de Monsieur ITZKOVITCH, je pense que c'est une bonne délibération et on la votera, bien sûr. Je déplore, par contre, le choix politique que vous avez assumé après l'URAM, de préempter un local en centre-ville, celui-là, qui nous a coûté en cinq ans plus de 200 000 euros. On est bien d'accord, ce sont plus de 200 000 euros, si on fait 40 000 euros par an, fois cinq, ça fait 200 000 euros.

Ce choix politique est discutable puisque dans la même rue, vous n'avez pas préempté d'autres locaux qui sont devenus des pompes funèbres. On en a trois dans la même rue, si on va jusqu'au bout de la rue. Ce sont des choix politiques, car préempter, c'est un choix de la municipalité, ce n'est pas mon choix.

**Antonio NOBRE**

Je n'étais pas encore arrivé, mais c'est un choix politique, je pense que l'on peut l'assumer. Je ne connais pas le prix des pompes funèbres, mais je ne pense pas que c'était...

**Une intervenante**

Ce n'était pas des cessions, c'était des baux et du coup, ils n'étaient pas préemptables parce que c'était des baux justement.

**Antonio NOBRE**

Tout à fait. C'était une création, donc on n'avait pas du tout la main pour préempter.

**Fatiha KELOUA**

En tout cas, ce local qui est resté vide pendant cinq ans, on le déplore. Aujourd'hui, on espère que la solution va être pérenne, parce que ce n'est pas sûr du tout, mais on le déplore et quand

on voit le prix de cession de 20 000 euros, ça me fait sourire et pas, parce que la mairie va toucher 20 000 EUROS, mais nous, entre-temps, on aura perdu 200 000 euros. C'est une réalité, on la déplore, on votera cette délibération en espérant que l'acquéreur tienne le coup.

**Antonio NOBRE**

On attend quand même la validation du propriétaire pour bien valider, parce que s'il dit « non », il dit « non ».

**Monsieur le Maire**

Je passe au vote.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**43**

**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### **36. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE D'UN OUTIL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES PATRIMONIALES MUTUALISEES A L'ECHELLE METROPOLITAINE**

**Sabah BAKIR**

Il s'agit de signer une convention entre la Ville et la Métropole Grand Paris (MGP) pour cet outil de suivi Advizeo qui a pour but un double objectif.

Le premier objectif est la mise en conformité au Décret Tertiaire. Le deuxième objectif est la maîtrise et la centralisation des données de consommation énergétique.

Cette convention coûte zéro euro à la Ville. Elle est intégralement gratuite et financée par le MGP. Les premières phases de déploiement sont concluantes. Il est proposé au Conseil de signer cette convention. Merci.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**37. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU), BONUS « MIXITÉ SOCIALE », BONUS « INCLUSION HANDICAP » ET BONUS « TERRITOIRE CTG »**

**Pierre-Olivier CAREL**

Les conventions d'objectifs et de financements de Prestation de Service Unique (PSU) signées entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la CAF sont arrivées à expiration au 31 décembre dernier. La Ville a sollicité la Caisse d'allocations familiales pour un accompagnement financier dans le cadre de la prestation de service unique, du bonus « Mixité social », du bonus « Inclusion Handicap » et du bonus « Territoire CTG » pour les six structures de la Ville.

L'étude des éléments fournis confirme que le fonctionnement de nos structures est en conformité avec la réglementation de la PSU et des bonus Mixité Social, Inclusion Handicap et CTG. Une convention d'objectifs et de financements doit donc être établie par structure pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions d'objectifs et de financements.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non. Je passe au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL



## 38. AVENANTS AUX CONVENTIONS PSU 2020-2023 D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

### Pierre-Olivier CAREL

Le fonctionnement des structures relevant de la Petite Enfance est soutenu par la CAF de la Seine-Saint-Denis à hauteur de 97 % du droit total pour la PSU. Un complément de financement peut être apporté notamment par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), en fonction de la fréquentation des enfants relevant de ce régime. Cette délibération a pour but d'ouvrir les droits aux personnels et ayants droit de la MSA.

Un avenant à la convention d'objectifs et de financement est donc établi par structure, pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. On imagine que c'est rétroactif. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces avenants.

### Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Non. Je passe au vote.

## UNANIMITÉ

### SUFFRAGES EXPRIMES POUR

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### Monsieur le Maire

Monsieur MANGON voulait apporter une précision à Monsieur ITZKOVITCH, écoutez bien, ouvrez vos oreilles.

### Pierre MANGON

Sur le fait que l'épargne nette soit négative en phase BP, je disais tout à l'heure que, et je cite : « c'est assez habituel, y compris à Rosny-sous-Bois ». Ainsi, ce fut le cas :

- BP 2014 : -1,90 M€ ;
- BP 2015 : -238 000 euros ;
- BP 2016 : -382 000 euros ;
- BP 2017 : -291 000 euros ;
- BP 2018 : -314 000 euros ;
- BP 2020 : -856 000 euros.

Je disais également, mot pour mot, que le niveau d'investissement est historiquement élevé, et notamment pour répondre aux compétences obligatoires de la Ville de Rosny-sous-Bois, suite à un manque évident d'anticipation par le passé.

Je disais, je cite à titre d'exemple : « Le budget alloué en 2024 au plan Écoles est plus élevé que l'enveloppe globale d'investissement de 2014, 2016, 2017 et 2018 ». Il fallait donc bien comprendre que les 13 626 221 euros du plan Écoles au BP 2024 sont plus élevés que le global de 10 739 000 euros de dépenses d'équipements inscrites au BP 2014 ; le global de 8 494 715 euros de dépenses d'équipements inscrites au BP 2016 ; le global de 8 885 000 euros de dépenses d'équipements inscrites au BP 2017 ; et enfin, que le global de 13 207 970 euros de dépenses d'équipements inscrites au BP 2018.

Voici pour les chiffres, Monsieur ITZKOVITCH, que je ne pouvais pas vous donner tout à l'heure, donc nous ne mentons pas aux Rosnéens.

**Monsieur le Maire**

Monsieur MANGON, vu l'heure avancée, je vous propose de ne pas relancer le débat.

**Ivan ITZKOVITCH**

Je ne relance pas le débat, mais on répond, donc je ne peux que répondre. Sur l'épargne nette, je suis content de vous l'entendre dire, vous avez entendu vos chiffres, Monsieur MANGON : 200, 300, 400, 500 000 euros, on est à -3 M€ aujourd'hui. Voilà. J'aime bien qu'on compare les chiffres à chiffres, donc voilà, quelques centaines de milliers d'euros négatifs, 3 M€ aujourd'hui. C'est bien de comparer les chiffres.

**Pierre MANGON**

En phase BP. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure.

**Ivan ITZKOVITCH**

Là, vous parlez de phase BP à phase BP. Ensuite, sur l'histoire des investissements, contrairement à vous, la façon dans laquelle on avait construit le plan Écoles, c'était pluriannuel. Pourquoi je dis ça ? Parce que par exemple, il s'avérait qu'en 2014 ou 2015, je crois que ma mémoire ne fait pas défaut, il suffisait que cette année-là corresponde à l'achat du foncier, par exemple, pour l'école des Boutours ou l'école Simone Veil, et l'année d'après, vous allez voir qu'il y a une énorme variation parce que l'on rentre en phase de travaux. Nous, on avait une vision pluriannuelle du plan Écoles.

Maintenant, si on veut comparer des chiffres, on compare des chiffres, mais de BP à BP, ça ne veut rien dire parce qu'en réalité, il y a un BP et il y a des BS. Il faudrait prendre la totalité du plan Écoles qu'on a eue entre 2014 et 2020 et nous dire si la totalité de ce que vous avez fait comme investissement est le même montant. Je vais faire ce travail et peut-être que vous avez raison, peut-être que vous avez tort, mais peut-être que vous avez raison.

Je vais faire ce travail et je vais regarder. Maintenant, c'est beaucoup plus clair, ce que vous me dites. Je connais les éléments de comparaison, mais je maintiens et je pense que votre interprétation n'est pas la bonne. En l'occurrence, maintenant, on est d'accord sur les chiffres.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Merci pour ce débat rapide.

## 39. DÉCISIONS MUNICIPALES

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des remarques ?

**Éric BÉAL**

Très rapidement, vous savez bien que je regarde les décisions municipales, les mises à disposition de salles qui sont en direction du privé et des associations. Là, je note 32 mises à disposition au profit de sociétés ou de personnes, pour 6 seulement aux associations.

**Monsieur le Maire**

Il y a des périodes comme ça, Monsieur BÉAL.

**Nathalie REGNAULD**

Je voudrais juste répondre que les mises à disposition pour les associations, ce n'est pas une mise à disposition pour le privé, c'est un samedi ; c'est un dimanche. Les conventions de mise à disposition pour les associations, ce sont plusieurs créneaux sur l'année. Des fois, non, mais on ne peut pas comparer les mises à disposition pour les associations où dans 90 % des cas, ce sont plusieurs créneaux sur l'année, avec celles du privé où c'est toujours un créneau.

*Échanges croisés.*

**Éric BÉAL**

Si si, on peut comparer parce que là, en l'occurrence, .....

*(Inaudible, tout le monde parle en même temps)*

**Catherine VENTURA**

Je rappelle et je vous ai déjà dit qu'il n'y a pas de nécessité de décision pour les réunions et les AG et c'est suite à une délibération. Néanmoins, je m'interroge sur cet acharnement sur les copropriétaires et les syndic qui ont besoin de se réunir. Oui, ils récupèrent les trous ; ils bouchent les trous, c'est-à-dire que les dates qui ne sont pas disponibles... Et je l'ai expliqué lors d'une Commission culture, sport et association de 2022 ou 2023, que c'était les dates encore disponibles et qu'à un moment, les syndic ont aussi besoin de se réunir, que ça fait rentrer des sous et que ce n'est pas un gros mot de faire rentrer des sous dans une collectivité, parce qu'une collectivité a aussi besoin d'engendrer des fonds. Plutôt que d'avoir des dates où il ne se passe rien, je préfère les mettre à disposition du privé, en effet.

**Monsieur le Maire**

Et ce n'est jamais aux dépens des associations.

**Catherine VENTURA**

Jamais, les associations restent prioritaires.

**PRISE D'ACTE**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

### Monsieur le Maire

Nous avons un vœu qui vous a été remis sur votre bureau.

*« Depuis le 26 février de cette année, suite à la grève lancée par l'Intersyndical des personnels de l'Éducation nationale du Département, un large mouvement s'est levé en Seine-Saint-Denis, réunissant personnels éducatifs, parents d'élèves et élus locaux demandant un plan d'urgence pour l'école en Seine-Saint-Denis.*

*Alors que la Seine-Saint-Denis est le département le plus pauvre de France métropolitaine, il est également le plus jeune de France et dispose du plus grand nombre d'établissements scolaires situés en quartier prioritaire de la Ville. Il est aussi l'un de ceux où le manque d'enseignants est le plus prégnant. Comme le rappelle la communauté éducative, il manque 5 000 postes d'enseignants et autres personnels, dont 2 000 pour le premier degré. Cela se traduit par un cruel manque d'effectifs pour le réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED), par des effectifs de professeurs remplaçants largement insuffisants ; par un manque croissant de conseillers principaux d'éducation (CPE), d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), d'assistants pédagogiques, d'assistants d'éducation ou encore, de professionnels médicosociaux, tels que les professionnels de santé ou les assistants sociaux.*

*Enfin, la communauté éducative proteste contre le dispositif imposé par le gouvernement : le choc des savoirs, avec la mise en place de groupes de niveaux en français et mathématiques, en Sixième et en Cinquième ».*

Voilà donc le vœu que je vous propose au vote ce soir, en soutien à la communauté éducative et aux parents d'élèves. Madame la députée ?

### Fatiha KELOUA

Merci, Monsieur le Maire, je vais prendre peut-être quatre minutes, mais il va falloir les supporter. Tout d'abord, nous allons voter ce vœu bien sûr, parce que c'est un vœu qui va dans le bon sens et en plus, vous avez accepté nos modifications et nos amendements, donc on le votera.

Mais ce vœu nous engage tous et ce vœu vous engage, Monsieur le Maire, puisqu'en 2020, je vous avais déjà fait la proposition d'entrer dans les dispositifs Réseau d'éducation prioritaire pour nos quartiers politiques de la Ville. Avez-vous, en quatre ans, fait quelques démarches que ce soit ? Je ne crois pas. Les établissements de nos trois quartiers : la Boissière, les Marnaudes et le Pré Gentil, ont besoin de rentrer dans ce système de Réseaux d'éducation prioritaire. Pourquoi ?

Parce que quand on regarde les IPS, c'est-à-dire les indices de position sociale moyens et là, les chiffres sont sur le site de l'Éducation nationale. L'IPS, qu'est-ce que c'est ? C'est un chiffre qu'on donne à un collège ou à un réseau et qui explique le degré de pauvreté ou de richesse des élèves qui fréquentent cet établissement. L'IPS moyen en France, pour les écoles publiques, est de 101. En Seine-Saint-Denis, il est de 86, donc il est largement dégradé. Pour rentrer dans un réseau d'éducation prioritaire, il faut avoir un IPS de 85.



Or, nos trois quartiers Politiques de la ville sont dans cette fourchette de 85. Avez-vous, Monsieur le Maire, travaillé autour de cette possibilité de rentrer dans les Réseaux d'éducation prioritaire ? Je ne le crois pas.

Je vous rappelle que grâce à ces REP, on aurait eu des moyens supplémentaires humains avec deux CPE par établissement au lieu d'un seul, donc conseiller principal d'éducation, des assistants d'éducation supplémentaires dans chaque établissement, des classes moins chargées à l'école maternelle, à l'école primaire et au collège du même réseau, et des primes de fidélisation pour les enseignants. Les enseignants en REP restent dans l'établissement, donc on n'a plus ce problème d'aller chercher des enseignants remplaçants sans arrêt.

Puis, pour la réussite de nos élèves, cela vous engage aussi parce que la réussite passe aussi par un vrai PEDT, un projet éducatif de territoire. Or, depuis 2020, le PEDT est une coquille vide, vous n'allez pas me contredire. En 2020, vous avez fait un copier-coller du PEDT de l'URAM et ensuite, il ne s'est pas passé grand-chose, voire rien.

Enfin, ce vœu vous engage à être proactif envers les services de l'Éducation nationale pour qu'aucune fermeture de classe n'ait lieu à la rentrée 2024. Nous devons refuser toute fermeture de classe. Pourquoi ? Nos enfants ont besoin d'être dans des classes à effectif raisonnable et nous devons refuser la logique du couperet, appliquée par les services de l'Inspection – et ça, vous le savez – qui ferme une classe parfois parce qu'il y a trois élèves en trop, voire quatre, donc on préfère avoir des classes à 28 plutôt que des classes à 20. C'est une logique de l'Inspection que nous devons refuser et que Monsieur le Maire doit refuser.

Donc, nous voterons ce vœu qui nous engage. Nous voterons surtout ce vœu parce que c'est un vœu intelligent, mais surtout, je tiens à le rappeler, il vous engage. Il engage la politique municipale pour une éducation égalitaire. Je tenais à le rappeler parce que c'est un vœu important et je suis très contente que vous l'ayez proposé.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**43**

**43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBOIRAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**Monsieur le Maire**

Nous nous retrouverons pour le prochain Conseil, le 23 mai. Merci et bonne nuit à tous.

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 00H25.**



**La secrétaire de séance**

**Mme Patricia YAVASSORI**



**Le Maire,**

**Monsieur le Maire**

**Vice-Président de Grand Paris Grand Est**